



Liste des Présidents et des Membres
du Conseil de Faculté.

Présidents :
(faisant office de secrétaires)

1838.	M. Vinet.		1877-79	Paul Chapuis (F. Vuilleumier Rect.)
1839.	Dufournet		1879-81.	Vuilleumier fils.
1840.	Vinet		1881-83.	Dandiran.
1841.	Flerzog.	} Lam. Chappuis Recteur 1841-44.		
1842.	Dufournet			
1843.	Vinet.			
1844.	Chappuis (Lam.)			
1845.	Dufournet			
—		} C. Dufournet Recteur 1846-49.		
1847.	Fabre.			
1848.	id.			
1849.	Dufournet			
1850.	id.			
1851.	Fabre.			
1852.	id.	} J. Vuilleumier Recteur de 1852-55.		
1853.	Dufournet			
1854.	id.			
1855.	Piquet.			
1856.	J. Vuilleumier.			
1857.	Dufournet			
1858.	Piquet			
1859.	Vuilleumier			
1860.	Dufournet			
1861.	Vuilleumier	} A. Piquet Recteur 1861-64.		
1862.	Dufournet			
1863.	Vuilleumier			
1864.	Piquet			
1865.	id.			
1866.	Dufournet			
1867.	id.			
1868.	Vuilleumier père			
1869-1871	Dufournet (+1870) Vuilleumier père			
1871-73.	Dandiran. (L. Durand, Rect.)			
1873-75.	Miéville (+1875)			
1875-77.	Durand			

Liste des Membres
du Conseil de Faculté.

- En 1838 : M.M. César Dufournet, prof. ord. de théol. exégétique (nommé en 1821.)
 " J. J. Herzog, prof. ord. de théol. historique (extraord. de 1835-38)
 " Alex. Vinet, prof. ord. de théol. pratique (nommé en 1837).
 " Samuel Chappuis, prof. ord. de théol. systématique (nommé en 1838).
- En 1846 (après la démission de M.M. Vinet, Chappuis et Herzog en 1845-46)
 " M.M. Louis Fabre, pasteur à Lausanne, prof. extrao. de th. hist. et systém.
 " Louis Curtat, pasteur à Lausanne, prof. extrao. de th. pratique.
 1848 ~~Fleurin~~ Roulet, pasteur à Pully, 2^{um} prof. extrao. de th. pratique
 1851. Samson Vuilleumier (pr. à Moudon), prof. extrao. de th. pratig., ord. en 1852.
 1854. André Piquet (pr. à Villarzel), prof. extrao. de th. hist. et syst., ord. en 1855.
 1867 (après la mort subite de M. Piquet) M. Fabre, *iterum*, prof. extrao. de th. historique
 " M. Jean-Louis Chappuis, past. à Lausanne, prof. extrao. de th. systémat.
 1868. Fleuri Vuilleumier, nommé suppl. pour l'exégèse de l'Anc. Test., ord. en 1869
- En 1869 le Conseil se composait de
 " M.M. César Dufournet, prof. ordinaire d'exégèse du Nouv. Test. (+ 1870)
 " Samson Vuilleumier, pasteur à Lausanne et prof. extrao. de théol. prat.
 " Fleuri Vuilleumier, prof. ord. d'exégèse de l'Ancien Test.
 " Louis Durand, prof. ord. de théol. systématique.
 " Eugène Dandirau, prof. extraord. de théol. historique, ord. en 1870.
 " Edouard de Muralto, prof. extraord. suppliant du prof. de Nouv. Test.
 1871. Louis Miéville, prof. ord. de théol. exég. du Nouv. Test. (+ 1875)
 1876. Paul Chappuis, prof. ord. de théol. exég. du Nouv. Test.

1

Procès-verbal du Conseil de la Faculté
de théologie.

27 octobre 1838.

Présents: M. Dufournet, Vinct Herzog, Chappuis.

8)
9)
10)
11)
12)
13)
14)
15)
16)
Nomination du
président.

Le conseil procède à l'élection d'un président pour l'année
académique 1838-1839. M. Vinct est élu.

19 novembre 1838.

Présents: M. Vinct président, Dufournet, Herzog, Chappuis.

17)
18)
19)
20)
21)
22)
23)
24)
25)
26)
27)
28)
29)
30)
31)
32)
33)
34)
35)
36)
37)
38)
39)
40)
41)
42)
43)
44)
45)
46)
47)
48)
49)
50)
51)
52)
53)
54)
55)
56)
57)
58)
59)
60)
61)
62)
63)
64)
65)
66)
67)
68)
69)
70)
71)
72)
73)
74)
75)
76)
77)
78)
79)
80)
81)
82)
83)
84)
85)
86)
87)
88)
89)
90)
91)
92)
93)
94)
95)
96)
97)
98)
99)
100)
101)
102)
103)
104)
105)
106)
107)
108)
109)
110)
111)
112)
113)
114)
115)
116)
117)
118)
119)
120)
121)
122)
123)
124)
125)
126)
127)
128)
129)
130)
131)
132)
133)
134)
135)
136)
137)
138)
139)
140)
141)
142)
143)
144)
145)
146)
147)
148)
149)
150)
151)
152)
153)
154)
155)
156)
157)
158)
159)
160)
161)
162)
163)
164)
165)
166)
167)
168)
169)
170)
171)
172)
173)
174)
175)
176)
177)
178)
179)
180)
181)
182)
183)
184)
185)
186)
187)
188)
189)
190)
191)
192)
193)
194)
195)
196)
197)
198)
199)
200)
201)
202)
203)
204)
205)
206)
207)
208)
209)
210)
211)
212)
213)
214)
215)
216)
217)
218)
219)
220)
221)
222)
223)
224)
225)
226)
227)
228)
229)
230)
231)
232)
233)
234)
235)
236)
237)
238)
239)
240)
241)
242)
243)
244)
245)
246)
247)
248)
249)
250)
251)
252)
253)
254)
255)
256)
257)
258)
259)
260)
261)
262)
263)
264)
265)
266)
267)
268)
269)
270)
271)
272)
273)
274)
275)
276)
277)
278)
279)
280)
281)
282)
283)
284)
285)
286)
287)
288)
289)
290)
291)
292)
293)
294)
295)
296)
297)
298)
299)
300)
301)
302)
303)
304)
305)
306)
307)
308)
309)
310)
311)
312)
313)
314)
315)
316)
317)
318)
319)
320)
321)
322)
323)
324)
325)
326)
327)
328)
329)
330)
331)
332)
333)
334)
335)
336)
337)
338)
339)
340)
341)
342)
343)
344)
345)
346)
347)
348)
349)
350)
351)
352)
353)
354)
355)
356)
357)
358)
359)
360)
361)
362)
363)
364)
365)
366)
367)
368)
369)
370)
371)
372)
373)
374)
375)
376)
377)
378)
379)
380)
381)
382)
383)
384)
385)
386)
387)
388)
389)
390)
391)
392)
393)
394)
395)
396)
397)
398)
399)
400)
401)
402)
403)
404)
405)
406)
407)
408)
409)
410)
411)
412)
413)
414)
415)
416)
417)
418)
419)
420)
421)
422)
423)
424)
425)
426)
427)
428)
429)
430)
431)
432)
433)
434)
435)
436)
437)
438)
439)
440)
441)
442)
443)
444)
445)
446)
447)
448)
449)
450)
451)
452)
453)
454)
455)
456)
457)
458)
459)
460)
461)
462)
463)
464)
465)
466)
467)
468)
469)
470)
471)
472)
473)
474)
475)
476)
477)
478)
479)
480)
481)
482)
483)
484)
485)
486)
487)
488)
489)
490)
491)
492)
493)
494)
495)
496)
497)
498)
499)
500)
501)
502)
503)
504)
505)
506)
507)
508)
509)
510)
511)
512)
513)
514)
515)
516)
517)
518)
519)
520)
521)
522)
523)
524)
525)
526)
527)
528)
529)
530)
531)
532)
533)
534)
535)
536)
537)
538)
539)
540)
541)
542)
543)
544)
545)
546)
547)
548)
549)
550)
551)
552)
553)
554)
555)
556)
557)
558)
559)
560)
561)
562)
563)
564)
565)
566)
567)
568)
569)
570)
571)
572)
573)
574)
575)
576)
577)
578)
579)
580)
581)
582)
583)
584)
585)
586)
587)
588)
589)
590)
591)
592)
593)
594)
595)
596)
597)
598)
599)
600)
601)
602)
603)
604)
605)
606)
607)
608)
609)
610)
611)
612)
613)
614)
615)
616)
617)
618)
619)
620)
621)
622)
623)
624)
625)
626)
627)
628)
629)
630)
631)
632)
633)
634)
635)
636)
637)
638)
639)
640)
641)
642)
643)
644)
645)
646)
647)
648)
649)
650)
651)
652)
653)
654)
655)
656)
657)
658)
659)
660)
661)
662)
663)
664)
665)
666)
667)
668)
669)
670)
671)
672)
673)
674)
675)
676)
677)
678)
679)
680)
681)
682)
683)
684)
685)
686)
687)
688)
689)
690)
691)
692)
693)
694)
695)
696)
697)
698)
699)
700)
701)
702)
703)
704)
705)
706)
707)
708)
709)
710)
711)
712)
713)
714)
715)
716)
717)
718)
719)
720)
721)
722)
723)
724)
725)
726)
727)
728)
729)
730)
731)
732)
733)
734)
735)
736)
737)
738)
739)
740)
741)
742)
743)
744)
745)
746)
747)
748)
749)
750)
751)
752)
753)
754)
755)
756)
757)
758)
759)
760)
761)
762)
763)
764)
765)
766)
767)
768)
769)
770)
771)
772)
773)
774)
775)
776)
777)
778)
779)
780)
781)
782)
783)
784)
785)
786)
787)
788)
789)
790)
791)
792)
793)
794)
795)
796)
797)
798)
799)
800)
801)
802)
803)
804)
805)
806)
807)
808)
809)
810)
811)
812)
813)
814)
815)
816)
817)
818)
819)
820)
821)
822)
823)
824)
825)
826)
827)
828)
829)
830)
831)
832)
833)
834)
835)
836)
837)
838)
839)
840)
841)
842)
843)
844)
845)
846)
847)
848)
849)
850)
851)
852)
853)
854)
855)
856)
857)
858)
859)
860)
861)
862)
863)
864)
865)
866)
867)
868)
869)
870)
871)
872)
873)
874)
875)
876)
877)
878)
879)
880)
881)
882)
883)
884)
885)
886)
887)
888)
889)
890)
891)
892)
893)
894)
895)
896)
897)
898)
899)
900)
901)
902)
903)
904)
905)
906)
907)
908)
909)
910)
911)
912)
913)
914)
915)
916)
917)
918)
919)
920)
921)
922)
923)
924)
925)
926)
927)
928)
929)
930)
931)
932)
933)
934)
935)
936)
937)
938)
939)
940)
941)
942)
943)
944)
945)
946)
947)
948)
949)
950)
951)
952)
953)
954)
955)
956)
957)
958)
959)
960)
961)
962)
963)
964)
965)
966)
967)
968)
969)
970)
971)
972)
973)
974)
975)
976)
977)
978)
979)
980)
981)
982)
983)
984)
985)
986)
987)
988)
989)
990)
991)
992)
993)
994)
995)
996)
997)
998)
999)
1000)

Sur l'invitation de M. le recteur de l'academie, et conformé-
mément à l'article 238 du règlement, on procède à l'élection
d'un membre du conseil comme membre de la commission de
la bibliothèque. M. Chappuis est élu.

20 décembre 1838.

Présents: Tous les membres du conseil.

Conditions de la
licencie en théologie
pour 1839.

Le conseil règle ainsi qu'il suit les conditions pour obte-
nir le grade de licencié en théologie en 1839.

Faculté de théologie

Conditions
pour obtenir le grade de licencié
en 1839

Théologie exégétique: 1. grec. Ceux de Messieurs les étudiants
qui dans le dernier examen, n'ont pas
eu 4, feront examen sur les actes, sur
les épîtres de St. Paul et sur l'épître aux
Hébreux.

2. Hébreu. Ceux qui, dans le dernier
examen, n'ont pas eu 4, feront examen
sur la portion de l'ancien Testament qu'ils
ont entendu l'année dernière et sur celle qu'ils
entendront cette année.

3. Laéziè. Ceux qui n'ont pas eu 4 feront
examen sur la partie de l'A. T. qu'ils
entendront cette année, sur le livre des actes
et sur l'épître aux Ephésiens.

- Théologie systématique: Examen sur la dogmatique et sur la morale.
- Théologie historique: Examen sur l'histoire de l'Eglise jusqu'à la réformation, et sur la symbolique.
- Théologie pratique.
1. Avoir porté jusqu'au nombre de 7 les propositions rendues.
 2. Avoir fait deux catéchisations
 3. Avoir livré deux analyses.
- NB. Les propositions et les catéchisations doivent avoir été rendues 2 mois avant la clôture des cours.
4. Une prédication et une catéchisation d'épreuve en public.
 5. Examen sur la prudence pastorale.

Séance du 19 janvier 1839. — Présents: tous les membres du conseil.

Le conseil de la Faculté de Théologie propose d'arrêter comme suit le programme des examens pour la licence:

Les aspirants au grade de licenciés en théologie sont examinés sur les objets suivants:

1. Théologie exégétique
2. Théologie historique.
3. Théologie systématique
4. Théologie pratique.

Chacun de ces examens est divisé, s'il y a lieu, en examens spéciaux, toutefois les quatre examens collectifs sont seul appréciés par admis et non admis.

Tout ce qui concerne, soit cette division en examens spéciaux, soit la forme de l'épreuve en général, est réglé par les examinateurs dans une conférence préalable.

L'examen d'exégèse portera sur la Genèse, le livre de Job, les cinquante premiers psaumes, et le prophète Esaïe; et sur tout le nouveau testament.

Une prédication et une catéchisation font nécessairement partie de l'examen de théologie pratique.

Antérieurement à ces épreuves, les aspirants à la licence doivent avoir fait, sous la direction et l'inspection du professeur de théologie pratique, six exercices de prédication, deux d'analyse et deux de catéchisme. — Aucun de ces exercices ne compte, ni autant qu'il a été approuvé. — Les trois dernières prédications sont soumises à l'examen des professeurs ordinaires réunis.

Quant aux examens sur les lettres et sciences, on se réfère purement et simplement à l'article 29. 1^o de la loi sur l'Académie.

Séance du 13 février 1839. Présents: tous les membres du conseil.

Le conseil de la faculté de théologie, sur l'invitation de l'Académie, s'occupe de la répartition des cours entre les professeurs et dans un cycle de trois années.

(Voyez: règlement de l'Académie, art. 256, 10). Il propose de la régler ainsi qu'il suit.

Théologie exégétique.

1^{re} année.) lecture de l'anc. et du N. Test. et simultanément
2^{de} — } chaque année, archéologie, herménautique (théologie et histoire de l'interprétation) critique.
3^{de} — }
NB. Dans la lecture de l'ancien et du N. Test. est comprise une introduction à chacun des livres qui seront lus.

Théologie historique.

Cycle de trois ans composé des cours suivants:

- 1^o. Histoire ecclésiastique générale.
- 2^o. Patristique.
- 3^o. Histoire du dogme jusqu'à la réformation.
- 4^o. Symbolique, suivie de l'apprehen de l'histoire de la théologie moderne allemande.
- 5^o. Biographie des réformateurs Zwingli, Becolampade, Caluin, Farel.

Théologie systématique.

Cinq cours devant former un cycle de trois ans.

- 1^o. Encyclopédie des sciences théologiques; cours qui pourrait être exécuté dans un semestre.
- 2^o. Cours de théologie biblique, ou histoire du développement de la révélation, accompagné d'un histoire biblique proprement dite.

Répartition
des cours dans un
cycle de 3 années.

3 A 4. Dogmatique en deux cours.

a) Introduction à la dogmatique

b) Cours de dogmatique proprement dit.

5 Morale. Cours qui, dans le système de division en semestres, s'accomplirait en un semestre, et qui, dans le système actuel serait donné conjointement avec un autre cours, par ex. l'Encyclopédie des sciences théologiques.

Théologie pratique

1^{re} année. Homilétique

2^{de} — Etude homilétique d'un ou plusieurs livres de la Bible.

Prudence pastorale (y compris au besoin la liturgique et le droit ecclésiastique).

3^o — Histoire de la prédication.

Toutes les années: Catéchétique, exercices de catéchisation, d'analyse et de prédication.

NB. L'étude homilétique de la Bible pourra être remplacée par un cours de théologie populaire et pratique.

Observation générale.

En assignant à chaque chaire une tâche déterminée on n'a pas prétendu que chaque professeur ne puisse ouvrir des cours sur telle ou telle branche théologique non comprise dans le département qui lui est assigné.

Présents: tous les membres du conseil.

Préavis à l'académie
sur la demande de
M. M. Blanchard
Benoît et Chappuis
étudiants.

Le conseil décide de donner à l'académie, sur la demande de M. M. Blanchard, Benoît et Chappuis, étudiants, le préavis suivant:

D'après la manière dont les examens étaient organisés dans l'ancienne académie, les étudiants de la 2^e volée de théologie étaient examinés.

1^o Pour l'Hebreu sur les parties de l'anc. Test. qui avaient été interprétés dans l'auditoire pendant les deux dernières.

2^o Pour le grec sur nouveau Testament en entier.

3^o Pour l'exégèse sur les parties du vieux et du nouveau Test. qui avaient été interprétés pendant les trois dernières années.

4^o Sur le cours donné dans l'année par le professeur de dogmatique et d'histoire ecclésiastique.

Messieurs Blanchard, Benoît et Chappuis ont obtenu 3 pour l'examen n^o 2. M. Chappuis a de plus obtenu 3 pour n^o 3. Toutefois ces trois étudiants ont été promus dans la première volée de théologie en vertu du système compensatif alors en usage.

L'article 89 de la loi nouvelle nous paraît ne pas reconnaître comme satisfaisants les examens appréciés par 3. En conséquence les réclamants devront être examinés de nouveau sur le N. T. en entier, et M. Chappuis en outre sur les parties du V. et N. Test. qui ont été interprétés à l'auditoire pendant les deux dernières années.

Toutefois, vu l'époque assez avancée à laquelle la décision dont ils se plaignent a été prise on leur a demandé pour l'examen n^o 2, au lieu du N. T. en entier le livre des actes, les épîtres de St. Paul et l'épître aux Hébreux — et pour l'examen n^o 3 au lieu de l'exégèse de trois ans, seulement celle de cette année.

Il faut remarquer de plus, qu'en vertu de la même interprétation de l'article 89 de la loi, ils ont obtenu une facilité dont leur réclamation ne parle point. Les étudiants de la première volée de théologie dans laquelle ces messieurs ont été promus l'an passé, étaient examinés d'après les règlements de l'ancienne académie sur les portions du vieux et du nouveau Testament interprétés dans l'auditoire dans le courant de l'année. Nous avons pensé que ceux qui ont obtenu 4 au plus dans l'examen d'exégèse dans la seconde volée, (examen qui est capital dans cette matière) étaient dispensés, en vertu de l'article 89 du nouvel examen dont il est ici question. Toutefois, si l'on admettait l'interprétation de l'article

89 sur laquelle se fondent les plaignants, il nous semble qu'il faudrait alors leur imposer de nouveau cet examen qui n'a été abandonné que parce que l'interprétation opposée a paru la seule admissible.

Séance du 4 avril 1839.

Présents: tous les membres du conseil.

Examen d'Écriture
pour la licence.

Le conseil de la faculté de théologie voulant pourvoir, en ce qui le concerne, à l'exécution de l'art. 258 du règlement pour l'académie, a fixé comme suit la partie de l'ancien Test. sur laquelle MM. les anciens étudiants en théologie devront subir leur examen de théologie exégétique pour obtenir le grade de licencié.

En 1839 l'examen roulera sur la partie de l'ancien Test. qui aura fait l'objet des leçons pendant les années académiques 1836 - 1839 en y ajoutant les chapitres

XX - XXIX de la Genèse
XXVII à XXXI du livre de Job.

Les psaumes XVII à XXVI

Les chapitres XV à XXIV d'Isaïe

En 1840 l'examen roulera sur la partie de l'ancien Test. qui aura fait l'objet des leçons pendant les années 1837 1840 en y ajoutant:

a) les chapitres XXX - XXXIX de la Genèse
XXXII à XLII du livre de Job

les psaumes XXVII à XXXVI

les chapitres XXV à XXXIV d'Isaïe

b) le cours d'archéologie qui pourra être donné

~~de 1841 à l'automne prochain~~

a

en 1841 l'examen roulera :

a) sur la Genèse, les livres de Job et d'Ésaïe, et les 50 premiers psaumes.

b) sur les cours d'archéologie et d'herméneutique qui auront pu être donnés.

— l'examen qui a pour objet le nouveau Test. compren-
dra chaque année le nouveau Testament en entier.

Séance du 20 avril 1839.

Présents : Tous les membres du Conseil.

Époque des
examens de 1839.

Le Conseil, invité par l'Académie à régler, pour cette année, l'époque des examens de licence, a décidé que l'examen d'histoire ecclésiastique et de symbolique aura lieu au mois de juillet, et tous les autres au mois de novembre.

Séance du 1^{er} juin 1839.

Présents : Tous les membres du Conseil.

Demandes au ré-
clamation de 39
étudiants.

On lit une lettre de Messieurs Fontannar, Court, Courvoisier, & Secrestan, A. Herminjard, Tachet, étudiants, priant le Conseil "de retrancher, pour eux, de la tâche totale imposée aux étudiants de la faculté la partie sur laquelle ils ont déjà été interrogés aux conditions de la loi, chacun dans son année."

Le Conseil décide d'accorder aux requérants les fins de leur demande, laissant à Monsieur le professeur de théologie exégétique le soin de cette affaire.

M. Schlicher, étudiant, par lettre du 21 février 1839, a demandé d'être dispensé d'un nouvel examen sur la théologie exégétique. — Le Conseil décide d'accorder à M. Schlicher ce qu'il demande.

Inscriptions pour
les examens.

Il sont fait inscrire, pour l'examen d'hébreu, M. Vernier et Bost.

pour l'examen d'histoire ecclésiastique M. J. L. Chappuis.

Séance du 16 juillet 1839.

Présent : Tous les membres du Conseil.

Programme des
cours pour l'année
1839 - 1840.

Le Conseil arrête, ainsi qu'il suit, le programme des cours de la
faculté de théologie, pour l'année 1839 - 1840.

1^{er} semestre.

Théologie exégétique (M. Dufournot)

Ancien Testament : la Genèse, Job, les psaumes, Isaïe
3 heures par semaine.

Nouveau Testament, Epître aux Hébreux 3 heures.

Archéologie 1 heure.

Théologie historique (M. Herray)

Histoire ecclésiastique jusqu'à Charlemagne :
6 heures d'exposition et une heure d'interrogations

Théologie systématique (M. Chappuis)

Encyclopédie des sciences naturelles 4 heures.

Interprétation théologique des petites épîtres de St. Paul
5 heures.

Théologie pratique Etude de quelques-unes des époques et de
quelques-uns des modèles de l'éloquence de la chaire. 3 heures.

Exercices de lecture

Exercices de prédication et d'analyse 2 heures.

2^e semestre

Théologie exégétique

Ancien Testament : la Genèse, Job, les psaumes, Isaïe
3 heures par semaine.

Nouveau Testament : épître aux Corinthiens 3 heures
suite de l'archéologie 1 heure.

Théologie historique.

Histoire ecclésiastique depuis Charlemagne jusqu'à la réfor-
mation - 6 heures d'exposition et 1 heure d'interrogations.

Théologie systématique . Introduction à la dogmatique . 6 heures .
Interprétation théologique des petites épîtres
de S. Paul . 3 heures .

Théologie pratique . Mêmes objets que dans le premier semestre .
Les quatre professeurs réunis entendent les ~~quatre~~ trois dernières
propositions de chaque étudiant .



— Séance du 24 octobre 1839 . —

Présents : M. M. Viner, Dufournet, Herzog .

Heures des cours .

Le Conseil complète le programme en fixant les heures des cours .



— Séance du 29 octobre 1839 . —

Présents : Tous les membres du Conseil .

Election d'un président
dans l'année 1839-1840 .

On procède à l'élection d'un président . Monsieur Dufournet est élu .



— Séance du 3 décembre 1839 . —

Présidence de M. Dufournet . Tous les membres du Conseil sont présents .

lettre collective de M. Blanchard et Ch. L. Chappuis datée du 30 g^{bre}; ils
demandent que le Conseil fixe la tâche de théologie exégétique sur
laquelle ils seront examinés .

le Conseil décide, que, si l'examen a lieu à la fin du premier semestre
de 1840, il roulera sur la partie de l'Ancien et du Nouveau Testament
qui a été lue pendant l'année académique 1838-1839; mais que
s'il a lieu à la fin du second semestre de 1840, il roulera sur la
partie de l'Ancien et du Nouveau Testament qui aura été lue
pendant les deux semestres de la présente année académique .

lettre de M. Coztaur, du 6 g^{bre}, informant sur quelques observations

10 Suite de la séance
du 3 décembre
1839

au sujet de l'examen de théologie exégétique qu'il est appelé à subir.

Le conseil décide, qu'il sera tenu compte à M^r Coeytaux de la partie de l'ancien Testament qui a été lue pendant l'année Académique 1833-1834, et sur laquelle il a été examiné, en conséquence, et par compensation, on défalquera de la tâche d'examen qui lui est imposée, la partie de l'ancien Testament qui a été lue pendant l'année Académique 1836-1837.

On décide de plus, que l'examen exigé de M^r Court aura pour objets, le cours de morale donné pendant l'année 1838-39, et le cours de dogmatique donné pendant les années 1836-38. Enfin on accorde à M^r Louis Durand de pouvoir retrancher de la tâche de théologie exégétique sur laquelle il doit être examiné, celle sur laquelle il a déjà été examiné en qualité d'étudiant de la 1^{re} Volée, et la faculté de substituer à cette partie de la tâche qui lui reste la portion de l'ancien Testament qu'il a étudiée en Allemagne. Toutefois le dernier point est accordé sous réserve que l'objet sera ultérieurement examiné, puis approuvé par le professeur enseignant.

La séance est levée.

Séance du 25 Mars 1840

Présents; Tous les membres du conseil.

On dépose une circulaire par laquelle on voit que tous les membres du conseil ont autorisé l'expédition d'un acte portant que M^r Louis Nerves a suivi régulièrement les cours de la faculté, en qualité d'externe immatriculé, pendant les années scolaires 1837-1839, et pendant le premier semestre de 1839-1840, et qu'il a mérité un très bon témoignage sous le double rapport de l'assiduité et de l'application.

On fixe, comme suit, les examens que doivent subir d'anciens étudiants qui désirent obtenir le grade de licenciés en théologie.

- M^r Beaudolet sera examiné sur la dogmatique et sur la morale.
M^r Court — sur l'histoire ecclésiastique jusqu'à la réformation, sur la symbolique et sur la patristique.
M^r Boissot — sur l'histoire ecclésiastique jusqu'à la fin de la réformation, sur la symbolique et la morale.
M^r Durand — sur l'histoire ecclésiastique jusqu'à la réformation, sur la symbolique et la patristique.
M^r Coytaux — sur la théologie exégétique de l'ancien Testament et l'archéologie, sur l'histoire ecclésiastique jusqu'à la réformation, sur la symbolique et la patristique, sur la dogmatique et sur la morale.

Suite de la séance
du 25 mai

Le Conseil décide de plus:
1. que la thèse et la défense des propositions contenues dans la thèse (réglement pour obtenir la licence, § 2.º du Chap. 3.º, lettre E et D) sont dès ce moment obligatoires.
2. qu'il en est de même pour ce qui concerne l'examen de littérature française, qui est aussi obligatoire pour ceux des anciens étudiants de théologie qui n'ont pas encore subi.
— M. Peyrot, étudiant piémontais, expose que l'article de la loi relatif aux examens pour la licence en théologie, le place dans une situation douteuse, dont il désire être tiré.
On répondra à M. Peyrot que le projet de règlement interprétatif de la loi est maintenant sur les bureaux du Conseil d'Etat, qui fixera la réponse à assigner aux certificats étrangers.
La séance est levée.

Séance du 6 juin 1840

Tous les membres du Conseil sont présents.
On lit une réclamation sans date, de M. Coust, et une autre réclamation, datée du 5 juin, signée par trois étudiants de théologie. Ces deux réclamations ont trait à la décision du Conseil de la faculté relative à l'examen de littérature française (Voy. la séance du 25 mai)
Le Conseil, appréciant les motifs présentés par les pétitionnaires, décide de transmettre leur demande à l'Académie, en l'accompagnant d'un préavis favorable.
Lettre collective, du 4 juin, signée par M^{mes} Blanchard, Ch. L. Chappuis, Michel, Durand (Louis) et Coust. Elle réclame contre la décision du Conseil qui rend la thèse obligatoire pour eux (Voy. la séance du 25 mai)
Le Conseil, ayant égard aux considérations sur lesquelles les étudiants susnommés s'appuient, décide de transmettre leur demande à l'Académie, en l'accompagnant d'un préavis favorable.
La séance est levée.

Séance du 18 août 1840

Tous les membres du Conseil sont présents.
On procède à l'élection d'un président. Monsieur Ninet est élu.
La séance est levée.

Séance du 24 novembre 1840.

Tous les membres du Conseil sont présents.
Une lettre (sans date) de plusieurs étudiants demande que la tâche d'espéranto hébraïque soit réduite.
Le Conseil ^{adopte} le principe de cette réduction; puis elle décide qu'il sera proposé à l'Académie de réduire la tâche d'un quart.
La séance est levée.

Séance du 30 décembre 1840.

Tous les membres présents.

On lit une lettre de l'Académie demandant examen et rapport sur la lettre du département de l'Intérieur relative aux fonctions, dans les églises de Lausanne, ^{du chœur}.

Le Conseil décide de charger son président de parler aux étudiants au sujet de ces fonctions, de connaître leurs intentions, et de voir s'il est possible de régulariser leur service dans les temples de Lausanne.

On lit une lettre de l'Académie transmettant une lettre de la commission ecclésiastique au Conseil d'Etat, et une lettre du Département de l'Intérieur à l'Académie sur l'époque à choisir pour la Commémoration.

Il ne se forme aucune majorité sur cette question. Deux membres proposent le 15 août, deux autres le commencement de novembre. Les deux opinions sont développées dans le rapport à l'Académie. La séance est levée.

Séance du 28 janvier 1841.

Présents: M. M. Dufourmel, Herzog, Chappuis.

Lettre collective du 26 courant, adressée au Conseil par M. de Courmoulin à Fontanar, qui désire faire l'examen de théologie systématique à la fin de ce semestre ou au commencement du semestre prochain. Ils demandent quelles sera la tâche par laquelle vaudra l'examen à l'une ou à l'autre de ces deux époques.

On décide que l'examen comprendra la théologie biblique, dogmatique et morale.

Lettre du 24, de M. Rossier, par laquelle il annonce qu'il a choisi pour sujet de sa thèse: Le pétilisme du temps de Spener.

Ce sujet est admis.

Lettre de M. le Recteur, en date de ce jour, demandant au Conseil si, dans la supposition malheureusement probable d'une prolongation de la maladie de M. Vinet, il aurait quelques mesures à proposer en exécution de l'article 34 du règlement.

On répondra que le semestre est trop avancé pour que l'on puisse songer à chercher un remplaçant qui continue le cours de M. Vinet ou qui en commence un nouveau, et que les trois professeurs de théologie se sont répartis la direction des exercices de prédication et de catéchisation dont M. Vinet est chargé.

La séance est levée.

Séance du 27 février 1841.

Présents: M. M. Dufourmel, Herzog et Chappuis.

Lettre de M. Auguste Doll, du 8 courant, Il propose pour sujet de sa thèse: la Rédemption considérée sous le point de vue de la satisfaction, traitée historiquement pour l'A. Testament et épigénetiquement pour le Nouveau.

Ce sujet est admis quant au fond; mais on exprimera le désir qu'il

13

soit modifié dans sa forme, qui pourrait être simplement celle-ci : La Rédemption considérée sous le point de vue de la satisfaction.

Lettre de M. le Recteur, en date de ce jour, demandant au Conseil de désigner les deux membres de la faculté qui, à l'exception de l'article 7 de la loi ecclésiastique, doivent faire partie de la commission de consécration.

Le Conseil désigne M. Dufour et Herzog.
La séance est levée.

Séance du 8 juillet 1841

Tous les membres sont présents.

Le Conseil arrête définitivement le cycle triennal des études, ainsi qu'il suit :

Théologie exégétique.

Hiver. 3 h. par semaine : Lecture de la Genèse et des Psaumes.

3 h. Lecture d'un livre du nouveau Testament.

1 h. Cours de critique ou cours d'introduction à la lecture des livres saints.

2 h. Langue hébraïque.

Été, même nombre d'heures pour tous les cours.

Lecture de Job et d'Isaïe

Lecture du Nouveau Testament.

Suite du cours de critique ou du cours d'introduction
1842 - 1843.

Répétition du tableau précédent en substituant à la critique l'Archéologie.

1843 - 1844.

De même, en substituant à l'archéologie, l'herméneutique.

Théologie historique.

Première année.

Hiver. Histoire des dogmes jusqu'à la réformation.

Première partie de la symbolique, c. à d. de l'exposition des systèmes de doctrine des différentes Eglises et sociétés chrétiennes.

Ces deux cours se donnent successivement.

Été. Seconde partie de la symbolique

Histoire de la théologie allemande moderne jusqu'à nos jours.

Ces deux cours se donnent successivement.

Seconde année

Hiver. Histoire générale de l'Eglise depuis sa fondation jusqu'au commencement du huitième siècle.

Exercice de l'histoire des missions protestantes
(une heure par semaine)

Ces deux cours se donnent simultanément.

Eté. Histoire générale de l'Eglise depuis le commencement du huitième siècle jusqu'au commencement du 16^e.

Troisième année

Hiver. Histoire générale de la réforme du sixième siècle.

Eté. Histoire générale de l'Eglise depuis la réforme de l'Eglise jusqu'à nos jours.

Théologie systématique

1841 - 1842.

Hiver. Morale, 2^e partie 4 h. Théologie biblique 2^e partie
4 ou 5 heures.

Eté. Encyclopédie des sciences théologiques. 4 heures.
Epîtres catholiques (Jacques et Pierre) 4 heures.

1842 - 1843.

Hiver. Introduction à la dogmatique. 6 heures.
Epîtres de St. Jean, 3 heures.

Eté. Dogmatique chrétienne. 6 heures
Petites épîtres de St. Paul. 3 h.

1843 - 1844.

Hiver. Dogmatique chrétienne. 6 h.
Petites épîtres de St. Paul. 3 h.

Eté. Théologie biblique ou Morale, 8 à 10 h. ou bien
Morale chrétienne 1^e partie, 4 h. et
Théologie de l'Ancien Testament 4 à 5 h.

Théologie pratique

première année.

1^{er} semestre. Théorie du discours de la chaire, considérée
dans son but et dans sa matière.

2^e semestre. Théorie de la composition du discours de la chaire.

Seconde année.

1^{er} semestre. Etude d'une époque de l'histoire de la prédication.
2^d sem: Idem.

Théorie de la nature et de l'exercice du ministère
évangélique.

Studeum pastorale.

Troisième année.

1^{er} semestre. Etude homilétique d'un livre de la Bible.
id. ou Essai d'un enseignement de Théologie
populaire.

Théologie apologétique, ou philosophie de la Religion,
adaptée aux habitudes et aux besoins intellectuels des
gens du monde ou d'un public non spécial.

Toutes les années.

Exercices de prédication, de catéchisation et de lecture.
La séance est levée.

Séance du 14 août 1841.

Tous les membres sont présents.

On procède à la nomination d'un président. M. le professeur Herzog est
nommé.
La séance est levée.

Séance du 11 novembre 1841.

Tous les membres sont présents.

On lit une lettre de ^{la Commission ecclésiastique} ~~l'Académie~~ qui demande que la faculté de théologie fasse subir
à ses étudiants un examen de lecture sous à l'occasion du prix fondé par M^{le}
professeur Lava de. Cette proposition est adoptée et l'examen fixé pour le 17 novembre
la séance est levée.

Séance du 17 novembre 1841.

Tous les membres sont présents.

La séance a lieu immédiatement après le dit examen. La faculté assigne aux M^{rs}
Mulle et Poyrot le prix de lecture tout entier, savoir 100 francs, et deux accèdent
de 25 francs chacun sur M^{rs} Henri Durand et Martin. Il en sera donné
connaissance à l'Académie.
La séance est levée.

Séance du 23 novembre 1841.

Tous les membres sont présents.

On lit une lettre de l'Académie, au sujet de la motion de M^{le} prof. Ed.
Scoutan, que les étudiants en théologie soient appelés à l'avenir,
pour obtenir leur diplôme de licenciés, à subir un examen sur une
branche des sciences sociales et politiques. La faculté, invitée par l'Académie

Présidence de M^l
Herzog.
novembre 1841. à Nov.
1842.

Examen de lecture
sacré.

Motion de M^l Ed.
Scoutan.

à prendre une décision à cet égard, se borne à admettre en principe le sujet de la motion et ne juge point convenable, d'augmenter actuellement le nombre des examens ni d'apporter dans le moment présent aucun changement au système des examens. L'assemblée est levée.

Séance du 14 janvier 1842.

Tous les membres sont présents.

On lit une lettre de l'Académie, qui demande que la faculté de théologie rédige le programme des concours pour l'année 1842. Il est rédigé comme suit :

Programme des
concours de 1842.

I. Théologie Exégétique

- a) Examen oral sur un livre de l'Ancien ou du Nouveau Testament, dont le choix est laissé à l'aspirant.
- b) Examen oral sur Schott Trilogie critica in libros novi test. sacros.

II. Théologie historique.

- a) Augustin et les Donatistes. Composition.
- b) Bernard, abbé de Clairvaux, considéré comme théologien mystique. Composition.
- c) Comparaison de l'église réformée avec l'église luthérienne sous un point de vue spécial, au choix de l'aspirant. Composition.
- d) Tentatives faites par Bossuet et Leibnitz pour la conciliation des églises romaine et protestante. Composition.

III. Théologie systématique.

Etude critique de l'Institution de Calvin. Examen oral.

IV. Théologie pratique.

- a) Le pasteur catholique et le pasteur protestant. Composition.
 - b) Etude des livres suivants :
le Sermon de Chrysostome ;
le livre de catéchisme andré rendibus et le 1^{er} livre de doctrina christiana de S. Augustin ;
le pastoral de Grégoire le Grand. Composition.
- La séance est levée.

Programme des
cours, semestre d'été
1842.

Séance du 22 février 1842.

Tous les membres présents.

Sur l'invitation de l'Académie on s'occupe de la rédaction du programme des cours du semestre d'été 1842.

I. Théologie Exégétique.

- a) Job et Psalms. 3 heures par semaine.
- b) Suite de l'évangile selon S. Matthieu. 3 h. par s.
- c) Introduction à l'Ancien Testament. suite. 1 h. p. s.

II. Théologie Historique.

Symbolique ou exposition des systèmes de doctrine des différentes confessions chrétiennes. 7 h. p. s.

III. Théologie systématique.

- a) théol. biblique de N. S. doctrine de S. Jean 2 h. p. s.
- b) Encyclopédie des sciences théologiques. 3 h. p. s.
- c) Interprétation théologique des épîtres de S. Jacques et de S. Pierre 3 h. p. s.

IV. Théologie pratique.

- a) théorie de la prédication 3. h. p. s.
 - b) Exercices de prédication, de catéchisation et d'analyse 3 h. p. s.
 - c) Exercices de lecture et de récitation oratoire. 1 h. p. s.
- Exercices de prédication dirigés par les 4 professeurs réunis 2 h. p. s.
La séance est levée.

Séance du 6 mai 1842.

délibérations sur la lettre de Messieurs Dupouret, Viret, Herbog présents.
du conseil de l'Inst. publique au sujet des corrégances de la liberté d'études. / On s'occupe sur l'invitation de l'Académie d'une lettre du conseil de l'instruction publique du 19 Mars 1841, qui concerne les corrégances de la liberté d'études.

L'un des membres de la faculté étant absent, l'on ne prend aucune décision.
La séance est levée.

Séance du 10 mai.

Tous les membres sont présents.

On s'occupe du même sujet. On décide de ne proposer aucun changement à la loi, mais de modifier le règlement de la manière suivante:

- 1) on ne peut pas se présenter à un nouvel examen sur une branche pour laquelle on n'a pas été admis, avant le second terme suivant.
- 2) chaque étudiant doit payer une certaine pour l'inscription d'un examen
- 3) il faut aviser aux moyens de rendre possible la durée permanente des commissions pour les examens de théologie.
- 4) l'on propose un examen général sur toutes les branches de la théologie, enmen qui auroit lieu à la fin des études.

M. le président est chargé de présenter à la prochaine séance de projet d'un rapport sur cette question, adressé à l'Académie.
La séance est levée.

Suite du sujet
précédent.

Séance du 17 mai 1842.

Tous les membres sont présents.

M^r le président présente le projet de rapport demandé dans la séance du 11 mai. Il est adopté pour être présenté à l'Académie dans sa séance du 18 courant. La séance est levée.

Séance du 11 juillet 1842.

Tous les membres sont présents.

On rédige le programme des cours du semestre d'hiver 1842 à 1843 comme suit.

I Théologie Ecclésiastique.

- a) Genèse, Naumes, Job et Psalms 3 heures par semaine.
- b) Epître aux Romains 3 h. p. s.
- c) Archéologie biblique 1 h. p. s.

II Théologie historique.

- a) Histoire ecclésiastique générale depuis le commencement jusqu'au VIII^e siècle. 5 p. p. s.
- b) Histoire de la théologie Allemande moderne. 2 h. p. s.

III Théologie systématique.

- a) Introduction à la dogmatique. 6 h. p. s.
- b) Interprétation théol. des épîtres de S. Pierre et de S. Jean 4 h. p. s.

IV Théologie pratique.

- a) étude d'une époque de l'histoire de la prédication 3 h. p. s.
- b) Théorie du Ministère Évangélique. 1 h. p. s.
- c) Exercices de prédication et de catéchisation. 2 h. p. s.

Exercices de prédication dirigés par les 4 professeurs réunis
2 h. p. s.

Travaux attribués.

L'on s'occupe de la nomination de 2 délégués pour la Commission de consécration. L'on confirme les nominations de l'année précédente. c. a. d. M^r les professeurs Dufournet et Lherbier représenteront la faculté de théologie dans la Commission de consécration.

La séance est levée.

Séance du 26 juillet 1842.

Tous les membres sont présents.

Election du nouveau
président.

On procède à l'élection du nouveau président. M^r le professeur Dufour est nommé. La séance est levée.

Séance du 9 janvier 1843

Présents, mm. Dufour, Herzog et Chappuis.

Lettre de M^r le Recteur, en date du 30 décembre écoulé, par laquelle il invite le Conseil à se réunir pour présenter un projet de programme des concours pour 1843.

Le Conseil décide de proposer les sujets suivants:

Pour la théologie historique: Analyse des principales apologies du Christianisme dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. L'examen aurait lieu par écrit, et serait accompagné d'une traduction orale de quelques morceaux de Justin, du premier livre d'Irigène contre Celse, et de l'apologie de Tertullien.

La traduction de morceaux choisis du λόγος ἡγορευτικός de Clément d'Alexandrie.

Une composition ayant pour sujet la Vie d'Augustin jusqu'à sa conversion; l'aspirant devrait en outre appeler à traduire quelques morceaux tirés de la Cité de Dieu, depuis le livre XI.

Bernard, abbé de Clairvaux, considéré comme théologien mystique.

Pour la théologie systématique: Etude critique de l'Institution de Calvin (sujet à traiter de vive voix) —

La doctrine de l'immortalité dans l'Ancien Testament (sujet à traiter par écrit)

— Pour la théologie exégétique et la théologie pratique, le Conseil décide de proposer le maintien des sujets inscrits dans le programme de 1842.

La lettre précitée de M^r le Recteur appelant encore le Conseil de la Faculté à nommer un délégué à l'Ex^{te} Commission d'examen des Comptes de M^r le Secrétaire laïc, le Conseil nomme Monsieur Herzog.

La séance est levée.

Séance du 17 janvier 1853

Présents M. M. Dufourner, Herzog et Chappuis.
Lettres de M. le Recteur invitant le Conseil à rédiger le programme des Cours d'été.

Le Conseil proposera, pour la théologie exégétique, la lecture de Job et d'Isaïe 3h.
la suite de l'épître aux Romains
et les épîtres pastorales; 3h.
la partie historique de
l'archéologie biblique. - 1h.

pour la théologie historique, l'histoire ecclésiastique
depuis le commencement du III^e siècle
jusqu'à la réformation; 5h. -
et l'histoire des Missions protestantes
de nos jours, à 2h. par semaine.

pour la théologie systématique, la 1^{re} partie de la Dogmatique
à 6h., et l'interprétation théologique
de l'épître aux Galates, à 3h. par
semaine.

pour la théologie pratique, étude d'une époque de l'histoire
de la prédication, 2 heures;
théorie du ministère évangélique
2^e partie, 1 heure;
exercices de prédication et de
catéchisation, 2 heures;
exercices de récitation oratoire et de
lecture sacrée, 1 heure.

Les heures seraient celles des derniers cours d'été.

La séance est levée

Séance du 8 mars 1853

Tous les membres du Conseil sont présents

Le Conseil approuve le sujet de thèse proposé par M. Sachet. Ce sujet
est ainsi conçu: les catholiques romains ne peuvent pas fonder leur doctrine de la transsubstantiation
sur le Chap. VI. de l'évangile de St. Jean.

M. le prof. Chappuis fait observer que le nombre de heures assignées
pour entendre les sermons que les aspirants à la licence sont appelés
à présenter ne s'est pas trouvé rempli pendant le dernier semestre
et qu'il conviendrait par conséquent de ne porter sur le tableau
des cours, qu'une heure pour cet objet, au lieu de deux.

Le Conseil adopte cette proposition

La séance est levée

Présents M^{rs}. Dufourcet, Herminjard et Chappuis.

Le Conseil adopte le sujet de thèse proposé par M^r. Meille, conu en ces termes: De la réaction catholique romaine au 19^e siècle, de ses causes, de ses effets et de ses destinées probables, comparée à la marche du protestantisme.

Lettre de M^r. Herminjard étudiant, en date du 30 mars, demandant s'il est astreint à faire l'examen d'herméneutique, et présentant deux considérations propres selon lui à établir qu'il en est dispensé.

L'une tirée de la communication faite aux étudiants par le Conseil de la faculté, dans l'hiver de 1838 à 1839, et l'autre de ce qu'un étudiant, étant examiné sur l'exégèse grecque au le fut point (au mois d'août 1841) sur le cours d'herméneutique donné pendant l'hiver.

Le Conseil considérant que, bien que la lettre de la décision rappelée par M^r. Herminjard paraisse militer en faveur de sa demande, il n'en résulte pas toutefois que le cours d'herméneutique fût indissolublement lié à l'examen relatif à l'Ancien Testament, puisque, comme le règlement l'a établi plus tard, ce cours a pu être réuni indistinctement à l'Ancien et au Nouveau Testament;

Considérant en outre l'importance de l'enseignement dont il s'agit et la faculté que les examinateurs ont d'adresser, en tout état de cause, des questions d'herméneutique aux aspirants;

Décide qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la demande de M^r. Herminjard.

La séance est levée

Séance du 29 juin 1843

Tous les membres du Conseil sont présents

Le Conseil s'occupe de la rédaction du programme des cours d'hiver, et proposera qu'il soit établi comme suit:

<u>Théologie exégétique</u>	Etude d'une partie de la Genèse et de Psaumes	3h.
"	du livre de Actes des Apôtres	3h.
	Cours d'herméneutique	1h.
	autre le cours de langue hébraïque	2h.
<u>Théologie historique</u>	Histoire ecclésiastique pendant la réforme	6h.
"	des missions protestantes de nos jours, fin.	1h.
	Lecture cursive de quelques écrits des pères	1h.
<u>Théologie systématique</u>	Seconde partie de la Dogmatique chrétienne	3h.
	Cours de morale	6h.
<u>Théologie pratique</u>	Philosophie du christianisme ou application de la doctrine. X ^e	
	à la vie pratique, individuelle et sociale	1h.
	Catéchétique	2h.
	Exercices de prédication, d'analyse et de catéchisation	2h.
	Exercice de lecture	1h.

La séance est levée

Séance du 9 novembre 1843

Présents M^{rs}. Dufournet, Herzog et Chappuis.

Le Conseil approuve le sujet de thèse proposé par M^r. Ernest Chavaux, ce sujet est ainsi conçu: De saint sacrement du Baptême.

On procède à l'élection d'un président: Monsieur Nivet est nommé

La séance est levée

Séance du 12 décembre 1843.

Tous les membres du Conseil sont présents.

On Communiqua au Conseil, de la part de M^r. le Recteur, une lettre du Doyen de la classe de Lausanne, informant l'Académie que, le 22 novembre dernier, il ne s'en point trouvé de proposant pour faire la lecture de la Parole de Dieu dans le temple de St Laurent, et priant l'Académie de prendre des mesures pour que cela n'arrive plus à l'avenir. — Le Conseil reconnaît que cette affaire n'est pas de son ressort, et que la lettre de M^r. le Doyen pourrait être renvoyée à la Commission ecclésiastique; mais, jugeant que le but de M^r. le Doyen de la classe de Lausanne peut être plus sûrement atteint par une intervention officielle, il charge son président de transmettre à M^{rs}. les étudiants en théologie la lettre de M^r. le Doyen, avec exhortation à prévenir, par les moyens qu'ils aviseront être les meilleurs, la répétition de fait dont se plaint le président de la classe.

Dans la même lettre du 11, M^r. le Recteur transmet une demande de M. Milla, étudiant, ayant pour objet d'être autorisé à remplacer le sujet, précédemment agréé, de sa thèse par celui-ci: Essai sur la vie et les doctrines de Jean Huss. — Le Conseil approuve cette substitution.

La séance est levée.

Séance du 18 janvier 1844.

Présents: M^{rs}. Vind, président, et Chappuis.

Sur l'invitation de M^r. le Recteur, en date du 9, on procède, pour ce qui concerne la faculté de théologie, à l'élaboration d'un projet de programme de concours pour 1844.

Le Conseil s'arrête au projet suivant:

1. Un travail exégétique sur un livre de l'A. ou du N. Testament, dont le choix est laissé à l'aspirant. — Examen de vive voix ou par écrit.
2. Bernard de Clairvaux, considéré comme évêque mystique.
3. Exposition du système des Quakers d'après l'Apologie de la théologie véritablement chrétienne, de Barclay.
4. La doctrine de l'immortalité dans l'A. Testament. — Examen par écrit.

5. Etude des livres suivants:

Le saeculum de Chrysostome;

Le De catechizandis rudibus de St Augustin, et la 4^e livre de Doctrina Christiana, du même;

Le Pastoral de Grégoire le grand. — (Composition).

La séance est levée.

Séance du 16 janvier 1844.

Présents : M. de Virel, Herzog, Chappuis.

Invité à rédiger un projet de programme de l'enseignement théologique pour le semestre d'été 1844, le Conseil ~~fin~~ ~~général~~ ce qui suit :

Théologie exégétique.

1^o Exégèse de l'A. Testament : Job, Psalms.

lundi, à 11 h. mardi, de 10 à midi.

2^o Exégèse du N. Testament : Actes des Apôtres ; mercredi, jeudi, vendredi, à 11 h.

3^o Herméneutiques ; lundi, à 10 heures.

Théologie systématique.

1^o Théologie biblique, 1^{re} partie. A. Testament. 6 h. par semaine.

2^o Interprétations théologiques des Epîtres aux Ephésiens et aux Colossiens. 3 heures.

Théologie historique.

1^o Histoire générale de l'Eglise depuis la Réformation jusqu'à nos jours. 2 heures par semaine.

2^o Etude des sources de l'histoire ecclésiastique, en particulier des Pères. 2 heures.

Théologie pratique.

1^o Etude homilétique de l'Epître de St. Jacques. 2 heures.

2^o Lecture critique de quelques sermons des grands prédicateurs. 1 heure.

3^o Exercices de prédication, d'analyse et de catéchisation. 3 heures.

La séance est levée.

Séance du 4 juillet 1844.

Tous les membres sont présents.

Lettre du Recteur, du 2 juillet, invitait le Conseil à s'occuper de la révision du cycle des études. — Après une consultation, la délibération est renvoyée à une autre séance, qui aura lieu mardi 9 juillet.

Les sujets de thèse présentés, savoir,

par M. Herminjard (Exposé de la vie de Pierre Virel à ses idées principales de saschiologie),

par M. Gollier (La durée éternelle des peines à venir),

par M. Gay (Tr.) (La doctrine vandoise avant la réforme ~~et~~ rapproché de la doctrine calviniste et de la doctrine romaine),

par M. Raymond (Le sens du mot vopos dans St. Paul et surtout dans Rom. et Gal.),

par M. Centurier (L'organisation de l'Eglise des frères moraves),

après être successivement approuvés par tous les membres du Conseil, cette approbation est consignée au procès-verbal.

La séance est levée.

Séance du 6 juillet 1844

Présents : M. de Virel, Herzog, Chappuis.

Lettre de la Commission ecclésiastique du 28 juin demandant au Conseil de désigner les délégués à la Commission de consultation qu'il est appelé à nommer conformément à l'article 7 de la loi du 14 décembre 1839.

Le Conseil nomme M. de Virel, Herzog.

La séance est levée.

Séance du 9 juillet 1844.

Présents : M. Dufourmel, Herzog, Viret.

Le Conseil, délibérant sur le cycle des études, décide de proposer ce qui suit :

1^o Maintien du cycle trianual pour la théologie exégétique.

2^o Cycle biennal pour la théologie historique ; savoir :

Année 1844 - 45.

Hiver : Histoire des dogmes, jusqu'à la Réforme, 4 heures.

Histoire générale de l'Eglise, jusqu'à Grégoire III, 5 heures.

Lecture de morceaux choisis dans les sources de l'histoire ecclésiastique, 2 heures.

Eté : Histoire générale de l'Eglise depuis Grégoire III jusqu'à la Réforme, 6 h.
Symbolique, 3 heures.

1845 - 46.

Hiver : Histoire générale de l'Eglise - époque de la Réforme, 6 heures.

Aperçu de l'hist. des écrivains protestants depuis le commencement du
19^e siècle, 1 heure.

Lecture de morceaux choisis dans les sources de l'hist. ecclési., 2 h.

Eté : Hist. gén. de l'Eglise, de la fin de la Réforme à nos jours, 6 h.
Histoire de la théol. allemande moderne, 3 heures.

3^o Cycle biennal pour la théologie systematique ; savoir :

1844 - 45.

Hiver : Théol. biblique du N. Testament, 6 heures.

Encyclopédie théologique, 3 heures.

Eté : Introduction à la dogmatique, 4 heures.

Morale, 6 heures.

1845 - 46.

Hiver : Dogmatique, 6 heures.

Interprétation théolog. de qq. épîtres.

Eté : Théologie biblique de l'A. Testament, 6 heures.

Interprétation de qq. épîtres.

4^o Cycle biennal pour la théologie pratique ; savoir :

1844 - 45.

Hiver : Théorie du service de la chaire, considérée dans son but et dans
sa matière (ou 1^{re} partie de l'homilétique).

- Théologie populaire.

Eté : Théorie de la composition du service de la chaire (ou 2^e partie de
l'homilétique).

1845 - 1846.

Hiver : Théorie du ministère évangélique, 1^{re} partie.

- Catéchétique.

Eté : Théorie du ministère évangélique, 2^e partie.

Histoire de la prédication.

Tous les années, et toute l'année, exercices homilétiques et catéchétiques.

La séance est levée.

Séance du 13 avril 1844.

Tous les membres sont présents.

Lecture et lecture d'une lettre du Conseil de l'Instruction publique à l'Académie, relative aux changements que l'Académie a proposés d'apporter aux cycles d'enseignement dans les différentes facultés. Le Conseil décide de proposer à l'Académie de répondre au Conseil de l'Instruction publique, pour ce qui concerne la Faculté de théologie : 1^o que l'intention des changements proposés n'a point été d'amoindrir une réduction de la durée des études théologiques pour chaque étudiant. 2^o que ces changements ne paraissent point de nature à amener de pareils résultats.

On procède à l'élection d'un président pour la prochaine année académique. M. le professeur Chappuis est nommé.

La séance est levée.

Séance du 2 novembre 1844

Présents MM. Dufour, Hervey, Chappuis

Le Conseil procède à l'élection d'un délégué à la Commission de concertation, en remplacement de Monsieur le professeur Dufour qui s'est retiré comme parmi de très nombreux candidats au Saint-Siège. Monsieur Chappuis est nommé.

La séance est levée.

Séance du 28 décembre 1844.

Tous les membres sont présents.

On procède à l'élection d'un délégué à la Commission chargée d'examiner les comptes des caisses de l'Académie. Monsieur Chappuis est délégué.

Le Conseil procède ensuite au choix des sujets de concours pour l'année 1845. Il décide de proposer les suivants :

- 1^o Un travail épigraphique sur un livre de l'ancien ou du nouveau Testament dont le choix est laissé à l'aspirant. - Examen de vive voix.
- 2^o Analyse de deux apologues de Justin Martyr. - Examen par écrit avec traduction orale de quelques morceaux de Justin.
- 3^o Exposé de idées de Cyrille sur l'unité de l'Église, d'après le traité de l'unité ecclésiastique et les lettres. - Examen par écrit, avec traduction orale de quelques morceaux.
- 4^o Étude critique de l'ouvrage de Roussseau intitulé : Histoire des variations de l'Église protestante. - Examen de vive voix.
- 5^o Analyse critique de l'écrit d'Anselme intitulé : Cur Deus homo? - Examen par écrit avec traduction orale.
- 6^o La doctrine de l'immortalité dans l'ancien Testament. - Examen par écrit.
- 7^o Étude critique des prédications protestantes françaises depuis Dismas jusqu'à Claude. - Examen de vive voix.
- 8^o Constitution et discipline des Églises réformées de France depuis leur établissement jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Examen par écrit.

Enfin le Comité arrête le programme de cours du semestre d'été 1845, comme suit :

Théologie exégétique

- 1^o Explication de la Genèse, de Deutéronome, de Job et de Saïmon (suite). 3 h.
- 2^o Explication de l'épître aux Corinthiens, (suite). Explication de S. Luc (suite) 3 h.
- 3^o Introduction à l'Ancien Testament (suite). 1 h.

Théologie historique.

- 1^o Histoire de l'église au moyen âge jusqu'à la réformation 5 h.
- 2^o Symbolique 4 h.

Théologie dogmatique.

- 1^o Introduction à la dogmatique 4 h.
- 2^o Morale chrétienne 6 h.

Théologie pratique

- 1^o Théorie de la composition du discours de la chaire, 2^o partie de l'homilétique
- 2^o Exercices de prédication, d'analyse et de catéchisation

Exercices de prédication dirigés par les quatre professeurs réunis - 2 h. de 15 en 15 jours.

de Deaux et Leu

Deaux du 10 février 1845

Présents M. Chappuis, président, Dejourmet et Herroz

Le Comité décide de demander à l'Académie qu'elle veuille bien proposer à la Commission de la Bibliothèque d'acquiescer les ouvrages suivants :

libri symbolici ecclesie cathol. editi Streitwolf

Mistale romanum. Une edit. postérieure à 1635.

Die heiligen Zeiten und Feste in der cathol. Kirche von Nickel

Historia et monumenta Joannis Hubbi.

L'ouvrage de Heinemann sur l'église grecque ainsi qu'un autre ouvrage sur le même sujet, traduit du russe par M. de Mevart.

La religion aux Etats-Unis d'Amérique, par Baird.

Les ouvrages de Duguet qui manquent à la Bibliothèque

ce qui manque de prédicateurs réformés français, notamment Dupreville.

Baxter et l'Angleterre religieuse de bon temps.

Theodorus Beza von Baum

Die Dogmatik der evangel.-reform. Kirche v. Schweizer.

Le 3^e vol. de la vie de Calvin par Heury.

L'apparat, en 3 vol. in fol., qui se joint à la polyglotte d'Amers.

La suite de Haevernick Einleitung in das Alte Testament.

Ewald Geschichte des Volkes Israel

Hüter Das Moaische Opfer.

Movers Untersuchungen über die Chronik.

Ebrard Wissenschaftliche Kritik der evang. Geschichte.

Witzsch Atlas sacer ecclesiasticus.

J. Hieronimi opera' édition de Wallart. Venise 1770.

Bibliotheca maxima patrum, avec l'apparat de Le Noeury.

Itiq de bibliothecis et ceteris patrum etc. Leipzig 1707 in 8°.

Mansi Supplément à la collection de conciles de Labbe.

Collection de sermons anglais et irlandais, de Joly.

Mabilon Annals ordinis S. Benedicti.

Mabilon Acta sanctorum ordinis S. Benedicti.

Acta sanctorum etc. Collection de Bollandists. Edition d'Anvers en 53 vol. in fol. avec le Martyrologium Rouandi et les Acta Bollandiana.

Ces livres, si ce n'est ceux qui manquent à la bibliothèque, ne sont pas à la portée de tous les étudiants, spécialement Athanasius, Grégoire de Nyssa et Grégoire de Nazianze. La bibliothèque est levée.

Séance du 27 mai 1845

Présents: M. Chappuis et Herzog.

Le conseil fixe le programme des cours pour le semestre d'hiver 1845-1846, comme suit:

Théologie historique:

1. Histoire de l'église à l'époque de la réformation, 5 heures par semaine.
2. Histoire des missions protestantes, 2 heures.
3. Lecture de morceaux tirés des sources de l'histoire ecclésiastique, 2 heures.

Théologie systématique.

Dogmatique chrétienne 6 heures par semaine.

Le conseil autorise son président à recevoir et à proposer à l'Académie le programme relatif à la théologie épéyétique.

Quant à la théologie pratique, le conseil attend une communication officielle de la démission de M. de Vieux, dont le conseil s'est réuni, pour faire des propositions.

Séance du samedi 28 juin

Présents: M. Chappuis, Deffoux et Herzog.

Le conseil appelle à proposer à l'Académie les moyens de pourvoir à l'enseignement de la théologie pratique pendant l'année académique 1845-1846. Il décide de l'annuler si on n'avait l'avis que M. de Vieux, le ministre Baup, Solomias et Boudry consentent à se charger de cet enseignement dans le cas où une proposition leur serait adressée.

Les étudiants, les docteurs, les professeurs et les autres membres de la faculté, le 1. S. Paul et S. Jacques dans leur relation comme prédicateurs de la foi et des œuvres; le 2. le sens du mot Evangelium

le N. 5. ; le 5. : la doctrine de la persévérance finale examinée d'après Krithen. Ce sujet a été approuvé.

Séance du 30 juin 1845

Présents M. Chappuis, président, Dufourmont et Herroz.

Monsieur le ministre Baup, suffragant à Vevey a répondu à la question qui lui a été adressée de la part du Conseil, qu'il ne se sent pas en mesure de répondre à l'appel qui pourrait lui être adressé relativement à l'enseignement de la théologie pratique. Il est d'ailleurs très attaché à la paroisse dans laquelle il exerce les fonctions du ministère évangélique, et il lui en coûterait beaucoup de la quitter.

Monsieur Solominas et Berder ont donné l'espoir qu'ils accepteraient une vocation, si elle leur était adressée.

M. le président annonce qu'il a eu deux consultations avec M. le pasteur Espérandieu, et qu'il a également reçu de lui une réponse favorable.

Sur les observations qui ont été faites à l'un des membres, le Conseil décide qu'avant de faire une proposition à l'Académie, il s'adressera encore auprès de Monsieur le pasteur Baup, Germond et Sacke, pour savoir s'ils seraient disposés, le cas échéant, à accepter une vocation pour un an.

La séance est levée

Séance du 10 juillet 1845

Présents M. Chappuis, Dufourmont et Herroz

Monsieur le pasteur Sacke et Baup ont répondu favorablement aux ouvertures qui leur ont été faites de la part du Conseil en vertu de la décision prise dans la séance du 30 juin. Monsieur le pasteur Germond, au contraire, a répondu négativement.

Le Conseil présentera à l'Académie pour enseigner provisoirement la théologie pratique, M. Baup, Sacke, Solominas, Berder et Espérandieu.

La séance est levée.

Séance du 16 août 1845

Présents M. Chappuis, Dufourmont et Herroz

Le Conseil a approuvé le sujet de thèse de Monsieur de Prement: De l'aveu universel, au tout chrétien et prêtre, sujet qui a été soumis à un corps par

une circulaire de son président sous la date du 12 août courant.

L'étudiant H. Germain soumet au Conseil un sujet de thèse intitulé comme suit: De parallélisme de la poésie hébraïque, considéré particulièrement dans ses rapports avec la rime. Le Conseil l'approuve ~~ce~~ sujet, mais M. Germain sera invité à l'énoncer d'une manière plus générale, en ne conservant que la première partie de sa formule, ou le mot: De parallélisme de la poésie hébraïque.

Monsieur Dulac propose pour sujet de thèse la divinité de Jésus Christ. Approuvé. Comme il paraît désirer de dissertations sur la manière dont il pourrait soutenir ce sujet dans le cas où le Conseil le trouverait trop vaste, on lui répandra qu'il pourrait bien tenir aux preuves tirées du Nouveau Testament ou, restreignant encore davantage la matière, formuler son sujet comme suit: la divinité de Jésus Christ d'après S. Jean ou ... d'après S. Paul.

La séance est levée.

Siéance du 1^{er} décembre 1845

Présent, M. M. Chappuis, président, Dufourmet et Herzog.

Monsieur Alexandre Monnat, étudiant demande s'il ne pourrait pas obtenir de lectures, quoiqu'il n'y ait pas, pour le moment, de professeur de théologie pratique. Le Conseil décide que son président sera chargé d'appréhender, jusqu'à ce que le professeur de théologie pratique soit entré en fonction.

Monsieur Dauchand soumet à l'approbation du Conseil le sujet de thèse qu'il a choisi, savoir de la tradition. Ce sujet est approuvé.

Pour élection au choix d'un président pour l'année académique 1845-1846, le Conseil nomme à cet office Monsieur le professeur Dufourmet.

La séance est levée.

Siéance du 8 décembre 1845.

Présent, M. M. Dufourmet et Herzog

Lettre du Conseil de l'Instruction publique du 6 cour^t communiquée par M. le Recteur sous date de ce jour, qu'il est demandé d'en faire un rapport sur le contenu de cette communication.

Dans cette lettre adressée à l'Académie le Conseil de l'Instruction publique expose que le Conseil d'Etat ayant accepté la démission de M. Chappuis en qualité de professeur ordinaire de théologie systématique, mais toutes les offres faites par le titulaire de continuer à titre de professeur extraordinaire provisoire le cours de théologie dogmatique qu'il donne à l'Académie, il y a lieu de faire une

indication

pour le remplacement provisoire de M. Chappuis.

Le conseil de la Faculté délibérant estime que, dans le moment, il ne peut indiquer personne qui soit en mesure d'ouvrir ou de continuer un cours tel que celui dont il s'agit, mais qu'il continuera ses recherches, et qu'il en fera connaître le résultat à l'Académie.

La séance est levée.

Séance du 30 janvier 1847

Loi du 12 novembre 1846

Lettre du Conseil de l'Instruction publique
du 24 octobre 1846

Président de M. Dufournet, professeur ordinaire

Présens, M. Fabre, Pasteur, et Louis Curtat, Pasteur, professeurs extraordinaires.

M. le Président dépose une série de circulaires datées 12^e 1845, 28 novembre 1846, 21, 25 juin, 11 et 22 juillet, de la même année, par lesquelles on voit que les sujets de thèse proposés par les étudiants, Troillet, Rivier, Despland, Monnerat, Steinlen, Cachenault, ont été approuvés.

Il fait également lecture d'une lettre que M. Imbert Aubert, externe à la Faculté de théologie, adresse à l'Académie pour lui demander quels sont les examens qu'il est astreint à subir pour obtenir le diplôme de licencié en théologie.

Le conseil, délibérant sur le préavis et donner à cette occasion, estime que M. Aubert doit faire les exercices de prédication, de catéchèse et d'analyse prescrits, avant que d'être admis à l'examen de théologie pratique.

Quant à l'examen de thèse le conseil croit que M. Aubert pourrait en être dispensé, mais qu'en revanche il doit être tenu à faire l'examen général prescrit par l'art. 183 de la loi sur l'Instruction publique.

On passe à la nomination d'un Président - Monsieur -
Le Pasteur Fabre est nommé. La séance est levée.

Séance du 12 avril 1847.

Président de M. Fabre, past. Professeur extraordinaire
Présens: M. Dufournet prof. ord. et L. Curtat past.

Le Conseil de la Faculté de Théologie, chargé de préparer un projet de programme des cours de prochain semestre d'été, l'arrête comme suit:

Faculté de Théologie.

I. Théologie expérientielle.

M. Dufournet, professeur ordinaire.

1^o Lecture d'une partie des livres de Job et d'Ésaïe.

Lundi et mardi à 11 h., Mercredi à 10 h. —

2^o. Continuation des Cours Herméneutiques.

Mardi à 10 h. —

3^o. Lecture des Epîtres pastorales.

Mercredi, Jeudi et Vendredi, à 11 h. —

II. Théologie systématique et historique

M. Fabre, past. Profess. extraordinaire.

Théologie dogmatique.

Lundi, Mercredi et Vendredi à 8 heures.

III. Théologie pratique.

M. L. Curtat, past. Profess. extraordinaire.

4^o. Directeurs pour l'exercice du Ministère.

Vendredi à 9 h. —

2^o. Exercices d'analyse et de prédication.

Lundi et Mercredi à 9 heures. —

Le présent projet sera présenté au
Conseil de l'Instruction publique.

L'Assemblée est levée.

Séance du 3 Juillet 1847.

Présidence de M. le Past. Fabre, prof. extraord.

Présents: MM. Dufauret, prof. et L. Curtat
past. et professeur extraordinaire.

La faculté s'occupe de l'ordre des études
pour l'auditoire de Théologie. Il sera
proposé à l'Académie que le cycle des
études, pour la théologie, soit de quatre
ans, divisés en deux séries de deux ans,
à la suite de chacune des quelles se feroit
les examens. — Ce projet est rédigé
comme suit.

Faculté de théologie.

I. Théologie exégétique.

Etude des deux recueils réunissant les
livres de l'A. et de N. T. —

Histoire de la formation des deux recueils.
Principes d'interprétation applicables à
chaque d'eux.

Etude spéciale et analytique de chacun
de ces livres, comprenant les discussions
de divers genres qui s'y rapportent, et
l'analyse exégétique de morceaux
importants choisis successivement dans
chaque d'eux.

Le cours durcrait quatre années.

Les volumes pourraient être divisés
en deux séries. La première pourrait
être prise à l'expiration de la deuxième
année; la seconde, à l'expiration de
la quatrième année.

Dans des circonstances spéciales,
ce cycle pourrait être abrégé d'une
année. —

II. Théologie systématique & historique

1^{re} série; durée deux ans.

a) Dogmatique

b) Histoire ecclésiastique

avec observation que l'histoire
des dogmes doit rentrer dans
l'une et dans l'autre de ces
branches, et qu'à propos de
l'histoire de l'Eglise, on présentera
ce qui y a de plus important dans
la patristique et la symbolique.

2^e série; durée deux ans. —

a) Morale

b) Théologie biblique

c) Introduction à la dogmatique.

avec observation quedes morceaux
d'apologétique doivent entrer
dans l'introduction à la dogmatique.

III. Théologie pratique.

1^{re} Série. Durée 2 ans.

- a) Doctrines générales du ministère évangélique
- b) Familiales et catéchétiques.
- c) Exercices d'analyses, de lectures, et lectures de sermons.
- d) 3 sermons & 1 catéchisme à composer et réciter.

2^e Série. Durée deux ans.

- a) Devoirs du pasteur. —
- b) Droit ecclésiastique.
- c) Histoire de la prédication & lectures.
- d) Exercices d'analyses.
- e) 4 sermons, dont 3 devant la faculté.
- f) 2 catéchismes, dont 1 devant la faculté.

Le 20^g ju. 1847

Président de l'Univ. l'Évêq. Fabre, prof. extraord.
Priseurs M. M. Duplomb et prof. ord., & Cuvet, prof. extraord.

Le Conseil de la faculté de théologie est
appelé à donner un avis à l'Académie sur
une lettre du Conseil de l'instruction publique
qui demande s'il n'y a pas lieu à astreindre,
dès à présent, les étudiants et les externes de
la faculté de théologie à des lectures en chaire
et à d'autres fonctions dans les temples de
Lansanne, aux termes de l'art. 110 de l'acte
ecclésiastique de 1839, et de l'art. 67 de l'ordonnance
provisoire de 1847 par l'Académie. Considé-
rant que l'accomplissement de telles fonctions

contribuera au-delà de la somme des taxes, et
 qu'il est d'ailleurs difficile de faire remplir
 ces fonctions par d'autres personnes, le
 Conseil de la faculté de théologie estime
 qu'il y a lieu de requérir à cet effet les
 services des étudiants et externes de l'au-
 ditorium de théologie, cumulant toute-
 fois pour les étudiants la liberté de s'ab-
 senter pour prêcher lorsqu'ils y sont appelés.

Le Conseil est également appelé à don-
 ner à l'académie un avis sur une
 demande de l'étudiant piémontais Bert qui
 desire être admis dans l'auditorium de théo-
 logie comme étudiant régulier, après l'opini-
 on des deux pièces suivantes: l'une est une
 déclaration qu'il a suivi avec approbation
 pendant quelques années les cours de l'école
 de théologie de Genève; l'autre est une auto-
 risation donnée à cet étudiant par la
 Table des églises vaudoises du Piémont de
 faire ses études pour le St. ministère
 dans notre académie. Le Conseil considé-
 rant que la Table vaudoise admet les
 études faites à la faculté de l'école de théo-
 logie de Genève et qu'en outre l'étudiant
 Bert se montre, par sa lettre, desirieux
 de remplir dès à présent quelques fonctions
 dans notre église, si on requiert ses
 services, le Conseil estime qu'on peut
 l'admettre comme étudiant régulier dans
 l'auditorium de théologie. —

Séance du 12. Juin 1848.

Présidence de M. Fabre, prof. extraordinaire.

Présents MM. Dufourmet prof. ordinaire et
 L. Curtat, prof. extraordinaire. —

L'arrêté provisoire de l'académie porte
 art 67 que le Conseil de la faculté de théologie

l'eglise maniere, dont les etudiants et externes
de theologie peuvent etre tenus de remplir les fonctions
d'officiants à l'eglise à Lausanne. Le Conseil
s'occupant de cet objet decide qu'il y a lieu
à ce que les etudiants chargés de cette fonction
ne presentent pas la coupe sans adresser au
communiant quelques paroles tirées de la
ste Ecriture, usage ancien et qui va à
l'edification de l'Eglise.

Le Conseil s'occupe ensuite du programme
des cours pour l'année 1848 - 1849. Il
adapte le projet ci-dessous qui sera pro-
posé à l'académie.

Faculté de théologie

I. Théologie exégétique.

Continuation du Cours, à 2 heures
par semaine.

II. Théologie systématique & historique.

Fin du Cours de dogmatique & théo-
logie morale, à 3 heures par semaine.

III. Théologie pratique.

- a) Droit ecclésiastique, et devoirs du
pasteur, à 2 heures par semaine.
- b) Exercices de prédication et
d'analyses, à 2 heures par semaine.
- c) Histoire de la prédication, à
2 heures par semaine.

Outre les exercices de prédication
pour les candidats au St. Ministère, aux-
quels assistent tous les professeurs de
la faculté. -

Séance du 19^e Juillet 1848.

Président M. Fabre Prof. extraord.

Présents: M. Dufournet, profess. ordinaire &
L. Curtat, profess. extraordinaire.

L'année académique approchant de
son terme, le Conseil doit nommer

sous-président pour l'année 1848-1849; son président actuel M. Fabre est réélu.

Le Conseil est aussi appelé à nommer deux délégués à la Commission de Cassination, aux termes de la loi ecclésiastique du 19. X. 1839 article 7. Sont nommés: M. M. Dufournet & L. Curtat.

Séance du 7 août 1848.

Président M. Fabre Prof. ordinaire

Présents M. M. Dufournet prof. ordinaire et L. Curtat prof. extraordinaire.

On s'occupe des moyens de pourvoir aux lectures en chaire et aux fonctions suffisantes à la Cène dans les temples de Châlon, pendant les vacances, époque où il y a peu d'étudiants en ville.

Ensuite le Conseil s'occupe des moyens de remédier à un abus. Quelques jeunes gens ont prêché dans les temples de Châlon sans avoir les qualités requises à cet effet; il sera écrit à la Commission ecclésiastique pour l'apaiser de ce confire des prédications qu'à des étudiants ou à des externes de la faculté de théologie qui auraient fait cette prédication à l'auditoire, ou qui du moins auraient fait approuver leur sermon par le professeur de théologie pratique.

Siècle de 15^{me} br. 1848.

37.

Président M. Fabre, prof. extraord.
Présents M. Dufournet, prof. Ordinaire, M. M.
les pasteurs L. Curtat & Roulet, profess. extraord.

Le Conseil ayant à s'occuper des heures des
leçons pour l'année académique au vu des extraits,
ainsi que de la répartition du travail entre
M. M. L. Curtat et Roulet, tous deux désignés
pour remplir cet hiver l'chaire de théologie
pratique, adopte l' tableau ci dessous qui sera
expédié à qui de droit.

avant de rédiger, le Conseil avait estimé
qu'il y a convenance à ce que le cours d'his-
toire de la prédication soit donné à part,
et non substantiellement comme partie accessoire
de quelque autre branche de la théologie.

Faculté de Théologie

I. Théologie exégétique

M. Dufournet, prof. ordi.

Etude de l'A. T.

Lundi à 11h; mardi, à 10h; mercredi, à 10h. & à 11h.

Etude de N. T.

Lundi à 11h; vendredi, à 10h. et à 11h.

II. Théologie historique et systématique

M. le past. Fabre, prof. extra.

Fin du cours de dogmatique et théologie morale.

Lundi, mercredi et vendredi, à 10h.

III. Théologie pratique.

M. M. les past. L. Curtat & Roulet, prof. extra.

Droit ecclésiastique. (M. Roulet)

Lundi, à 10h.

Devoirs du pasteur. (M. Roulet)

Lundi, à 10h.

Exercices de prédication & d'analyse (M. Roulet)

Lundi et mardi à 12h.

Histoire de la prédication. (M. Curtat)

Mardi et vendredi à 9h.

entre les exercices de prédication et de
catéchisation dirigés par les professeurs
réunis.

La séance est levée.

Séance du 15 février 1849.

Président de M. Fabre, prof. extraordinaire

Présents: M. Dufournet, prof. ordin. & L. Curtat
prof. extraordinaire. —

L'académie demande le préavis au Conseil sur
une lettre que lui ont adressé les étudiants
Ch. Marguerat, L. Duret & Joseph Monastier,
par laquelle ces étudiants remettant au
bénéfice de l'article 115 du règlement ad-
mettant comme possible d'achever en trois ans
les études de théologie, demandent qu'il leur
soit permis de faire cette année-ci, l'examen
de dogmatique et de morale. Ces étudiants
fondent leur demande sur leur âge déjà
avancé & sur la considération que c'est
la 2^e année que ces cours-là se donnent,
et qu'il est peu probable qu'ils les entendent
de nouveau. Le Conseil délibérant, et
se fondant sur les raisons alléguées par
les pétitionnaires, estime, quant aux Étu-
diants Ch. Marguerat et Jor: Monastier
qu'on peut accéder à leur demande, pour-
vu qu'en outre, ces étudiants subissent
l'examen sur tout ce qui a fait le
sujet des divers cours donnés cette année,
et cela aux termes de l'article 115 du
règlement; le tout sans préjudice de
l'examen général. Quant à l'Étudiant
L. Duret, le Conseil estime qu'il n'y
aura lieu à s'occuper de sa demande que
lors qu'il sera enrégulé pour les ex-
mens qui doivent précéder l'admission
dans l'auditoire de Théologie.

La séance est levée. —

39.

Séance du 24^e Mars 1889.

Présidence de M. Fabre, prof^r extraord^e

Présents: M. Dufournet, prof^r ordinaire &
L. Curtat, prof^r extraordinaire.

Le Conseil s'assemble pour déterminer les jours et heures des leçons de l'année scolaire pendant le prochain semestre d'été. Il sera proposé à l'académie que

1^o Les leçons données par M. le prof^r Dufournet restent fixées comme pendant le précédent semestre, sauf la leçon du mardi qui, ce jour-là, aura lieu à 11 h. au lieu de 10 heures.

2^o Les leçons données par M. Fabre restent fixées comme du passé.

3^o Enfin, celles données par M. L. Curtat restent aussi sur le même pied, sauf la leçon du mardi qui aura lieu, ce jour-là, à 10 h. au lieu de 9 heures.

Quant aux leçons données par M. Prouzet, le professeur n'ayant pas assisté à la séance, le Président lui envoie pour lui demander ses propositions, qui seront transmises à qui de droit, sans qu'il soit nécessaire d'assembler de nouveau le Conseil, avant la séance académique en est objet sera réglé. —

La séance est levée. —

Séance du 16^e Juin 1849.

Présid. par M. le Past. Fabre, prof. extraord.

Présents M. le pasteur Rollat
et L. Curtat, professeurs extraordinaires.

Le Conseil s'occupe des programmes des
Cours pour l'an 1849-1850. Il adopte
le projet suivant qui sera soumis
à qui de droit. -

Faculté de théologie.

1^o. Théologie expérientielle.

Etude de l'Ancien Testament. En parti-
culier sur le livre des prophètes
et sur le livre de l'Ecclésiaste. Gé-
ographie sacrée. Symbolique de
l'Ancien Testament.

Etude du Nouveau Testament. L'Evau-
gile selon St Jean; la suite de
l'Epître aux Romains. Hermé-
neutique théorique. -

2^o. Théologie systématique & historique

Cours les plus importants. - Fonde du Cours
de morale; histoire ecclésiastique.

Cours moins importants & si certains le prennent
Théologie biblique.

3^o. Théologie pratique

Cours les plus importants.

a) devoirs du pasteur.

b) Thé générale du ministère évangélique.

c) Homilétique et catéchétique
 d) Exercices d'analyse & de lectures.
 e) 3 sermons et 1 catéchisme à
 composer & à réciter —
 Cours moins important & dilectus le permet.
 Lecture des sermons aérés. —
 La séance est levée. —

Séance du 27 Juillet 1849.

Présidence de M. Fabre Prof. Extraord.

Le Conseil, assemblé pour nommer
 son président, nomme Maurice
 le Professeur Dufournet.

La séance est levée.

Séance du 6 mars 1850

Présidence de M. Dufournet prof. ordinaire

Tous les membres du conseil sont présents

Lettre de M. le Recteur transmettant une demande collective
 adressée au Conseil de l'Instruction publique par les étudiants
 Descombar, Meynard, Guignard et Hurstel, promus dans la
 faculté de théologie à la fin de l'année académique 1849

Les étudiants désirent être placés au bénéfice de l'art 112 du
 Règlement pour l'Académie, et qu'en conséquence le cycle de leurs
 études, dans la faculté à laquelle ils appartiennent, soit réduit
 à une année.

Le Conseil délibérant estimer, qu'il y a lieu de proposer à
 l'Académie d'appuyer auprès du Conseil de l'Instruction
 publique la requête des quatre pétitionnaires, toutefois en
 ce sens, qu'il ne serait rien statué de définitif à cet égard
 avant l'issue des examens qui se seront appelés à passer
 en 1851 à l'époque ordinaire.

Le Conseil

Le conseil bien, dès à présent, que les circonstances dans lesquelles se trouve toujours l'Église nationale, et la position personnelle de quatre étudiants, qui sont presque tous orphelins, et tous dans une situation pécuniaire plus ou moins gênée, sont des circonstances de nature à motiver une exception. Mais comme les membres du conseil de la Faculté ne connaissent pas encore d'une manière suffisante les quatre étudiants dont il s'agit; que, bien que recommandables par leur application, ils leur sont néanmoins totalement inconnus sous le rapport de l'utilité présumée dont ils peuvent être pour l'Église, puisqu'ils n'ont ~~encore~~ ~~présenté~~ ~~aucun~~ ~~exercice~~ de prédication et de catéchisation, le conseil estime qu'il y a lieu d'attendre que ces premières épreuves aient été faites, pour statuer définitivement sur la position définitive des quatre pétitionnaires, qui serait déterminée comme suit: Dans deux ans (au mois de Juillet 1852) ils seraient admis à passer une première série d'examen. Si ce examen était admis, et si le témoignage général qui leur sera alors rendu, était satisfaisant, ils seraient autorisés à passer (au mois de juillet 1853) la seconde série de leurs examens.

Il d'entendrait toujours expressément entendu que, immédiatement après leur consécration au S. Ministère, ils entreraient au service de l'Église nationale, dès qu'ils en seraient requis.

Lettre de M^r le Recteur en date du 5 du cour^t, demandant au conseil s'il y aurait quelque changement à apporter aux heures des leçons, dans la Faculté, durant le semestre d'été. Le conseil décide qu'il n'a pas de proposition à faire à cet égard.

La séance est levée

Séance du 25 avril 1850

Présidence de M^r Dufourner professeur ordinaire

Présents M^{rs} les pasteurs Labre et L. Pustat, professeurs extraordinaires

Lettre de M^r le Recteur, du 18 du cour^t, transmettant pour que le conseil l'examine, une demande de l'étud^t Paul Dumus, de la 2^{de} volée des lettres

Cet étudiant désirerait passer au mois de Juillet prochain, l'examen de langue hébraïque, qui fait partie de la série des examens annuels imposés à la 1^{re} volée de la Faculté des lettres.

13

Il se fonde sur le désir qu'il éprouve de hâter autant que possible des études longues et coûteuses pour lui, en suivant dès le mois de novembre prochain le cours de théologie exégétique sur l'Ancien Testament. Toutefois, ajoute-t-il, en suivant ce cours il ne s'engagerait nullement à continuer par la suite des études en théologie, n'ayant pris encore aucune décision bien positive à cet égard.

Le conseil délibérant, et ne trouvant pas dans le considérant invoqué par le pétitionnaire un motif propre à autoriser une exception, mais plutôt une éventualité fort douteuse, estime qu'il n'y a pas lieu de recommander sa demande à l'Académie.

La séance est levée

Séance du 4 juin 1850

Présidence de M^r. Dufourmet, prof. ordinaire.

Tous les membres du conseil sont présents.

Lettre de M^{rs}. le Recteur du 3 du cours, demandant au conseil —

1^o l'indication des examens que les étudiants de la faculté seront appelés à subir, au mois de Juillet prochain;

2^o de préparer le projet de programme des cours pour l'année académique 1850-1851, en y mentionnant les jours et les heures des leçons.

Sur le premier point, le conseil informera M^{rs}. le Recteur, qu'il n'y a pas cette année-ci dans la faculté, d'étudiants appelés à passer des examens.

Sur le second point le conseil proposera que le programme des cours soit adopté comme suit:

I. Théologie exégétique

Etude de l'Ancien Testament, ayant pour objet successivement, des parties de la Genèse, des Psaumes, du livre de Job, d'Isaïe, du recueil des petits prophètes, et l'archéologie géographique et historique.

Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.; jeudi, à 3 h.

Etude du Nouveau Testament: Herméneutique historique; les Actes des Apôtres; la première Epître aux Corinthiens.

Lundi, à 11 h.; Mardi, à 10 h. et à 11 h.

II. Théologie systématique et historique

Histoire ecclésiastique, et Histoire des dogmes.

Lundi, Mercredi et Vendredi, à 4 h.

III. Théologie pratique

Exercices d'analyse

M^r le pasteur Boulet, professeur extraordinaire

Lundi, à 3 h.

Exercices de prédication et de catéchisation

Mercredi, à 3 h.

M^r le pasteur L. Curtat, professeur extraordinaire

Exercices de lecture

Lundi et Vendredi, à 10 h.

Il y aura lieu de pourvoir à l'enseignement de l'Histoire de la prédication et du Droit ecclésiastique, deux cours qui font partie du cycle général, et qui, dans la répartition de l'enseignement, appartiennent aux cours assignés à l'année académique 1850-1851.

Exercices de prédication et de catéchisation dirigés par les professeurs réunis
Mercredi, de 8 à 10 h.

La séance est levée

Séance du 8 juillet 1850

Présidence de M^r Bissonnet professeur ordin^{re}.

Sous les membres du Conseil sous-président

Lettre de M^r le Recteur, en date du 27 juin, transmettant au Conseil différentes pièces, et l'invitant à s'occuper pour ce qui le concernait de la confection définitive et complète du Règlement pour les grades académiques.

Le Conseil délibérant proposera d'ajouter à l'art. 112 du Règlement pour l'Académie, l'obligation imposée aux aspirants à la licence de théologie;

a) d'avoir passé un examen philologique et exégétique sur tout le Nouveau Testament;

b) d'avoir fait, sous l'inspection et la direction du professeur de théologie pratique, six exercices de prédication, deux d'analyse et trois de catéchèse.

Aucun de ces exercices n'est compté qu'autant qu'il aurait été approuvé. Les deux dernières propositions et une catéchèse seraient soumises à l'examen des professeurs ordinaires réunis. Les aspirants devraient faire de plus une prédication et une catéchisation en présence de la Commission spéciale qui procède aux examens requis pour obtenir le grade de licencié;

c) enfin d'avoir présenté une composition écrite, faite à huis clos, sur une question de théologie ou sur un texte.

Le Conseil procédant à la nomination de son Président pour l'année académique 1850-1851, M^r Bissonnet est nommé.

La séance est levée

Présidence de M. Dufourmet prof. ordin.

Tous les membres du Conseil sont présents, sauf M. Roulet

Lettre de l'externe en théologie Scheiterberg, en date du 27 juillet, mais qui n'est parvenue au Président du Conseil, qu'après la dernière séance de l'année académique.

Cet externe demande, que ce qu'il nomme l'année d'externat qu'il a passée dans la faculté de théologie lui soit compté comme une année réelle, et qu'ainsi il ne soit plus appelé qu'à passer deux années dans cette faculté.

Le Conseil, tout en reconnaissant le mérite de M. Scheiterberg, ne croit pas devoir appuyer sa demande, et cela, parce que les cours qu'il a suivis pendant l'année 1849-1850, il ne les a suivis que pendant une partie de l'année académique; — qu'il en est d'une importance majeure, qu'il n'a pas suivis du tout; — qu'il en est d'autres, aussi très importantes, qu'il n'a également suivies qu'en partie, et sans être en mesure de pouvoir en recueillir les fruits.

Ainsi en adhérant au vœu du pétitionnaire on lui accorderait en réalité de faire des études de théologie en deux ans, et par là on se mettrait en contradiction avec la lettre du Règlement; — l'on abaisserait en outre par une telle concession la valeur du diplôme de licencié en théologie, et l'on créerait un précédent dont les conséquences ne se feraient pas attendre.

S'il importe à M. Scheiterberg d'entrer promptement au service de l'Eglise, il vaudrait mieux, pour maintenir le respect dû aux règles académiques, et pour prévenir de funestes conséquences, qu'il s'adressât à la Commission ecclésiastique de consécration pour satisfaire à ce qu'elle exigerait de lui.

La séance est levée

Séance du 6 novembre 1850

Présidence de M. Dufourmet prof. ordin.

Tous les membres du Conseil sont présents

Lettre de l'Académie, renvoyant à l'examen du Conseil de la faculté une demande de M. De Bray, pasteur à Morges, d'ouvrir un cours d'éloquence sacrée, cours qui pourrait aussi être utile aux étudiants de la faculté de lettres, quoique destiné surtout aux étudiants de la faculté de théologie.

Le Conseil

quoique très disposé à concourir à toute mesure qui aurait pour but de combler quelque lacune existant dans l'enseignement, doit faire observer qu, dans le cas actuel, il n'existe pas de laune; — que, en ce qui concerne la faculté des lettres, le professeur de littérature française a toujours été appelé à diriger des élèves sous le rapport de la lecture; — que, quant à la faculté de théologie, deux pasteurs sont aujourd'hui chargés d'y professer la théologie pratique, qui embrasse l'art de la chaire, et que, tout disposé qu'ils sont à concourir à l'ouverture d'une concourse souvent salutaire, ils ne sauraient toutefois se refuser à reconnaître avec leurs collègues, que, dans un établissement restreint, l'enseignement d'une des sous-division de la science ne peut être confié à trois personnes distinctes.

Sans s'arrêter à des considérations d'un autre ordre, le Conseil estime donc qu'il n'y a pas lieu de recommander à l'Académie la proposition de M. le pasteur De Bray

La séance est levée

Séance du 2 novembre 1850

Présidence de M. Dufourner prof. ordin.

Présents M. M. Labro, Roulet & L. Curtet, prof. extraordin.

Lettre de l'Académie, en date du 25 du cour., transmettant une demande de M. Constant Jaquet, originaire de St. Croix, étudiant de théologie, depuis deux ans, à l'Université de Turich.

M. Jaquet, qui désire exercer le ministère évangélique dans le canton de Faud, et obtenir à Lausanne la consécration au S. Ministère, demande aussi d'être admis au mois de Janvier 1851, dans la 1^{me} et dernière Notice de notre faculté.

Le Conseil proposera que cette demande soit favorablement accueillie, sous les réserves suivantes, 1. que le pétitionnaire se conforme aux prescriptions du règlement pour l'Académie, art. 110, en vertu duquel « les jeunes gens qui présentent des certificats suffisants d'études faites dans un établissement d'instruction supérieure offrant des garanties désirables, pourront être dispensés par le Conseil de l'Instruction publique de tout ou partie des examens mentionnés à l'art 109, l'Académie ayant été préalablement entendue. »

2. que la dispense accordée, et le pétitionnaire admis dans la 1^{me} Notice de théologie, il soit appelé a) à produire le même nombre d'exercices de prédication, de catéchisation et d'analyse, que ceux qui sont prescrits aux étudiants de la faculté; — b) à passer, dans les différentes disciplines, les mêmes examens que ceux qui sont prescrits aux étudiants de la faculté qui aspirent au diplôme. Pour ce qui concerne l'examen relatif à la connaissance de l'Ancien Testament, le pétitionnaire devra, a priori, sur une tâche équivalente en étendue et en difficulté, à celle qui est imposée aux étudiants de la faculté

Le Conseil

arrête en outre de proposer à l'Académie, pour le programme des 147.
prochain concours, les sujets suivants

Théologie exégétique. Étude d'un livre, ou d'une portion d'un livre
de l'Ancien ou du Nouveau Testament, au
choix de l'aspirant. — Examen oral
De l'interprétation des livres prophétiques.
— Examen par écrit.

Théologie historique
et
systématique Du principe de l'autorité dans une religion
révélée, et dans la religion chrétienne, en particulier
le Socinianisme et l'Arianisme comparés et jugés.

Théologie pratique Quelles doivent être en théorie les relations de
l'État avec l'Église, 1. Dans les pays où l'Église
est unie à l'État, 2. Dans ceux où l'Église est
séparée de l'État?

— Faire l'analyse raisonnée et comparée du
sermon de Bourdaloue sur la résurrection
de N. S. (S. Marc XVI. 7-9), et du sermon de Saurin
sur le même sujet (Ps. CXVIII. 15 et 16)

La séance est levée

Séance du 26 décembre 1850

Présidence de M. Dufour, prof. ordinaire

Tous les membres du conseil sont présents

Lettre de l'Académie, en date du 20 du court, transmettant pour, avertir et
préavis une demande de l'étudiant Charles François Gaudin, adressée à la
Commission ecclésiastique, le pétitionnaire désirant obtenir l'autorisation
de suivre comme externe les cours de la faculté de théologie, non point
en vue d'obtenir plus tard le diplôme de licencié, mais pour se présenter
à la Commission de consécration, et se vouer au service de l'Église nationale.

L'Académie transmet de plus une lettre de la Commission ecclésiastique,
adressée à ce sujet au Département de l'Intérieur.

Le conseil délibérant sur la demande qui lui est communiquée
s'est divisé en majorité et en minorité; la majorité, composée de trois
membres étant d'avis qu'il fallait faire accueillir la demande, une
minorité d'un membre étant d'un avis contraire.

Il a été en conséquence résolu qu — la majorité et la minorité adresses-
raient, chacune son préavis motivé, à l'Académie

La séance est levée

Séance du 2^e février 1851Présidence de M^r. Dufournet professeur ordinairePrésents M^m. Fabre, Louis Curtat

Lettre adressée au Conseil, en date du 23 janvier écoulé, par les étudiants Augsbourger, Jules Besançon, Tomini, Paul Nouuet, Kittel, Thelin et Rouge, introduits dans la faculté, lors de la dernière promotion.

Les étudiants demandent l'autorisation de faire leurs études de théologie en trois ans, désirant que, vu les circonstances dans lesquelles se trouve encore l'église nationale, le dispositif que contient l'art. 112 du Règlement leur soit appliqué.

Le Conseil délibérant, estime que les pétitionnaires peuvent être placés sur le même pied que ceux de leurs condisciples dont la position a été déterminée par la lettre de l'Académie du 8 mars 1850, c'est à dire que si d'un côté le témoignage qui leur sera rendu avant les examens de 1852, et les examens qu'il leur sera admis à subir à cette époque, leur sont également avantageux, ils seront aussi admis au bénéfice de l'art. du Règlement.

Ce préavis est fondé en particulier sur ce qu'on a besoin, à l'égard de quelques uns des pétitionnaires de garanties spéciales, attendu qu'ils ne sont pas tous tout à fait recommandables sous le rapport de leur aptitude présumée, de leur assiduité et de leurs antécédents.

Lettre adressée au Conseil, en date du 13 du cour^t, par les étudiants de la faculté Descombat, Deytard, Guignard et Münster. Ils désirent être autorisés à diviser deux examens qu'ils sont appelés à passer, celui de dogmatique, et celui de morale, à placer celui-ci en 1851, et celui-là en 1852.

Après avoir pris l'avis de M^r. le professeur enseignant, le Conseil estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il soit fait accueil à la demande.

La séance est levée

Du 11 juin 1851

A cette date le Président du Conseil de la Faculté expose à M^r. le Recteur ce qui suit: L'Académie a renvoyé au Conseil de la faculté une demande verbale de M^r. Louisant Jacques qui désire commencer ses études à Lausanne à la rentrée prochaine, dans le but de passer en juillet 1852 les examens requis pour obtenir la licence en théologie.

Je crois, S^r. que le Conseil (dont il m'est très difficile de réunir les membres, deux d'entre eux ayant leur domicile hors de Lausanne) ne pourrait que s'en référer à l'opinion qu'il a précédemment émise,

49

et qui se trouve consignée dans la lettre qui a été adressée, au
nom de l'Académie, à M. Jacques, le 29. 9^{bre} 1850.

Seulement on pourrait ajouter, qu'en ce qui concerne l'examen qui
a pour objet la connaissance de l'Ancien Testament, on réglerait —
l'étendue de la tâche sur laquelle M. Jacques sera examiné, en
y comprenant la portion de ces livres que l'aspirant a étudiés à
l'Université de Zurich; cette détermination pourra avoir lieu
à l'ouverture des cours prochains, ou plus tôt, si l'aspirant le
désire.

Le Président du Conseil communiquera aussi à M. le Recteur
les propositions que feront les membres du Conseil pour le programme
des cours pendant l'année académique 1851-1852. Ces propositions
sont les suivantes:

Théologie exégétique

M. Dufournet professeur ordinaire
Ancien Testament. Cours d'Introduction.
Lecture successive de morceaux tirés de la
Genèse, des Psaumes, du livre de Job, d'Isaïe,
& du recueil de petites prophètes. — 4 h.
Nouveau Testament. Herméneutique
pratique. Continuation de l'étude de —
S. Matthieu, et des Deux Epîtres aux Corinthiens.
3 heures

Théologie historique
et
systématique

M. le pasteur Hebre professeur extraordinaire
du cours d'histoire ecclésiastique. Dogmatique.
3 heures.

Théologie pratique

M. le pasteur Roulet, professeur extraordinaire.
Devoirs du pasteur 1 h.

Exercices de prédication et de catéchisation, 1 h. ou 2 h.

M. le pasteur L. Curtat, profes^r. extraordin^{aire},
fera connaître directement à M. le Recteur
le sujet de ses prochains cours.

Exercices de prédication et de catéchisation dirigés par les professeurs —
réunis. 2 h.

Séance du 29 juillet 1851

Présidence de M. Dufournet prof^r ordinaire

Présens, MM. Dubra et Louis Curtat

Le Conseil, procédant à la nomination de son président pour l'année académique 1851-
1852, nomme Monsieur le pasteur Dubra professeur extraordinaire

La séance est levée

Séance du 7^e Janvier 1852.

Présidence de M^r Fabre pasteur.

Présents M^{rs} les Professeurs Dufournet
et Vuilleumier.

On lit une lettre de M^r le Recteur de
l'Académie demandant le préavis du conseil
de la faculté, sur le désir qu'a témoigné M^r
Flobert ancien professeur d'histoire de suivre
les cours de l'auditoire de théologie. Il paraît
au conseil de la faculté que puisque il ne
s'agit point d'admettre M^r Flobert comme
étudiant ou comme externe, il conviendrait
que M^r Flobert prévint seulement de son
intention les professeurs dont il désire suivre
les cours: la chose ne devant pas souffrir
de difficultés sans doute aucune, les cours
devant en quelque sorte être
considérés comme publics.

Il sera répondu dans ce sens à M^r le
Recteur

Séance du 20 Janvier 1852

Présidence de M^r Fabre pasteur

Présents M^{rs} les prof. Dufournet et Vuilleumier

Le conseil prie M^r le prof Dufournet
d'assister à la reddition des comptes académiques
pour cette année.

Il s'occupe ensuite des sujets de
concours à ouvrir par l'Académie aux Etudiants
et externes pour l'année 1852. Voici les sujets
qui seront proposés à l'Académie

1^o Théologie exégétique
Etude d'un livre ou d'une portion d'un livre
de l'Ancien ou du Nouveau Testament
au choix des aspirants (examen oral)

20

Theologie systematique et historique 51

a) Du principe de l'autorité dans une religion révélée, et dans la religion chrétienne en particulier (de vive voix ou par écrit)

b) Etude critique de l'ouvrage du Docteur Méandre intitulé Les siècles apostoliques, ou l'histoire de l'établissement et de la direction de l'Eglise Chrétienne par les apôtres. (examen oral)

30

Theologie pratique.

a) de l'éloquence sacrée dans la Bible (ex. oral)

b) de l'objet de la theologie pratique (examen oral)

M^r le professeur Dufournet expose le desir que lui ont exprimé les étudiants de theologie d'avoir un règlement pour régulariser les fonctions qu'ils ont à faire dans l'Eglise de lausanne et qui consistent en lectures en chaire et services de la table sainte pour la coupe ^{mentionnés dans} fonctions ~~premier~~ par l'article 110 de la loi ecclésiastique et par l'article 68 § 2 du règlement sur l'académie. M^r Vuillemin se charge de rédiger un projet de règlement à ce sujet. Le conseil s'en occupera dans sa plus prochaine séance.

la séance est levée

Séance du 20 Janv. 1852.

Présidence de M^r le pasteur Fabre prof. eccl.

Présents M^{rs} les prof. Dufournet et Vuillemin
= miss.

M^r Vuillemin lit un projet de règlement relatif aux fonctions qu'ont à faire dans les temples du chef lieu

les étudiants de théologie, d'après l'article 48^e 188 de la loi sur l'instruction publique et l'article 48^e du règlement pour l'academie. Ce projet de règlement, composé par M. Quillet, a été discuté; quelques légères modifications tenant toutes à la forme, y ont été apportées, et le conseil de la faculté l'a adopté tel que nous le transcrivons ci-dessous.

Règlement.

En vertu de l'article 188 de la loi sur l'instruction publique, portant: Les étudiants de la faculté de théologie peuvent être tenus de remplir dans les temples du chef-lieu, les fonctions de lecteurs, et d'officiants à la St. Gene.

Conformément à l'article 48 du règlement pour l'academie comme en ces termes: Les étudiants ou les externes de la faculté de théologie peuvent être tenus de remplir dans les temples du chef-lieu, les fonctions de lecteurs et d'officiants à la St. Gene. Le conseil de la faculté règle la manière dont cette obligation sera remplie, il fixe s'il y a lieu, tout ce qui est de son rôle.

Après avoir entendu le vœu exprimé par les étudiants et les externes de la faculté de théologie que l'exercice des fonctions ecclésiastiques dont ils sont chargés soit formellement réglé.

Le conseil de la faculté de théologie règle les fonctions comme suit.

Art. 1.

Les étudiants et les externes de la faculté de théologie sont tenus de remplir, comme dans les temples du chef-lieu, les

Fonctions de Lecteurs et Officiants à la St. Gene.
Art 2.

Les fonctions de Lecteurs consistent à:

- a) Lire la parole de Dieu et le di. a. leque. tous les dimanches ordinaires, et les jours de fêtes, avant le service du matin.
- b) Lire la parole de Dieu, à l'époque des communions, au service de préparation pendant la célébration de la St. Gene. et aux services d'actions de grâces;
- c) Lire la parole de Dieu au service de communion.

Art 3.

Les Lecteurs auront soin de choisir dans la parole de Dieu des lectures en rapport avec les événements. Nous, l'église célèbre la mémoire de nos chers évêques de l'année ecclésiastique.

Art 4.

Les Lecteurs auront soin de se rendre dans le temple, de manière à pouvoir commencer la lecture des lectures premières vers de la cloche.

Art 5.

Les fonctions d'officiants à la St. Gene. consistent à présenter la coupe avec communication en adressant à chacun d'eux un passage de l'Écriture.

Art 6.

L'officiant mentionné à l'article précédent, a soin, toutes les fois que la Communions se célèbre.

Art 7.

Les fonctions de Lecteurs et d'officiants à la St. Gene. se font à tour de rôle.

Art 8.

Art 8.

Une carte est remise au moins trois jours à l'avance, à l'étudiant, q va à l'écouter que son tour appelle à officier, et lui indique l'espèce de fonctions dont il est chargé ainsi que le temple, le jour et l'heure, où il doit se rendre.

S'il est empêché de se rendre par quelques raisons majeures, il doit en avertir sans délai, informer sans délai le Prêtre des étudiants.

Art 9.

Le franc, le manteau et le collet sont la tenue exigée dans l'accomplissement des fonctions de Lecteurs et officiers à la Sainte-Église.

Art 10.

L'Étudiant ou l'écouter, contrevenant à l'un des articles ci dessus, est passible pour chaque contrevention, d'une amende de 2 à cinq francs, au profit de la bibliothèque des Étudiants, pour l'acquisition d'ouvrages de théologie.

Art 11.

Le sénat particulier des étudiants, est chargé de l'exécution du présent Règlement.

Art 12.

En cas de difficulté entre le Sénat et un étudiant, concernant l'exécution de ce Règlement, le Sénat réfère au Recteur de l'Académie.

Bien que d'après l'article 68 du règlement pour l'Académie, le conseil de la faculté de théologie soit compétent pour régler cette affaire, nous n'avons pas cru, pouvoir prendre sur nous de lui conclure seuls. En effet ce règlement renferme,

une pénalité objet qui par sa nature même est essentiellement du ressort de l'autorité supérieure, et sous ce point de vue, que nous croyons devoir se transmettre à l'Académie, comme à notre intermédiaire nécessaire avec le Conseil de l'Université publique, qui versera sur la tête des sermons aussi au conseil d'état. Cette partie de la pénalité, a été jugée très importante non seulement par le conseil de la faculté mais par les étudiants eux-mêmes.

La séance est levée.

Séance du 17 Février 1852

Présidence de M. Fabre pasteur

et professeur extraordinaire

Présents M^{rs} Dufour et Vuillemin professeurs.

On lit une lettre de M^{rs} le Recteur annonçant que dès le 16 Mars prochain les leçons académiques commenceront à 7 heures du matin et qui demande si les leçons de Théologie continueront dès lors à avoir lieu aux mêmes heures que d'habitude, ou s'il y aura quelque changement à faire dans le tableau. Le conseil décide de répondre que tous les professeurs desirent que les heures restent les mêmes.

Par une autre lettre M^{rs} le Recteur demande le préavis du Conseil sur une demande de subside faite par M^{rs} Constant Jacques, étudiant de Théologie. On décide d'appuyer cette demande.

Enfin le conseil décide d'appuyer d'une prière favorable auprès de l'Académie une demande que se propose d'adresser à ce corps le dit étudiant Jacques, tendant à obtenir, vu le temps très restreint de ses études à Lausanne d'être dispensé de deux propositions, (soit de sermons) sur celles que le règlement exige comme préliminaires

Séance du 27 Mars 1852

Présidence de M^r Fabre past. et prof.
Présents M^{rs} Dufourquet et Vuilleminier professeurs

On lit une lettre de M^r le Recteur du 1^{er} Mars, qui nous prévient que

- a) Le Conseil de l'Instruction publique a autorisé l'Étudiant Jaques à ne prêcher que 4 propositions au lieu de 6.
- b) Le Conseil d'État a sanctionné le règlement sur les fonctions ecclésiastiques des Proposants à Lausanne, et que l'Académie fera imprimer ce règlement à 300 exemplaires.

À la date du 17^{es} Mars M^r le Recteur a envoyé à notre président 30 exemplaires du règlement ci-dessus, destinés aux Étudiants intéressés. Le vœu de M^r le Recteur a été rempli.

On lit ensuite une lettre de l'Étudiant Louis Bert, du 23 Mars, qui nous demande l'interprétation de l'art 2 du règlement pour la Commission de Consécration extraordinaire, article sur le bénéfice duquel il dit avoir été mis par la susdite Commission. Cette interprétation étant nécessaire à M^r Bert pour qu'il sache les objets sur lesquels il aura à subir des examens. Le Conseil décide de répondre à M^r Bert que l'interprétation d'un article du règlement de la Commission de Consécration ne peut le concerner, les examens prévus dans ce règlement étant faits par la Commission de Consécration et nullement par le Conseil de la Faculté de Théologie.

Séance du 14 Mai 1852

Présidence de M. Fabre, past, prof^r extraor

Présents: MM. Dufournet et Vuilleumier, profess^{rs}

On lit une lettre signée par six Etudiants de Théologie, sur le point d'accomplir leur seconde année d'études dans cet auditoire. Ils demandent d'attendre à l'année prochaine pour subir l'examen de dogmatique, partie qui entre dans les cours retardés pendant les deux ans qui vont être accomplis. Ils se fondent essentiellement sur ce que ce Cours ne sera pas terminé au moment des examens. Le Conseil de faculté estime que l'raison alléguée est faible, vu qu'il arrive fréquemment que les cours ne sont pas achevés au moment des examens. Vu la précision des règlements et les conséquences qu'un retard de ce genre manquerait par d'honneur, le Conseil ne peut préavisier favorablement à cette demande. Il sera écrit dans ce sens à l'Académie; c'est à elle de prononcer sur un point qui concerne son règlement.

Les Etudiants qui ont signé la lettre en question sont MM: Beranger, Jomin, Paul Veinnet, Scheitberg, Thelin & Dechaubert.

Séance du 18 Mai 1852

Présidence de M. Fabre, past & prof.

Présents MM. les Professeurs Dufournet & Vuilleumier.

Sur une lettre de M. le Recteur, notre Conseil décide de lui envoyer une note des examens qui doivent être subis cette année dans l'auditoire de Théologie, avec quelques vœux sur leur

époque, et sur le moment de j'aur au nous
diversaires qu'ils eussent lieu.

On lit une lettre de M. le Recteur, à la
date du 1^{er} Mai, qui prie notre conseil de
lui transmettre pour la 1^{re} semaine de
Juin, un projet de programme des Cours
pour l'année scolaire 1852. Ce projet
sera rédigé par le Conseil, et envoyé à M.
le Recteur, après en avoir pris note au
provis-verbal de la présente séance (voyez
ci-dessous). Cette lettre de M. le Recteur
présente quelques observations partielles du
Conseil de l'Instruction publique, obser-
vations relatives à quelques cours, surtout
ceux de Droit ecclésiastique & d'histoire de
la papauté, qui n'avaient pas, quoi-
qu'ils fussent dans les programmes des
années précédentes. Il sera répondu à
M. le Recteur dans ce sens; que ces
Cours n'ont pas été complètement
négligés, et que nous en sommes au point
l'important, bien que cette importance
ne soit pas première; en outre que le
Professeur actuel de théologie pratique,
auquel ces cours ressortissent, s'en
occupe de la part la plus
importante de son enseignement, dans
lequel il est nouveau, & lui permettra.
Il sera fait des observations analogues
quant aux cours supérieurs, à la
charge du professeur de théologie sup-
plémentaire. Enfin, quant à la part du
professeur d'Écriture, il sera dit à M. le
Recteur que le Conseil approuve pleinement
ce que lui (M. le Recteur) a exposé au
Conseil de l'Instruction publique en
Juillet 1851, pour lui expliquer la position.

Faculté de théologie.

1^o Théologie expérientielle

M. Dupanloup, profess. ~~extra~~ ordinaire.

Etude de l'Ancien Testament; Cours d'Israël
sainte; lecture successive de nouvelles aux
Ivres de la Genèse, des Psaumes, du livre
de Job, d'Isaïe & surcroît des Petits Prophètes
Mercredi, Jeudi & Vendredi, à 11 h.; jeudi à 3 h.

Etude du Nouveau Testament; Herméneu-
tique historique; les actes des apôtres, les
Epîtres aux Galates, aux Ephésiens & aux
Colossiens.

Jeudi à 11 h.; Mardi, à 10 h & à 11 h.

2^o Théologie Systematique

M. le past. Fabre, prof. extraordinaire.
Dogmatique, suite & fin. Morale.

Lundi, Mercredi & Vendredi, à 4 h.

3^o Théologie pratique

M. le past. Vuilleumier, prof. extraord.

Homilétique; suite et fin.

Lundi, à 10 h.; Vendredi, à 10 h.

Catéchétique

Mercredi, à 10 h.

Histoire de la Prédication.

Mercredi, à 3 h.

Instructions bibliques

Jeudi, à 9 h.

Exercices homilétiques & catéchétiques

Mardi, à 9 h.

Exercices de prédication & de Catéché-
tisme, dirigés par les professeurs réunis.

Mercredi, de 8 h. à 10 h.

Séance du 31 Mai 1852.

Président M. Fabre, Prof. extra.

On lit une lettre de M. le Recteur qui appelle l'attention de notre Conseil sur la gradation et l'amarche progressive de l'université, objet dont il a été question dans les observations du Conseil de l'Instruction publique. Il sera répondu à M. le Recteur qu'il serait sans doute utile de graduer les études, mais que pour cela il sera nécessaire de rétablir l'ancien système des volées, système que les professeurs actuels désirent de voir rétabli dans notre faculté. Rien attendant ce qui pourra être fait à cet égard, rien ne peut être fait, puisque chaque professeur se fait toujours un devoir de faire progresser son enseignement autant que possible.

Séance du 30 Juin 1852

Président M. Fabre, Prof. extra.

Présents MM. les Prof. Dufourmet & Vuilleumier

Le Conseil de l'Université, la Commission de Camérotation, M. M. les professeurs Dufourmet et Vuilleumier.

On lit une lettre de M. L. Bert, étudiant en théologie qui demande d'être admis à faire les examens sur le pie d'une tâche moindre que celle sur laquelle les autres étudiants seront examinés; il expose en quoi consisterait cette diminution. Il sera répondu à M. Bert, que d'après le règlement, il n'est pas possible de faire des différences entre les étudiants, quant à la tâche sur laquelle ils sont appelés à être examinés.

On fait lecture d'une lettre datée du 21 Mai 1852, adressée par le Conseil de

l'Instruction publique à notre Président.
 Cette lettre est accompagnée de quatre exem-
 plaires d'un ouvrage intitulé le Conseil de
 l'Instruction publique offre aux Profes-
 seurs de théologie; il s'agit des Tables syn-
 chronologiques des hist: de l'Eglise de Vataz,
 traduites par Desbray. Notre Président a
 transmis un des exemplaires à chaque
 Professeur, en gardant le 4^e Exemplaire (de
 surplus) aux archives de notre Conseil. Il
 a aussi, selon le désir exprimé dans la
 susdite lettre, il a aussi prévenu les Etudiants
 de Théologie qu'il y avait, pour chacun d'eux,
 un exemplaire de cet ouvrage, déposé au
 bureau de Conseil de l'Instr. publique

Séance du 16 Juillet 1852

Présidence de M^r Fabre pasteur et professeur à la Sorb.

Présents M^{rs} les Prof^s Dufour et Vuilleumier

On lit une lettre de Monsieur le Recteur
 transmettant pour rapport et avis la demande
 de l'Etudiant Scheiterberg tendant à obtenir
 l'autorisation de se présenter l'année prochaine
 (Juillet 1853,) conjointement avec les élèves de
 sa classe pour subir les examens qui lui
 restent à faire, avant de pouvoir être admis
 devant la Commission de l'ordination. Le
 Conseil estime que dans ce moment il lui est
 impossible de se prononcer avec connaissance
 de cause vu que M^r Scheiterberg qui a d'ailleurs
 satisfait pour tous les examens qu'il a subis
 depuis deux ans qu'il est en Théologie, n'a
 encore débité aucun sermon. Il importe
 que le Conseil puisse l'appécier sur cette
 partie si importante et capitale, avant de
 se prononcer sur sa demande de diminution
 de fees.

La lettre de M^r Scheiterberg (reçue)

au Conseil de l'Instruction publique, respicua
 aussi l'intention assez positive de se présenter sous
 peu pour remplir provisoirement une place
 d'instituteur au Collège de Moudon. Le Conseil
 décide après avoir pris connaissance de cette
 partie de la lettre, de faire observer à M^r
 le Recteur que si M. Scheiterberg va despar-
 vir cette place, et qu'il obtienne, ^{de} ~~aut~~ terminus
 des études en Juillet 1853 au lieu de Juillet
 1854, ses années d'études régulières à l'Acadé-
 mie seraient réduites non pas à 3 mais à 2
 seulement, faveur exceptionnelle qui nous paraît
 peser dans l'intérêt, soit de l'Étudiant soit de
 l'Église.

Séance du 6 Septembre 1852.

Président M. Fabre, Past. prof. ex tr.

Présents: MM. Dufour et Fabre

Le Conseil est assemblé pour s'occuper
 d'un point qui intéresse l'Église vaudoise,
 et qui lui a été soumis par l'intermédiaire de la
 Commission ecclésiastique. Il s'agit de
 savoir si, en cas de besoins extrêmes, on
 pourrait, comme cela s'est fait il y a un peu
 plus d'une année, dispenser d'un étudiant de
 théologie, pour lui confier momentanément
 quelques fonctions pastorales dans une
 de nos paroisses. Le Conseil estime qu'il
 conviendrait de retarder autant que possible
 ce moment, qui serait une extrémité
 fâcheuse quant aux études de l'Étudiant
 qui serait employé; mais que si ce
 moment vient, c'est M. Augsburg qui
 on pourrait employer avec le moins
 d'inconvénients.

Présidence de M. le M^r. Fabre, Prof. extra:

Présents: MM. les professeurs Dufournet & Vuillemin
 ont lu une lettre de M. le Rector, transmettant
 une demande de l'Ét^d. J^s. Gaudin, auditeur dans
 l'auditoire ecclésiastique, tendant à obtenir un
 subside de l'État pour l'aider à faire ses études.
 Le Conseil considérant que ce jeune homme est
 assidu et recommandable par sa moralité, décide
 d'appuyer sa demande auprès de l'autorité, mais
 dans le sens d'un subside extraordinaire, les
 pensions régulières mentionnées dans la loi pour
 l'Académie ne paraissant convenir qu'aux
 Étudiants réguliers.

Séance du 24 8^{me} 1852.Présidence de M^r Fabre past^r et professeur extraord.
 présents M. Dufournet et Vuillemin professeurs.

On lit une lettre de M^r le Rector qui
 transmet pour rapport et avis une lettre de M^r
 H. Robert, tendant à obtenir la faculté de suivre les
 cours de théologie, gratuitement et sans examen préalable,
 et de pouvoir se présenter, quand il aura fait les
 examens nécessaires, aux examens de licence en
 théologie. Cette demande est accompagnée
 d'un diplôme de Bachelier en Lettres, et de diverses
 pièces constatant que le diplôme de licence en
 Lettres a été conféré au pétitionnaire.

Avant tout le Conseil n'a pu qu'éprouver
 un peu de surprise en apprenant que M^r Robert
 désire obtenir le diplôme de licence en théologie
 dans une Faculté protestante, vu qu'il a fait
 baptiser il y a peu de temps son enfant dans l'Église
 Catholique Romaine. Toutefois nous ne mentionnerons
 ceci qu'en passant. Quant à la demande même,
 l'article 110 du Règlement académique qui
 n'est autre chose que la reproduction de l'article

180 de la Soc^e, permet de dispenser de tout ou partie des examens les jeunes gens qui présenteront des certificats suffisants d'études ou d'examens faits dans un établissement d'instruction supérieure, offrant des garanties désirables. M^{rs} Flobert présente un Diplôme de Bachelier, et en outre la preuve qu'il lui a aussi été conféré un Diplôme de Licencié; or, avant de se prononcer sur la demande en question, il nous paraît que pour s'assurer si les garanties données sont suffisantes, il serait à propos de prier M^r Flobert de s'expliquer sur les cours qu'il a suivis et les examens qu'il a faits. Il serait surtout important de savoir s'il a déjà suivi des cours d'Hebreu pour la partie qui se fait chez nous dans la Faculté des Lettres et Sciences, avant l'introduction dans l'Auditoire de Théologie.

Séance du 11^e Novembre 1852.

Présidence de M. le Pasteur Fabre, professeur extraordinaire, présents Mess. les Professeurs Dufournet et Vuilleumier.

On lit une lettre de Monsieur le Rector qui demande un avis sur la demande faite par M^r Aug. Béringes Etudiant de Théologie qui exprime le vœu, qu'on interprète en sa faveur, le règlement Académique dans son article 112^e, afin qu'il lui soit accordé de terminer ses études en 3 ans, après lesquels 3 ans, il se proposerait d'aller continuer ses études dans une Université.

Le Conseil considérant que l'article 112 précité a été fait dans l'intérêt de l'Eglise et pour faciliter aux Etudiants, les moyens de le servir un peu plus tôt, on pense qu'on peut appuyer, du moins telle qu'elle est conçue la demande de M^r Béringes, En effet, M^r Béringes ne paraît pas

décide pour le moment à demander la
 Consécration. On a quelquefois accédé à des
 étudiants la faculté demandée par M. Pélagès,
 et nous serions encore disposés à présumer
 favorablement, dans des cas de ce genre, mais
 pour des circonstances spéciales, et de nature
 à motiver une exception.

Séance du 22 Novembre 1852

Présidence de M. le Pasteur
 Fabre. Présents Mess: les Prof. Dufournel
 & Vieilleumais.

On s'occupait d'une nouvelle demande
 de M. Flober dont l'essentiel consistait
 dans le vœu qu'il puisse représenter aux
 examens, lorsque lui-même jugera être
 prêt. Le Conseil ne juge pas comme
 M. Flober, qu'il y ait contradiction
 entre l'article 181 de la loi & l'article
 119 § 2^e du règlement; en outre il ne
 voit pas de raison de sortir du règlement
 pour M. Flober, ce que il n'en sortirait
 pas pour les étudiants réguliers de notre
 Académie. Il nous paraît très important
 de maintenir le cycle d'études tel qu'il
 est, ^{fixé par} l'article précité du Règlement.

Séance du 6^e Juin 1852

Présidence de M. F. Fabre, Pasteur & Prof.
 On vit une lettre de M. le Recteur, trans-
 mettant une nouvelle demande de M. Flo-
 ber, qui n'est autre que celle qui a
 déjà été examinée dans notre séance du
 22^e Juin, mais sous une forme un peu
 différente. Le Conseil décide de répondre
 à M. le Recteur, qu'il nous paraît qu'il
 y aurait lieu de rappeler simplement

M. Flobert, l'article 112 du Règlement, en ajoutant que si après 3 ans d'études dans notre académie, M. Flobert fait la demande de subir les examens ecclésiastiques, l'académie examinera sa demande, et jugera s'il y a lieu de remettre au bénéfice de la fin de cet article.

Séance du 3 Janvier 1853.

Présidence de M. l'abbé Fabre, prof. extra.
Présents M. les Prof. Dufourmet & Guillauminier
ont occupé des programmes des prochains concours; le Conseil proposera à l'académie les sujets suivants:

1^o. Pour la théologie épigénétique.

Les deux sujets déjà présentés dans la séance du 20 Janvier 1852.

2^o. Pour la théologie systématique & historique
a) Etude critique de l'ouvrage de Docteur Wanders intitulé: De Sincere apostolice. (Examen oral) Sujet déjà présenté l'année dernière.

b) Vues sur l'origine & l'histoire du protestantisme en France.

3^o. Pour la théologie historique:

Les deux sujets déjà présentés dans la séance du 20 Janvier 1852.

Séance du 28 Mars 1853

Présidence de M. le pasteur Fabre prof. ex.
Présents M. les professeurs Dufourmet et Guillauminier
Par lettre du 16 Mars M. Thélis, Evêque

de Théologie demande quels sont les examens qu'il devra subir et où. A cette époque il aura trois ans d'études de Théologie, mais il a manqué les examens de l'année dernière. Il sera répondu à M. Thélis que le Conseil estime qu'il aura à subir examens sur les cours entendus en 1851-52, et 1852-53.

M^r le Professeur Dufourmet. signale deux irrégularités qui ont eu lieu le jour de Pâques à la Cathédrale, au service des matins. En premier lieu il ne s'est présentée personne pour lire la Bible pendant la célébration de la Sainte Cène, et la lecture n'a pas eu lieu; en outre M^r Auchonnet qui était chargé de lire avant le sermon n'est monté en chaire plus tard que ce l'exigent les règlements. Ces deux faits seront rapportés au Rector des Etudiants

Séance du 2^e avril 1853

Présidence de M. le Past^r Fabre, prof. expt.

Présents: MM les Professeurs Dufourmet & Guillaumier
 Suppléant parle l'élève que plusieurs Etudiants s'absentent à l'époque des Communions, ce qui fait quelquefois des fonctions à découvert, le Conseil de la faculté décide que le Rector sera invité à réserver à l'office quelques étudiants, pour les cas subits, en leur adressant un vocat au éventuel.

L'Etudiant Augsbaurger étant encore employé comme suppléant à Château d'Esp, vu la pénurie de ministres, le Conseil de la faculté consent à ce que, sur les cinq sermons qu'il a encore à produire, il n'en recite que trois à l'auditoire. Il soumettra les deux autres à M. le Professeur de théologie pratique.

Séance du 17 Mai 1853

Présidence de M. le Past^r Fabre prof. expt.

Présents M^r les prof. Dufourmet et Guillaumier

Le Conseil s'occupe de dresser la liste des espans de notre auditoire pour l'ann 1853. Cette liste sera envoyée comme de coutume à M. le Rector avec l'indication des étudiants qui se proposent de les subir.

Les étudiants Descombez et Vittel Devant subir des espans sur la seconde série des cours demandent sur quelles années de cours ils les subiront.

Le conseil décide que ce sera sur les cours de d'années
1851-52 et 1852-53.

On lit une lettre de l'ancien étudiant
Louis Bert qui demande un congé ou absolu ou définitif
s'en remettant au conseil pour le choix. Il sera répondu
à M. Bert qu'il nous paraît que sa lettre annonce
de se porter le dessein de ne pas continuer ses études
dans l'auditoire de Théologie, qu'en conséquence nous
n'avons qu'à prendre note, afin que son nom ne
soit plus porté dans le catalogue.

Séance du 20 Mai 1853.

Président M. W. Fabre, past. prof. ept.

Présents MM. les Professeurs Dufournet & Vaillemieu
M. Augsbaurger, Brodmeçon, Delorme & Joui-
vi, demandent à faire les examens pour obtenir
la licence, aux termes de l'article 112 du régle-
ment pour l'académie, bien qu'ils n'ayent été
que trois ans dans l'auditoire de Théologie. Vu
la position actuelle de notre église qui pro-
bablement aura besoin de leurs services, & vu
aussi l'application de la bonne conduite des
pétitionnaires, le Conseil pense qu'il y
a lieu à admettre ces quatre étudiants aux
examens.

Le Conseil pense de même quant à M.
Wursten qui demande aussi à subir les
examens pour la licence. M. Wursten
a accompli quatre ans d'études théologiques,
en comptant une année & demie où il a
étudié en Allemagne, en vertu d'un congé.

Le dit M. Wursten demande qu'on veuille
bien substituer à l'écriture de cette année
(la Lauranne) pour l'exigence du VT, celle,
annoncée & qu'il a étudiée en Alle-
magne & qui se trouve dans les 32 derniers Chapitres
de Job & les 12 de Zacharie. Le Conseil y consent.

69

M. Thelin, Bittel, Dicambal, Durri, Rapp,
Muller, Vivinet cadet & Franckfort, demandent
à subir cette année les examens pour les
cours de la 2^e Série. Le Conseil, pour ce
qui les concerne, y consent.

Le président du Conseil rédigera, sur les
divers points qui nous ont occupé aujourd'hui,
un rapport détaillé qui sera présenté
à l'Académie lorsque celle-ci l'examinera.

Séance Du 28 Mai 1853

Présidence de M^r Faber past^r et prof. extra.
Présents M^r les prof. Dufournet et Guilleminier
Le Conseil adopte rédigé comme suit le
projet de programme des cours pour l'année 1853-54
Faculté de Théologie

1^o Théologie exégétique

M^r Dufournet prof. ordinaire

Etude de l'Ancien Testament; Lecture successive de
morceaux tirés de la Genèse, des Psaumes, du livre
de Job, d'Isaïe, et des recueils des petits prophètes.

Mercredi, Jeudi et Vendredi à

11 h. Jeudi à 10 heures

Etude du Nouveau Testament: Herméneutique
historique; Continuation de la lecture des livres des
Actes des Apôtres et des Epîtres de St Paul depuis
l'Epître aux Philippiens

Lundi à 8 h; mardi à 10 h et à 11 h

2^o

Théologie Systematique

M^r Faber prof. extraord.

Morale chrétienne et histoire de l'Eglise

Lundi, mercredi et vendredi à 4 heures.

3^o

Théologie pratique

M^r Guilleminier prof. ordinaire

Devoirs du pasteur

mercredi à 10 h.

Exposition propédeutique de la partie systematique
du catéchisme en usage de l'Eglise du Cantons

De Jaud

Lundi à 10 h.

Histoire de la prédication (suite).

Vendredi à 10 h.

Exercices analytiques et pratiques sur quelques portions
de l'écriture Sainte

Jeudi à 9 heures

Exercices homilétiques et catéchétiques

Mardi à 9 h.

Exercices de prédication et de catéchisation ^{dirigés} par les
professeurs réunis

Mercredi de 8 à 10 h.

Séance du 11 Juillet 1853

Présid^{ce} de M. le Dr Fabre, prof. extra^{ord}.

Présents MM. les Professeurs Dufour et Vuilleumier.

Le Conseil nommé pour son président,
M. le professeur Dufour, qui entrera en
fonction au commencement de la prochaine
année académique, après les congés.

Séance du 30 Novembre 1853

Présidence de M. Dufour, professeur ordinaire.

Présents tous les membres du Conseil

- On proposera à l'Académie les sujets de concours suivants, pour l'année académique 1853-54.
- Théologie exégétique: Étude d'un livre ou d'une portion d'un livre de l'Ancien ou du Nouv. Testam^t. Au choix des aspirants
 - " De nouveaux imprimés par les principes de Schleiermacher aux différentes disciplines de la théologie
 - " Examen des Chap. IX-XIV du prophète Zacharie
 - Théol. systématique et historique: Des symboles & de leur rôle à l'époque actuelle.
 - " De la morale chrétienne dans ses rapports & son opposition avec les divers systèmes de morale philosophique
 - Théol. pratique: De la prédication sous le rapport de son influence sociale
 - " Étude critique de l'ouvrage de M. Matter, intitulé: Du ministère ecclésiastique et de sa mission spéciale dans ce siècle
- La séance est levée

Séance du 25 février 1854

Présidence de M. Dufour, professeur ordinaire.

Présents, tous les membres du conseil.

Lettre de M. Paul Viommes, étudiant de la faculté, demandant de n'être pas tenu de

de présenter pour les examens prochains une tâche différente de celle que présenteront les étudiants qui postuleront cette année-ci le Diplôme.

On attendra pour répondre à M. Nionnet que les étudiants auxquels il désire être assimilé aient obtenu l'autorisation de passer les examens dont il s'agit.

Lettre de M. M. Besançon, étudiant de la faculté, demandant si le conseil et s'il y a lieu qu'un congé pourrait lui être accordé pendant le mois de Juin prochain, pour aller occuper une place temporaire de précepteur.

Cet étudiant étant fort recommandable, on lui répondra qu'on a tout lieu d'espérer que sa demande sera accueillie favorablement quand il la présentera plus tard à l'Académie.

La séance est levée

Séance du 18 mars 1854

Présidence de M. Dufourner

Tous les membres sont présents.

On reprend la demande de l'étudiant Paul Nionnet (voy. la dernière séance), et on lui en accorde les fins, c'est à dire que les examens qu'il passera au mois de juillet prochain porteront sur les cours de l'année académique 1853-1854.

Lettre sans date de l'étudiant Augsbourguer demandant aussi quels sont les cours sur lesquels il sera examiné au mois de juillet prochain.

On répondra au pétitionnaire qu'on le maintient au bénéfice de la concession qui lui a été faite l'année dernière, et qu'en conséquence il sera examiné sur les cours de la présente année académique 1853-1854.

Lettre des 1^{er} et 2^{es} mars des étudiants Resembat, Kittel et Stelin, annonçant qu'ils se présenteront cette année aux examens pour la licence en théologie.

La séance est levée

Séance du 17 mai 1854

Présidence de M. Dufourner

Tous les membres sont présents.

Lettre de M. le Recteur du 2 mai, demandant au conseil quels sont les voeux qu'il aurait à émettre au sujet de la prochaine distribution des examens.

Sur ce point le conseil décide de s'en remettre à M. le Recteur.

Par la même lettre M. le Recteur demande au conseil son projet de programme pour l'année académique 1854-1855.

Le projet est ainsi arrêté: Théologie exégétique - Lector de la Genèse, des Psalms, de Job, d'Isaïe, des petits prophètes
Géographie biblique. - L'Épître de Paul aux Romains et l'Épître aux Thessaloniens
Théol. hist. et systématique - Histoire ecclésiastique.
Théologie pratique - Histoire de la prédication depuis la Réformation jusqu'à nos jours. L'application du catéchisme d'Osbornwald, la partie des devoirs. Liturgique. Exercices analogiques et pratiques sur quelques portions de l'Écriture. - Exercices homilétiques et catéchétiques. - Exercices dirigés par les professeurs témoins.

Dans une prochaine séance le conseil s'occupera des voeux à exprimer, à l'occasion de la rédaction définitive du programme.

La séance est levée

Séance du 30 Mai 1854

Présidence de M. Dufournet

Tous les Membres sont présents

Lettre de l'étudiant Aug^{te} Béranger, en date du 10 Mai, demandant la permission de passer les examens de la 2^e division à la rentrée, se fondant sur ce que sa santé améliorée lui permet de reprendre maintenant la fréquentation de quelques cours, mais non de se préparer à se présenter aux prochains examens.

Le conseil décide de transmettre à l'Académie la demande du pétitionnaire, en l'accompagnant d'un avis favorable, en vertu duquel il serait autorisé à faire au mois de juillet les examens qu'il se croira en état de subir.

Lettre de M. le Recteur, en date du 19 cour^{ant}, annonçant que l'Académie ayant décidé d'inviter les conseils de faculté à lui faire rapport sur l'état de chacune d'elles, le conseil de la faculté de théologie était appelé à s'occuper de cet objet pour ce qui le concernait.

Le conseil décide de répondre à cette communication, en émettant les vœux suivants:

- 1^o. Que l'enseignement de la théologie historique et systématique soit complété.
- 2^o. Que les étudiants soient appelés à faire chaque année des examens sur les cours qu'ils ont entendus pendant l'année académique, et que le Règlement, Art. 113 soit modifié dans ce sens.
- 3^o. Que les étudiants de théologie ne soient admis à passer les examens de chaque année, qu'après avoir récité, avant le 1^{er} Mai de la 2^{me} année deux propositions, et avant chaque 1^{er} Mai de la 3^{me} et de la 4^{me} année deux propositions et présenté un exercice de catéchèse.

La séance est levée

Séance du 8 juillet 1854

Présidence de M. Dufournet

Tous les Membres sont présents

Le conseil procédant au choix des membres qui doivent le représenter à la Commission de l'insécratou nommé M. Dufournet et Milleuquier

Lettre, en date de ce jour, adressée à M. le Recteur, de l'étudiant M. Vittel, demandant que l'Académie lui délivre le certificat dont il est fait mention à l'art 130 du Règlement pour l'Académie.

Le conseil estime, sur les termes de l'art. 183 de la loi sur l'Instruction publique, que le pétitionnaire peut être placé au bénéfice de l'art. du Règlement qu'il invoque.

Le conseil consulte sur la convenance de compléter l'enseignement de la théologie historique et systématique s'il y a lieu de proposer à l'Académie que M. Riquet, passeur à Villavrel, soit appelé à donner cet enseignement complémentaire.

La séance est levée

Séance du 22 novembre 1854

Présidence de M. Dufournet

Tous les membres sont présents

Sur une demande de l'étud. A. Béranger, en date du 2 de ce mois, le conseil proposera à l'Académie d'admettre, pour ce qui la concerne, les examens subis par le pétitionnaire, et qui ont été admis par les commissions d'examen, en l'invitant à présenter en temps

utile,

pendant la présente année académique, ses deux sermons de faculté.

Le conseil proposera en outre à l'Académie d'accorder à l'étudiant Beranger de passer au mois de Juillet 1855 les examens qu'il a encore à subir dans la Faculté.

Lettre de l'étudiant Henri Panchaud, du 22 Octobre écoulé, demandant, à raison de la position de fortune, que le cycle de ses études soit réduit d'une année.

Cet étudiant, qui appartient à la Faculté depuis deux ans, n'ayant pu, jusqu'à ce moment fait preuve d'un développement scientifique et religieux suffisant, et la raison de fortune qu'il allègue n'étant pas de nature à motiver une exception en sa faveur, le conseil estime qu'il n'y a pas lieu de recommander à l'Académie la requête de l'étudiant Henri Panchaud, en ajoutant qu'il importe, autant dans l'intérêt des études académiques, que dans celui de l'Eglise, qu'on ne s'écarte qu'à bon escient du cycle normal en ce qui concerne la Faculté de théologie.

Lettre de l'étudiant Scheiterberg, actuellement en congé, qui demande en date du 16 de ce mois, que son congé lui soit renouvelé pour la présente année académique — puis d'être autorisé à présenter, dans le courant de cette même année, ses exercices complémentaires de prédication et de catéchisation — enfin d'être admis, au mois de Juillet prochain à passer des examens sur les cours qui ont été professés dans la Faculté pendant les années 1852 à 1853 et 1853 à 1854.

L'étudiant Scheiterberg appartenant à la Faculté depuis 1850 — ayant avec cela suivi en réalité les cours de trois années avec une grande assiduité — ayant enfin passé des examens satisfaisants sur les cours des deux premières années, et offrant d'en passer de nouveau sur les cours des deux années suivantes, le conseil transmettra la lettre de l'étudiant Scheiterberg, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Les étudiants M. Besanon et M. Desvillages, postulant les gages Paris et Massé, aucun aspirant bourgeois de hautaine ne s'étant mis sur les rangs, pour celui de ces deux gages auquel cette condition est attachée, quoique non d'une manière absolue, le conseil recommandera l'étudiant Desvillages pour le gage Paris & recommanderait aussi — l'étudiant M. Besanon pour le gage Massé, s'il ne craignait pas que la collation d'un nouveau gage à cet étudiant, n'amenât, à son préjudice, le retrait de l'un des deux gages (du Canton & de Moudon) dont il jouit déjà. Le conseil préférerait donc faire un nouvel appel.

Le projet de programme pour les concours de l'année prochaine serait arrêté, ainsi qu'il suit: Théologie exégétique, étude d'un livre ou d'une portion d'un livre de l'Ancien ou du Nouveau Testament, au choix des aspirants.

De la nécessité de joindre à l'interprétation philologique l'interprétation théologique, par écrit.

Théologie historique et systématique. Le système de Socin exposé dans son ensemble — la justification par la foi selon St. Paul, St. Jean & St. Jacques — le développement successif de la révélation sous l'ancienne Alliance. Trois sujets à traiter par écrit.

Théologie pratique. De la prédication, sous le rapport de son influence sociale. — Etude critique du catéchisme d'Osterwald. Deux sujets à traiter par écrit.

La Commission ecclésiastique ayant informé le conseil qu'elle avait chargé l'étudiant Panchaud de la suffragance temporaire de St. Maurice, le Président, après avoir pris l'opinion des membres du conseil, a prié cette Commission de faire connaître à l'avance les étudiants

étudiants

sur lesquels elle jette les yeux pour remplir ce genre d'office, le conseil pouvant fournir sur ce point d'utiles renseignements.

La séance est levée

Séance du 14 décembre 1854

Présidence de M. Dufourmet

Tous les membres sont présents

Lettre de l'étudiant Jules Perret, du 9 décembre 1854 demandant d'être à subir l'année prochaine les examens de la 1^{re} et de la 3^{me} années de la faculté.

Le conseil considérant que la concession faite au pétitionnaire (lorsqu'il était encore dans la faculté des lettres) n'importait pas l'autorisation de ne passer que trois années dans la faculté de théologie;

que les considérations de famille qu'il invoque ne sont pas de nature à motiver une diminution du cycle régulier d'études;

que son travail de l'année dernière, qu'il invoque également a présenté bien des lacunes;

que l'exemple de Pasche auquel il en appelle offre trop de différences avec sa position pour qu'il puisse en tirer une induction qui lui soit favorable;

Le conseil, considérant d'ailleurs que l'étudiant Perret est faible, et a prouvé sa faiblesse par ses échecs antérieurs, estime qu'il n'y a pas lieu d'appuyer sa demande auprès de l'Académie

La séance est levée.

Séance du 27 décembre 1854

Présidence de M. Dufourmet

Tous les membres sont présents

Lettre de l'étudiant Jules Perret, adressée au Conseil de l'Instruction publique, en date du 22 du cour^t et réclamant contre la décision de l'Académie qui concerne cet étudiant.

Cette lettre ne renfermant aucune considération nouvelle, le conseil ne peut qu'en référer au préavis qu'il a présenté à l'Académie au sujet de la première demande du pétitionnaire

La séance est levée

Séance du 17 février 1855

Présidence de M. Dufourmet

Tous les membres sont présents

Lettre des étudiants Hécombar, Muller et Jules Viornet, qui se proposent de postuler au mois de juillet prochain le diplôme de licenciés, et qui demandent s'ils seront tenus de passer un examen sur le cours de Dogmatique de l'Église professé cette année par M. le prof. Biquet

Ils se fondent sur tout, sur ce qu'ils ont déjà passé, en 1853, un examen de dogmatique sous la direction de M. le pasteur & professeur Fabre.

Le conseil prenant en considération les circonstances dans lesquelles se trouvent placés les pétitionnaires, appelés à passer cette année-ci deux séries d'examens & à terminer leurs épreuves de faculté; — persuadé d'ailleurs qu'une telle situation ne pourra pas se renouveler à l'avenir; — convaincu que la faveur qu'ils sollicitent ne sera pour eux un motif d'abandonner le cours qui a maintenant pour objet la Dogmatique de l'Église, transmettra la demande avec un préavis favorable.

La séance est levée

Séance du 9 Mai 1855
Présidence de M. Dufournet
Tous les membres sont présents

Lettre de M. le Recteur, en date du 4 Mai, demandant au Conseil quels voeux il a à exprimer pour la répartition des prochains examens.

Cet objet est renvoyé à l'examen de chacun des membres du Conseil, qui préparèrent aussi, comme M. le Recteur le demande également, le projet de programmes des cours pour la prochaine année académique, afin de les présenter au Conseil.

La séance est levée

Séance du 24 Mai 1855
Présidence de M. Dufournet

Tous les Membres sont présents

Lettre de l'étudiant Huppé, en date du 11 Mai, adressée à l'Académie, et demandant:

- 1^o de passer cette année les examens de théologie exégétique et de théol. historique
- 2^o à la rentrée, ceux de théologie pratique et de morale
- 3^o de renvoyer à l'année prochaine le reste des préliminaires de prédication et de catéchisation
- 4^o d'être dispensé de l'examen de théologie systématique, ayant passé examen sur le cours de dogmatique de M. Fabre.

Le Conseil, vu l'état de santé du pétitionnaire, attesté par deux médecins, transmettra sa demande avec un préavis favorable.

Lettre de l'étud. Simonis, en date du 13 du cour, demandant d'être admis à passer les prochains examens quoiqu'il n'ait pas fait ses préliminaires. Le pétitionnaire se fonde sur ce que le règlement qui impose aux étudiants l'obligation de les présenter chaque année avant le mois de juin n'existant pas l'année dernière, et sur ce que, ayant cette année-ci à faire examen sur les cours de deux années, son travail de préparation l'a empêché de s'occuper de celui que nécessitent les préliminaires.

Le Conseil, en regardant la demande comme suffisamment motivée, obtient qu'elle lui aurait été recommandée à l'Académie.

Lettre du 16, de l'étud. Besançon, demandant d'être dispensé de l'exercice de catéchisation prescrite, attendu que c'est cette année, pour la première fois, que cet exercice est obligatoire, et que les heures de la semaine qui y sont destinées sont toutes retenues.

Le Conseil refuse le préavis favorable demandé.

Lettre du 18, de même étud., demandant un congé depuis le 1^{er} juin au 1^{er} novembre, pour occuper une place de précepteur. Le pétitionnaire se fonde sur l'état de sa fortune.

Le Conseil refuse également d'appuyer la demande, l'étud. Besançon étant gagiste. Lettre de l'étud. Quiquard demandant de n'être pas admis à présenter les préliminaires imposés aux différents volés, pour être admis à passer les examens annuels de la faculté.

Le Conseil pense que cette demande peut être accueillie, pourvu que l'étud. Quiquard joigne à ses deux propositions un catéchisation produite dans le cours du mois; il doit en outre être dispensé de l'examen de géographie sacrée qu'il a déjà passé il y a quelques années.

On adressera à l'Académie le projet de programmes des cours pour la prochaine année académique.

La séance est levée

Séance du 6 juin 1855

Présidence de M. Dufourmet
Tous les membres sont présents

Projet de programme pour les cours de l'année académique 1855-1856:

Théologie exégétique: lecture successive de morceaux tirés de la Genèse, des Psaumes, de Job, d'Isaïe et du Recueil des petits prophètes - continuation du cours d'agogique. - Continuation de la lecture de l'Évangile - selon S. Jean et des Épîtres de St. Paul depuis la 2^e aux Thébaloxytiens.

Théologie systématique. Dogmatique 2^e partie 2 h.
ou historique Histoire de l'Église et des Dogmes, 2^e partie 1 h.

Théologie pratique Homilétique 2 h. - Droit ecclésiastique 1 h. - Exercices d'analyse et étude homilétique de quelques portions de la Bible 2 h. - Exercices de prédication et de catéchisation 2 h.

Exercices de prédication et de catéchisation dirigés par les professeurs réunis

Lettre de l'étudiant Soutter demandant d'être mis au bénéfice de l'ancien règlement pour ce qui concerne les prédications qu'il aurait dû faire l'année dernière. Le règlement nouveau n'étant exécutoire qu'à dater de cette année, le Conseil estime que la demande de M. Soutter doit être accueillie, comme l'a été celle de l'étudiant Guignard. (Voy. la dernière séance)

Lettre du 5 juin de l'étud. Besançon, annonçant que sur le refus que l'Académie avait opposé à sa demande du 18 mai (voy. la dernière séance) et s'étant vu forcé d'interrompre ses études pour le reste de ce mois.

Le Conseil estime que cette lettre doit être portée à la connaissance de l'Académie en lui proposant de suspendre dès ce moment le gage de l'état de la gage. Mais qui ont été conférés à l'étud. Besançon, et que en outre cet étudiant doit être exclu de la faculté de passer les prochains examens.

Lettre du 22 mai de l'étudiant Jules Pécet ^{demandant} de renvoyer à la rentrée ceux des préliminaires que le règlement appelle à produire à une époque déterminée et qu'il n'a pas présentés. Le Conseil regarde cette demande comme ne pouvant être accueillie, le pétitionnaire ayant été averti en temps utile des obligations qu'il avait à remplir pour être admis à passer les examens de la Noël.

La séance est levée

Séance du 13 juin 1855

Présidence de M. Dufourmet
Tous les membres sont présents

Lettre de l'étud. Besançon, datée de Auxilier le 9 juin, reconnaissant qu'il a eu tort de quitter ses études, et annonçant qu'il est prêt à en reprendre le cours, dès que la personne auprès de laquelle il s'est engagé comme précepteur sera de retour.

Le Conseil tenant compte de la reconnaissance que le pétitionnaire fait de ses torts, estime qu'il doit être invité à rejoindre les cours aussitôt après le retour de son patron. Il lui sera d'ailleurs adressé une observation sur l'imprudence qu'il a commise en se tenant en engagement avec les parents de ses élèves, sans l'agrément préalable des supérieurs.

Lettre du 11 juin de l'étud. Bury, demandant de passer ses examens, quoiqu'il n'ait pas rempli les conditions prescrites par le règlement, en ce qui concerne la production des préliminaires.

Le Conseil lui répondant que le pétitionnaire n'ayant pas la connaissance du règlement en temps utile n'a dû pas se demander

La séance est levée

Séance du 10 novembre 1855

Présidence de M^r Desfourvet
Tous les Membres sont présents

M^r le professeur Piquet est nommé Président du Conseil de la Faculté pour l'année académique 1855-1856

La séance est levée

Séance du 24 novembre 1855

Présidence de M^r Piquet, prof. ordinaire

Tous les membres sont présents.

Lettre de M^r le Recteur demandant un rapport sur les compositions présentées à la suite par Mess. les étudiants de la faculté de théologie.

Le Conseil charge son Président de ce travail, pour lequel les observations de divers membres de la faculté sont réunies et combinées.

Lettre de M^r le Recteur invitant le Conseil à préparer un rapport sur la question de savoir s'il entend maintenir à l'égard des étudiants en théologie Pasche Charles et Simon Edouard sa décision prononçant la suspension des grades de ces deux élèves.

Le Conseil, tenant compte de l'assiduité aux leçons des étudiants susnommés, décide de demander que l'effet de la suspension cesse pour le trimestre qui doit échoir le 31^e décembre courant.

La séance est levée

Séance du 15 décembre 1855

Présidence de M^r Piquet, prof. ordinaire

Tous les membres sont présents.

Lettre de l'étudiant Bury informant le Conseil que l'enseignement dont il s'est chargé dans une école particulière l'a empêché de suivre les cours de théologie jusqu'au 26 novembre, mais que, dès ce jour, il assisterait aux cours, à l'exception du mardi de 8-9 et du jeudi, de 8-9

Le Conseil décide d'inviter l'étudiant susnommé à suivre tous les cours sans exception. Il lui sera, en plus, fait une observation sur l'imprudence commise

78.
par lui en se livrant à des occupations qui le distraient de la fréquentation des
ours sans l'autorisation de l'Académie.

Le projet de programme pour les concours de l'année prochaine n'est arrêté
ainsi qu'il suit :

I. Philologie exigible

Etude d'un livre ou d'une portion d'un livre de l'ancien ou du Nouveau
Testament, au choix des aspirants - Par écrit

II Philologie historique et systématique

1) Le gnosticisme, son importance, ses caractères, ses principaux représentants
Par écrit

2) Analyse et examen de la Cité de Dieu de St. Augustin. Par écrit

3) John Wesley, sa vie et sa doctrine. Par écrit

III. Philologie pratique

1) Etude comparative du petit catéchisme de Luther, du petit catéchisme
de Calvins et du catéchisme de Heidelberg. Par écrit

2) L'Eglise et l'Etat; leurs rapports en général, et en particulier
dans le canton de Vaud. - Par écrit

La séance est levée

Séance de 25 janvier 1856

Présidence de M^r Piquet

Tous les membres sont présents.

Lettre de l'étudiant Auguste Dupraz annonçant au Conseil que, n'ayant
point de vocation pour le saint ministère, il renonce à l'étude de la théologie
Lettre de l'étudiant Desvillages annonçant une détermination pareille.

19.

Il a, d'ailleurs, accepté une place en qualité d'instituteur et s'est engagé à
se consacrer tout entier à ses nouvelles occupations et à ne plus donner
son temps à des études philologiques.

Lettre de l'étudiant Bury annonçant son intention de passer dans la
faculté de droit et d'abandonner la philologie. —

La séance est levée.

Séance du 28 janvier 1856.

Présidence de M^r Rigault.

Tous les membres présents.

Lettre de l'étudiant Pauchaud informant le conseil que la commission
ecclésiastique l'a nommé suffragant provisoire de M^r Guisan, pasteur
à Pomy. — Il demande un congé à l'Académie.

Le conseil estime qu'il n'y a pas lieu de refuser le congé.
La séance est levée.

Séance du 19 février 1856.

Présidence de M^r Rigault.

Tous les membres sont présents.

Lettre des étudiants Pasche, Simonet et Porret demandant l'autorisation de
pouvoir faire les examens de deux années, sur les cours de 1854-55
et de 1855-1856.

Le conseil accorde aux pétitionnaires l'objet de leur demande. Il est
entendu que les examens se feront sur chaque cours séparément.

La séance est levée.

50.
Séance du 14 mars 1856

Président de M^r Piquet

Tous les membres sont présents.

Lettre de la Commission ecclésiastique, en date du 5 février, se fondant sur une communication de M^r le prof. Dufournet, président de la faculté en 1855, pour demander aux professeurs de la faculté de s'entendre entre eux pour pourvoir aux fonctions de prédication de M^r le pasteur Chavaux malade -

Le Conseil estime que les circonstances ne sont pas suffisamment impérieuses pour justifier la demande d'un tel concours. D'ailleurs la faculté de théologie ne se sent pas libre d'acquiescer la responsabilité et la suffisance de M^r Chavaux, et se fait - ce que pour la prédication. Chaque membre, selon ses forces, cherchera à venir en aide à Mess. les pasteurs de Lausanne, qui, seuls, sont chargés de subside de leur collègue malade et dont le nombre est suffisant pour satisfaire aux besoins de la situation.

Les Mess. de Neuchâtel les pasteurs de Lausanne qui, se fondant sur les décisions de la Commission ecclésiastique, veulent réclamer le concours de Mess. les professeurs, et dirigeant les fonctions qu'ils mettent à la charge de la faculté

Répondre du Conseil dans le sens indiqué plus haut. D'ailleurs, le Conseil n'a pas de rapports officiels à soutenir avec la Commission ecclésiastique et cette dernière ne saurait non plus lui imposer des fonctions d'office

La séance est levée

Séance du 13 mai 1856

Tous les membres sont présents

Lettre de M^r le Rector de l'Académie demandant ~~examen~~ rapport

des pièces suivantes

1^o. Pétition de M^r Koch

2^o. une lettre y relative du Conseil de l'Instruction publique —

Le Conseil porte un jugement favorable sur les travaux académiques du pétitionnaire qui demande une place de professeur d'exégèse biblique et de langues orientales à l'Académie. Il a rien publié sur les langues orientales, mais il fournit de bonnes attestations d'études.

Le Conseil, estimant qu'il y a lieu de donner toute facilité aux savants étrangers qui désirent d'ouvrir des cours dans notre ville, se prononce favorable à la demande de M^r le docteur Koch et qu'exprimer le désir qu'il lui soit permis de professer à l'Académie les sciences qu'il cultive.

La séance est levée

Séance du 27 mai 1856.

Lettre à l'Étudiant Descollayes, en date du 22 courant, demandant d'être admis à faire les examens de cette année, malgré le congé obtenu de l'Académie pour une année, et sans être obligé de produire les préliminaires, qu'il s'engage à présenter l'année prochaine.

Le Conseil, prenant en considération les circonstances de l'Étudiant Descollayes qui l'ont empêché de profiter du congé que l'Académie lui a accordé, propose à l'Académie de le dispenser pour cette année de l'obligation de produire les préliminaires voulus et de l'admettre aux examens. Il est entendu que ces préliminaires seront ajoutés à ceux de la 3^e année d'études.

Lettre à l'Étudiant Dapp demandant d'être autorisé à présenter ses exercices

de prédication dans le mois de juin, au delà de l'anne voulu par le
 Règlement (fin de mois et mai). Il se fonde sur l'hab de se tenir.
 L'objet de
 Le conseil juge qu'il y a lieu d'accorder cette demande —

La séance est levée

Séance du 21^e juin 1856

Présidence de M^r Piquet

Tous les membres sont présents.

Projet de programme pour les cours de l'année académique 1856-1857

I Théologie ecclésiastique

Etude de l'Ancien Testament. Lecture successive de nouveaux livres de la
 Genèse, des Psaumes, du Livre de l'Ecclésiaste, d'Isaïe, de Jérémie,
 d'Ezéchiel et du Recueil des petits prophètes. Cours d'Hébreu

Etude du Nouveau Testament. L'Evangile selon St. Matthieu.
 Continuation de la lecture des Epîtres pastorales. L'Epître à Philémon
 et celle aux Hébreux. Cours d'Hébreu

II Théologie historique

Histoire de l'Eglise et des dogmes depuis la Réformation

III Théologie systématique

La dogmatique biblique

IV. Théologie pratique

Théorie de la catéchisation

Etude de l'histoire sainte en vue de la catéchisation

Explication de quelques portions de la Bible en vue de la prédication

Analyse de textes et de sermons

Exercices pratiques.

Exercices de prédication et de catéchisation dirigés par les professeurs réunis -

La séance est levée

Séance du 30 juillet 1856

Présidence de M^r Piquet

Tous les membres sont présents.

Le Conseil reçoit par délégués à la Commission de Convoication Mess. Dufour et Vuilleminier
Lettre de l'étudiant Gougger demandant d'être admis à faire ses
examens à la rentrée.

Le Conseil n'estime pas devoir appuyer cette demande, puisque le
pétitionnaire a discontinué ses examens sans raison. Il pourra
s'adresser plus tard au Conseil afin d'être admis à passer ses examens
sur les cours de deux années, à l'époque ordinaire des examens.

Lettre de l'étudiant Paret demandant à faire à la rentrée les examens
qu'il a été empêché de passer pour cause de maladie. Cette
lettre est accompagnée de l'attestation du médecin -

Le Conseil appuiera l'objet cette demande auprès de l'Académie.

La séance est levée

Séance du 21 octobre 1856

Présidence de M^r Piquet

Tous les membres sont présents

M^r le professeur Vuilleminier est nommé Président du Conseil de la faculté
de théologie pour l'année académique 1856 - 1857. -
La séance est levée.

Séance du 29^e 9^{bre} 1856.

Présidence de Mr Vuilleumier.

Tous les membres sont présents.

Lettre de l'étudiant Jules Perret (datée du 26^e 9^{bre} 1856) qui demande l'autorisation de passer après les vacances de novembre les examens complémentaires que la maladie l'a empêché de subir le 20^e 8^{bre} écoulé. A cette lettre est jointe une délibération de Monsieur le docteur Bernay, médecin à Rolle.

Le conseil propose à l'étudiant de transmettre au conseil de l'Université publique la demande de l'étudiant Perret, en l'accompagnant d'un avis favorable.

La séance est levée.

Séance du 20^e décembre 1856.

Présidence de Mr Vuilleumier.

Tous les membres sont présents.

Le projet de programmes pour les concours de l'année prochaine est arrêté comme suit.

I Théologie exégétique.

Étude d'un livre ou d'une portion d'un livre de l'Ancien ou du Nouveau Testament, au choix des aspirants. — Par écrit.

Du rôle à assigner à la philologie dans l'interprétation de l'Écriture sainte.

Montrer comment l'on peut affirmer que la connaissance de l'Ancien Testament est la clé de la véritable intelligence du Nouveau Testament.

Établir la nécessité de revenir à une judicieuse étude de l'Écriture sainte, au milieu des controverses actuelles.

II Théologie historique et systématique.

Analyse et examen de la Cité de Dieu de St Augustin. — Par écrit.

La justification par la foi selon St Paul, mise en regard avec les différentes expositions de l'évangile.

Luther, Zwingle et Calvin, caractéristique dogmatique et historique.

Les Trois Articles, leur histoire et leur dogme.

La doctrine du Baptême, et son développement historique.

III Théologie pratique.

Les oraisons funèbres de Bossuet étudiées au point de vue homilétique. — Par écrit.

Le symbole de Apôtres, sa formation et son importance dans l'enseignement populaire de la Religion chrétienne. — Par écrit.

Le dimanche, son institution, son importance et sa sanctification. — Par écrit.

Séance du 20^e juillet 1857.

Présidence de M. Vuilleumier.

Tous les membres sont présents.

Lettre (20 juillet) de l'étudiant Ch. Pascher qui demande, 1^o l'autorisation de subir en 1858 des examens sur les cours de deux années; 2^o l'indication des cours, autres ceux qui sont donnés en 1857-1858, sur lesquels porteront ces examens.

Le Conseil propose à l'Académie d'accorder à l'étudiant Ch. Pascher, ^(soudemande) et de lui désigner les cours donnés en 1855-1856 comme ceux sur lesquels porteront les examens.

Séance du 27 juillet 1857

Présidence de M. Vuilleumier

Tous les membres sont présents.

Monsieur le Roffeur Dufournet est nommé Président du Conseil de la Faculté de théologie pour l'année académique 1857-1858.

Séance du 5 novembre 1857

Présidence de M^r. Dufournet

Tous les membres sont présents.

M^r. le Recteur transmet au Conseil pour rapport préalable, une lettre de M^r. Guex, natif de Montbrillant, Canton de Genève.

Le pétitionnaire expose, qu'ayant fait, en qualité d'étudiant-régulier, deux années d'études de sciences et lettres à l'Académie de Genève et passé les examens requis, il désire faire des études de théologie à l'Académie de Lausanne.

Le Conseil, sur la lecture des pièces produites, estimant que les études de sciences et lettres que l'on fait à l'Académie de Genève, peuvent être considérées comme étant d'un degré équivalent à celles que l'on fait à l'Académie de Lausanne, pensa que la demande de M^r. Guex peut être accueillie; sous la réserve toutefois que M^r. Guex suivra dans la faculté des lettres le cours de langue hébraïque, et passera sur cette branche d'études l'examen prescrit aux étudiants réguliers. Il aura aussi à justifier de sa connaissance de l'allemand.

La séance est levée.

Séance du 7 janvier 1858

Tous les membres du Conseil sont présents.

On informe l'Académie que le Conseil sera représenté à l'examen des comptes du Secrétaire-Vuillier par son président actuel M^r. Dufournet.

La séance est levée.

Séance du 26 avril 1858

Présidence de M. Dufournet

Tous les membres sont présents

Lettre de M. le Recteur transmettant une pétition de M. G. Le Matthey et Benjamin Savary, externes dans la faculté de théologie, tendant à obtenir un subside de l'Etat pour les aider à continuer leurs études pour le saint ministère

Le Conseil répondra que, tout en rendant un bon témoignage à l'application des pétitionnaires, il ne saurait accompagner leur demande d'un procès favorable, attendu qu'il n'est pas encore en mesure d'émettre une opinion sur leur aptitude à fournir convenablement la carrière qu'ils désirent parcourir, et qu'il y aurait d'ailleurs de graves inconvénients à favoriser, par des mouvements spéciaux, l'entrée immédiate dans une faculté spéciale de élèves qui n'y auraient pu être préparés par des études générales.

La séance est levée

Séance du juin 1858

Présidence de M. Dufournet

Tous les membres du Conseil sont présents

Lettre de l'étudiant Emile Pingoud, accompagnée d'une déclaration de médecin, demandant l'autorisation de présenter dans le courant de ce mois-ci ou même plus tard le sermon qu'il aurait dû réciter au terme fatal du 31 mai.

Une majorité de deux membres accorderait au pétitionnaire les fins de la première partie de sa demande.

Une autre majorité de deux membres pense qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de la seconde.

La séance est levée

Séance du juin 1858

Présidence de M. Dufournet

Tous les membres sont présents

On s'occupe du projet de programme des cours pour l'année académique 1858-59 que l'on arrête comme suit:

Théologie exégétique

Étude de l'Ancien Testament. Lecture de la Genèse, des Psaumes, du Job, d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel, des petits Prophètes - Cours d'archéologie historique - 2 h. par semaine.

Étude du Nouveau Testament - Lecture de l'Épître aux Hébreux, de celle de St. Jacques et de la 1^{re} Épître de St. Pierre. - 3 h. par semaine.

Théologie historique et systématique

Histoire de l'Église et du dogme - 3 h. - Dogmatique de l'Église - 1^{re} partie, 4 heures

Théologie pratique

Devoirs du pasteur - 2 h. - Histoire de la prédication depuis la Réforme - 1 h. - Études bibliques en vue de la prédication et de la catéchisation - 2 h. - Exercices homilétiques et catéchétiques - 2 h. - Analyse de textes - 1 h. - Exercices de prédication et de catéchisation dirigés par les professeurs réunis - 2 h.

La séance est levée

Séance du 21^e Octobre 1858

Présidence de M^r. Desfontaines

Tous les Membres sont présents

Le Conseil nomme M^r. le professeur Fiquet pour son Président pendant l'année académique 1858-1859

La séance est levée

Séance du 12 décembre 1858

Présidence de M^r. Fiquet

Tous les membres sont présents

Le projet de programme pour les concours de l'année 1859 est arrêté comme suit :

I. Théologie exégétique

1. Du rôle à assigner à la philosophie dans l'interprétation de l'Ancien-Testament. — par écrit
2. Discuter le principe que la connaissance de l'Ancien-Testament est la clef de la véritable intelligence du Nouveau-Testament. — par écrit.
3. Etude du livre de Daniel. — par écrit
4. Etude du livre de l'Apocalypse avec le commentaire d'Ewald. par écrit.
5. Etude de l'écrit de Düstendieck, intitulé: *de vi propheticae in Veteri Testamento quum universae tunc Mesopotamiae natura esset.* Göttingae 1852. —

II Théologie historique et systématique

1. De la formation de l'Eglise catholique dans les deux premiers siècles
2. Histoire des Vaudois de Piémont dans le moyen-âge
3. Etude systématique des principales sectes protestantes
4. Du rapport de la grâce et de la liberté de l'homme dans

L'appropriation du salut, étude historique et dogmatique -

- 5. Etude historique et dogmatique de la doctrine chrétienne de la réconciliation
- 6. La doctrine du baptême, d'après les différentes confessions chrétiennes.

III Théologie pratique.

- 1. Examen de l'état actuel de la théologie pratique en France et en Allemagne. par écrit
- 2. De l'influence de la religion sur le sort des Etats. par écrit
- 3. De l'emploi d'un manuel de religion dans l'enseignement catholique. par écrit.
- 4. Analyse critique et comparative de sermon de Bourdaloue sur la Pénitence et de celui de Neufville sur la concubine. - par écrit.

La séance est levée.

Séance du 3 juin 1859

Présidence de M^r Piquet

Tous les membres sont présents.

Mess. les prof. Rambert et Hornung sont adjoints à la faculté pour l'examen de lecture institué pour le prix Lavade.

La lecture a été beaucoup à désirer au point de vue de l'expression et du substantif. La commission propose à l'Académie un accord de 20 ff. en faveur de M^r Dupont, et, comme distinction, la

valeur de 10 ff. à chacun des étudiants que nous mentionnons,
M^{rs}. Jules Delapierre, Charles Raymond, Jules Courri et Albert
Courri.

Le siennu est levé.

Liénu en 11 juii 1859

Présidenu de M^{re} Piquet.

Tous les membres sont présents.

On s'occupe du programme des cours pour l'année académique
1859 - 1860, que l'on arrête comme suit :

I Théologie exégétique

a. Étude de l'Ancien Testament. Lecture successive de morceaux choisis
de la Genèse, des Psaumes, des Livres de Job, de l'Ésaïe, de Jérémie,
de l'Ézéchiel, des petits Prophètes.

Cours de géographie sacrée. 4 heures par semaine.

b. Étude du Nouveau Testament. Lecture des Actes des Apôtres,
de l'Épître de St. Jacques, de la première de St. Pierre.

3 heures par semaine

II Théologie systématique et historique.

Dogmatique de l'Église, 2^e partie. 3 heures

Histoire de l'Église et des Docteurs. 4 heures.

III Théologie pratique

a. Homilétique. 2 heures

b. Liturgique. 1 heure

c. Etudes bibliques et analyse de textes. 2 heures.

d. Exercices homilétiques et catéchétiques. 2 heures

Les professeurs de la Faculté réunis

Exercices de prédication et de catéchisation. 2 heures

La séance est levée.

Séance du 30 juillet 1859

Président M^r Piguet

Tous les membres sont présents.

Le conseil nomme M^r le professeur Vuilleumier pour son Président pendant l'année académique 1859-1860. —

La séance est levée.

Séance du 3 août 1859

Conférence avec le conseil de l'Instruction publique

pour rechercher les moyens de relever la prédication dans notre Eglise. Le conseil de la Faculté demande que les études littéraires au Collège et à la Faculté des lettres soient professées plus long —

+ Cette conférence n'avait aucun caractère officiel.

+

Séance du 1^{er} novembre 1859

Présidence de Mr. Vaittuumier

Lettre des étudiants de la première (supérieure) division de la Faculté de théologie. Ils demandent d'être admis à faire leurs examens pour la licence de théologie suivant le Règlement de 1849. Le conseil jugeant que cette demande est fondée, décide qu'elle sera transmise à l'Académie avec un avis favorable.

La séance est levée

Séance du 7 novembre 1859

Présidence de Mr. Vaittuumier

Le projet de programme pour le concours de l'année 1860 est arrêté comme suit:

I Théologie exégétique

1. Considérations générales sur le livre de l'Ecclésiaste; étude exégétique de quelques parties de ce livre. - précédé.
2. Considérations générales sur l'évangile selon St Marc; étude exégétique et homilétique de quelques parties de cet évangile. - la suite.
3. Étude exégétique de l'épître de St Paul aux Colossiens; la suite.
4. Étude de l'écrit de Diestadienik intitulé: De vii prophetis in Veteri Testamento quum missis tum Messianis natura ethica. Jöttinge 1852.

II Théologie historique

1. Examen de l'ouvrage de Bauer: le christianisme de l'église des trois premiers siècles.
2. Histoire de Vaudois de Viémont durant le moyen-âge.
3. Histoire & commencements de l'anabaptisme en Suisse

III Théologie systématique

1. Étude dogmatique de l'immutabilité de Dieu
2. Étude dogmatique de l'évangile selon St Jean
3. Examen de la doctrine catholique de la messe
4. Le catholicisme et le protestantisme considérés dans leur tendance morale,

IV Théologie pratique

1. Examen de l'état actuel de la théologie pratique en France et en Allemagne. Par écrit.
 2. Etude critique de prédications protestantes françaises depuis Dammolins jusqu'à Claude. - Par écrit.
 3. De l'emploi d'un manuel de religion dans l'enseignement catéchétique. Par écrit.
 4. Composition et récitation d'un sermon sur un texte au choix du candidat.
- La séance est levée

Séance du 3^e décembre 1859

Présidence de Mr Vuilleumier

Lettre des étudiants Landrist, Roulet et Vuillot, qui demandent la permission de passer en juillet 1860 une double série d'examens. Considérant qu'un esprit entreprenant pour le pétitionnaire en retard d'une année dans leurs études, vu aussi de nombreux autres dont tous favorables à leur demande, le conseil décide de la transmettre à l'Académie avec recommandation.

La séance est levée

Séance du 11 février 1860

Présidence de Mr Vuilleumier

Informé par Mr le Recteur que l'étudiant Bugnot a obtenu du Conseil de l'Instruction publique la permission de passer actuellement les examens partiel qu'il aurait dû subir après les vacances de novembre-an, décide que ces examens auront lieu par écrit, savoir:

Vendredi 17 février = 8 h: Exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament, et histoire de l'Eglise;

Samedi 18 février = 8 h: Dogmatique et théologie pratique.

La séance est levée

Séance du 8 mai 1860

Présidence de M. Vuilleumier

Lettres des étudiants de la Faculté qui demandent que le terme auquel leurs propositions doivent être révisées soit, pour cette année, le 30 au lieu du 1^{er} juin. Ils se fondent sur les entraves qu'a créées pour eux le nouveau système d'examen, et sur ce que le nombre des heures destinées à ces exercices de prédication dans le mois de mai est insuffisant. Le Conseil décide de transmettre cette demande à l'Académie avec recommandation.

La séance est levée

Séance du 7 juin 1860

Présidence de M. Vuilleumier

On s'occupe du projet de programmes des cours pour l'année académique 1860-61, que l'on a arrêté comme suit:

Théologie exégétique

a) Étude de l'Ancien Testament. Lectures successives de morceaux tirés de la Genèse, des Psaumes, des livres de Job, d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel, des petits prophètes. — Cours d'isagogiques. — 4 heures par semaine.

b) Étude du Nouveau Testament. Lecture de l'évangile selon St Jean, de l'épître aux Romains et de la 1^{re} de St Pierre. — 3 heures par semaine.

Théologie systématique et historique.

Histoire de l'Église et des dogmes. — 7 heures par semaine pour la 3^e et la 4^e années.

Théologie pratique.

a) Catéchétique, 2 heures par semaine.

b) Droit ecclésiastique, 1 heure par semaine.

c) Études bibliques et analyse de textes, 2 heures par semaine.

d) Exercices homilétiques et catéchétiques, 2 h. par semaine.

Exercices de prédication et de catéchisation devant les professeurs de la Faculté réunis. 2 h. par semaine.

+ M. le Docteur Murat, Dr. Mozy

Un étudiant de la 1^{re} année de la Faculté, Monsieur Delapierre, qui est atteint à la gorge d'une affection grave et attestée par un médecin, demande d'être dispensé de réviser les deux propositions qu'il devrait rendre et de cette chose comme il devrait le faire pour être admis aux examens annuels de juillet. Il demande la même dispense pour la proposition exigée pour l'obtention du brevet de licencié en théologie. Le Conseil propose à l'Académie de transmettre cette demande au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un avis favorable. Il est entendu que M. Delapierre soumettra à l'examen du Conseil de la Faculté les manuscrits des propositions dont il s'agit. La séance est levée.

Séance du 13 juin 1860

Présidence de M. Vuilleumier

Sur la demande de M. le Recteur, le Conseil rédige, pour lui être transmis, un projet de distribution des examens qui doivent avoir lieu en juillet dans la Faculté de théologie. D'après ce projet, il commençaient le 9 juillet au lieu des 15 comme l'avait le Règlement provisoire. Cette modification apportée au Règlement est une nécessité en ce qui concerne la Faculté de théologie.

Le Conseil désigne comme délégué à la Commission de Consécration pour 1860-1861, M. Miny, le professeur Dufournet et Vuilleumier.

La séance est levée

Séance du 17 juillet

Présidence de M. Vuilleumier

L'Académie ayant demandé au Conseil de nommer dans son sein un membre comme délégué à la fête universitaire de Bâle du 5 septembre prochain, le Conseil a désigné à cet effet son président.

La séance est levée

Séance du 20 octobre 1860

Présidence de M. Vuilleumier

Tous les membres sont présents

Le Conseil nomme M. le professeur Dufournet pour son Président pendant l'année académique 1860-1861.

La séance est levée

Séance du 12 novembre 1860

Présidence de M. Dufournet

Tous les membres sont présents

L'Académie, en transmettant un rapport de la Faculté des lettres demande au Conseil de la Faculté de théologie d'examiner la question de savoir, si l'on doit accorder aux porteurs de diplômes de bacheliers en lettres ou de diplômes reconnus équivalents, le droit d'être admis dans la Faculté de théologie.

X Le Conseil répondra que, convaincu, comme il l'est, de l'importance de la série d'études qui se font dans la Faculté des lettres, et n'étant pas encore éclairé sur la manière dont le système des examens pour le Baccalauréat fonctionne, il préfère ajourner toute proposition. Sur la question qui lui est posée

Le Conseil entend ensuite ^{la lecture} d'un projet de rapport qui lui est présenté sur les inconvénients qu'entraîne pour l'instruction publique le régime de la Commission de consécration extraordinaire.

Le projet est approuvé et sera transmis à l'Académie.

La séance est levée.

Séance du 23 mai 1861

Présidence de M. Dufourcet

Tous les membres sont présents

Lettre en date du 16 mai, de toute étudiants de la Faculté, demandant qu'il leur soit accordé un délai d'un mois pour présenter les propositions qui devraient être à la fin du précédent mois de mai.

Ils se fondent sur les retards que le système actuel des examens a apportés à la préparation de ces propositions.

Le conseil délibérant estima que, pour divers motifs qui seront développés dans le rapport qu'il adressera à l'Académie, il n'y a pas lieu d'accéder à cette demande.

La séance est levée

Séance du 23 juillet 1861

Même lettre que ci-contre

Omission

On informera l'Académie que la demande d'un nouveau délai, présentée par l'étudiant Pingaud, serait au conseil encore plus contraires au règlement que celle que cet étudiant avait déjà présentée le 16 mai dernier avec celle de ses collègues.

Approuvé à l'unanimité

Le Président: C. Dufourcet

Les membres du conseil réglent d'un commun accord, comme suit, pour la prochaine année académique, le programme des cours à proposer à l'Académie.

Théologie exégétique - Lectures successives de morceaux de la Genèse, des Psaumes, de l'Ecclésiaste, d'Isaïe et des petits Prophètes, avec continuation du cours d'Introduction à l'étude de l'Ancien Testament. - Suivi de celui d'Herméneutique historique. - Lecture de l'Évangile selon saint Jean et de l'épître aux Romains.

Théologie historique - Symbolique du catholicisme. - Histoire des sectes protestantes.

Théologie systématique - Dogmatique de l'Église (fin du cours) - Morale chrétienne.

Théologie pratique - Histoire de la prédication. - Études bibliques et analyses.

Exercices homilétiques et catéchétiques

Exercices de lecture sacrée, de récitation et d'élocution

Les professeurs réunis - Exercices de prédication et de catéchisation.

Le conseil proposera en outre à l'Académie d'accepter l'offre faite par M. le professeur Neumann d'offrir un cours libre sur l'histoire des religions.

Séance du 3 novembre 1861

Les membres réunis du conseil nomment Monsieur le professeur Millemeter pour leur président pendant l'année académique 1861-1862.

97.

Séance du 5^e nov^{bre} 1861

Présidence de M. Vuillemin

Tous les membres sont présents

Lettre des étudiants Debes, Benoit et Buttin qui réclament le remboursement des frais que leur ont occasionnés les fonctions ecclésiastiques qu'ils ont été appelés à remplir au chef lieu aux Communions de Septembre et au Décan. Les notes qu'ils produisent s'élevaient pour Mr Debes à 9 fr., pour Mr Benoit à 10 fr., pour Mr Buttin à 14 fr. 10 cent.

Le conseil décide d'engager ces étudiants à retirer leur demande, vu qu'ils n'entraient dans la faculté ils ont acceptés l'obligation que la loi sur l'Instruction publique (art. 189) et le Règlement pour l'Académie (art. 68) imposent aux étudiants en théologie de remplir deux les temples du chef lieu les fonctions de lecteur et d'assistant à la Ste Cène. Le conseil élit pour son Président de faire cette démarche auprès des étudiants signataires de la lettre en question.

Le projet du programme pour les concours de l'année 1862 est arrêté comme suit :

I Théologie exégétique

1. Etude des huit premiers chapitres du prophète Zacharie
2. Etude de l'Épître de St Paul aux Ephésiens
3. Analyse de l'Écrit de Oehler, intitulé: Polysémie des Théologies du Ancien Testament (brochure de 15 pages), en accompagnant l'analyse d'observations sur le mérite de ce travail.
4. De l'influence de la connaissance exégétique de l'Écriture sur l'étude des autres branches de la théologie.

II Théologie historique

1. Paul & Jésus, ou des rapports de l'Apôtre Paul avec la doctrine avec la personne & avec la doctrine du Christ historique
2. Innocent III, sa vie & son système théologique
3. Histoire de la morale des Saints
4. Histoire antique des conciles de Trente
5. Histoire de la fondation du concile de N. T.

III Théologie dogmatique

1. Dieu considéré comme modèle. Étude dogmatique et morale.
2. La Sainte-Cène selon l'institution de Jésus-Christ.
3. La doctrine de l'Épître aux Romains comparée à celle de l'Église évangélique réformée.
4. De l'immutabilité de Dieu, étude historique dogmatique.
5. Le protestantisme & le catholicisme considérés de leurs tendances morales.
6. Le système de Wittenberg. Étude de symbolique

IV Théologie pratique

1. Le type de prédication qui nous ont légué les âges précédents est-il insuffisant aujourd'hui? et si l'est, comment y suppléer?
2. Le pasteur catholique & le pasteur protestant
3. Étude critique de la Théologie pastorale ou théorie de ministère évangélique, par A. Viest.
4. Composition succincte d'un sermon sur un texte au choix du candidat.

98.
Séance du 3^e décembre 1861

Présidence de Mr Vuilleumier

Tous les membres sont présents

Le Président informe le Conseil de succès de la démarche qu'il avait été chargé, dans la séance du 5^e novembre, de faire auprès des étudiants Dehors, Brevin & Batten.

Lettre de Rostan (15-nov^{bre}) invitant le Conseil d'examiner la proposition suivante: "Comment-il de fixer un prix pour la meilleure dissertation imprimée par un licencié ou un Bachelier de l'Académie de Lausanne, dans les quatre années de la réception de son brevet."

Le Conseil, tout en appréciant ce que cette proposition offre d'intéressant et d'utile, estime qu, pour le moment, elle est inopportune, vu l'état provisoire où se trouve actuellement tout ce qui tient à l'Instruction publique dans le Canton.

Lettre de Mr Heyroz, étudiant, qui demande la permission de passer, en 1862, une double série d'examens. Renvoi à l'Académie avec l'observation qu'il suffit de prendre acte de cette demande qui n'a rien de contraire aux Règlements.

Lettre de Mr Aubin, qui demande, en produisant divers papiers, d'être admis comme étudiant régulier dans la Faculté pour se présenter en 1862 aux examens de licencié en théologie. Renvoi de cette lettre et de ses papiers à l'Académie, après que le Conseil de la Faculté de Lettres de Sionny soit consulté.

Demande analogue de Mr David Moskelm, qui produit aussi divers papiers. Une demande avait déjà été faite à l'Académie, en 1855, par Mr Moskelm père, partant à Bâle, qui désirait savoir quelles conditions seraient à remplir pour entrer dans la Faculté à titre d'étudiant régulier. Aujourd'hui, Mr David Moskelm produit des déclarations dont il ressort qu'il a été immatriculé, en 1856, dans la Faculté de théologie de l'Université de Bâle, et que, de lors, il a étudié pendant 8 semestres, (sans interruption) dans cette Faculté. Le Conseil tenant compte de cette circonstance, et considérant aussi qu, depuis 1855, l'Académie a adopté un Règlement nouveau pour le Baccalauriat et pour la licence, décide de transmettre à l'Académie la demande de Mr Moskelm, en l'accompagnant d'un avis favorable.

Séance du 14^e mai 1862

Présidence de Mr Vuilleumier

Tous les membres sont présents

Examen d'une demande de Mr le Docteur Albert Schaffter, partant à Montev, Grandval, qui offre de donner à l'Académie, en 1862-1863, un cours d'histoire de l'Eglise portant sur la Réformation ou sur l'époque moderne. Le Conseil accorde favorablement cette demande et décide que Mr Schaffter soit autorisé à donner l'année prochaine (1862-1863) un cours facultatif d'histoire de l'Eglise moderne.

Séance du 27 mai 1862
Présidence de Mr Vuilleumier
Tous les membres sont présents

Le programme de cours à proposer à l'Académie pour 1862-1863 est réglé comme suit :

I Théologie exégétique.

1^o Étude de l'Ancien Testament. Lectures successives de morceaux tirés de la Genèse, des Sautes, du livre de Job, d'Ésaïe et des petits prophètes.

Fin du cours d'herméneutique pratique et archéologie historique. — 4 heures par semaine

2^o Étude du Nouveau Testament. L. Actes, des Apôtres. Épîtres pastorales. 3 heures par semaine.

3^o Christologie de l'A. T., par Mr Neumann, cours facultatif. — 2 heures par semaine.

II Théologie historique et symbolique.

1^o Dogmatique de l'Église. 5 heures par semaine.

2^o Symbolique des sectes protestantes. 3 heures par semaine.

3^o Histoire de l'Église moderne, par Mr Schaffter, cours facultatif, 4 heures par semaine.

III Théologie pratique.

1^o Théologie pastorale. 2 heures par semaine.

2^o Études bibliques et analyses. 2 heures par semaine.

3^o Exercices homilitiques et catéchétiques. 2 heures par semaine.

4^o Exercices d'élocution. 1 heure par semaine.

Devant les professeurs de la Faculté de théologie
Exercices de prédication et de catéchisation.
2 heures par semaine.

NB Le cours d'histoire de l'Église moderne n'a pas été donné.

Séance du 2^e juin 1862

Présidence de Mr Vuilleumier
Tous les membres sont présents

Le conseil propose à l'Académie d'accepter l'offre faite par Mr le professeur Neumann d'ouvrir un cours, en 1862-1863, sur les passages messianiques contenus dans l'Ancien Testament.

Séance du 28^e juin 1862

Présidence de Mr Vuilleumier
Tous les membres sont présents

Le conseil désigne comme délégués à la Commission de nomination pour 1862-1863 Messieurs les professeurs Piquet et Dupourret.

Séance du 27 oct^r 1862

Les membres réunis du Conseil nomment Monsieur le professeur Dufourant pour son Président pendant l'année académique 1862-1863.

Circulaire du 1^r mai 1863 adressée par le Président du Conseil à ses collègues. Il leur expose que l'étudiant en théologie Louis Berdez, appelé par le Département des Cultes à desservir provisoirement les fonctions de pasteur à Rommalmotier, et désirant répondre à cet appel, prie le Conseil, par une lettre en date de ce jour, d'appuyer d'un préavis favorable la demande qu'il adresse à ce sujet à l'Académie.

Le Conseil unanime accorde le préavis demandé.

Circulaire du 30 mai 1863 adressée par le Président du Conseil à ses collègues. Il leur expose que l'étudiant en théologie L'ampart aurait besoin d'un délai de quelques jours pour présenter en temps utile le sermon et le catéchisme qu'il doit produire. Ce délai, il prie le Conseil, par lettre de ce jour, de le lui accorder, en expliquant son retardement en partie par quelque négligence de sa part, en partie par une perte douloureuse qu'il vient de faire et une indisposition dont il est atteint.

Le Conseil unanime accorde le délai demandé.

Le Conseil de la Faculté, tous ses membres présents, avait d'ailleurs préparé à la fin de l'année 1862, le projet de programme des concours pour 1863. Ce projet était ainsi conçu :

- Théologie exégétique. Étude des 12 premiers chapitres d'Isaïe
- " " de l'Épître aux Hébreux
- " Du monothéisme chez les Hébreux. Son caractère. Examen de l'opinion d'il est un privilège de la ^{Israël} Semitique
- " Analyse des prolegomènes de Dehler sur la théologie de l'Anc^t Testament et observations sur ce travail
- Théologie historique Innocent III, sa vie et son système théologique
- " Histoire de la formation du canon du N. T.
- Théologie systématique. Jésus considéré comme modèle. Étude dogmatique et morale.
- " La doctrine de l'Épître aux Romains comparée à celle de l'Église évangélique réformée
- Théologie pratique Le type de prédication que nous ont légué les âges précédents est-il suffisant aujourd'hui? Si l'est, comment y suppléer?
- " Étude du traité du Sacerdote par Chrysostome. Composition
- " Composition et récitation d'un sermon sur les textes au choix du candidat

Séance du 20 mai 1863

Présidence de M. Dufoinnet, tous les membres étant présents

Le Conseil proposera le programme suivant pour les cours de la Faculté durant l'année académique 1863-1864

- Etude exégétique de l'A. T. - Lecture de morceaux de la Genèse, des Psaumes, du Job, d'Isaïe et des petits Prophètes
- Archéologie historique (fin du cours)
- Introduction à l'étude de l'Anc. Testament
- " " " " de N. T. L'Evangile selon S. Matthieu. Les Epîtres aux Galates et aux Ephésiens.
- Théologie historique Histoire de l'Eglise et des dogmes. Histoire de l'ancienne Eglise
- " Systematique. Dogmatique de l'Eglise
- " pratique Homilétique. Liturgique. Etudes bibliques et analyses. Exercices homilétiques et catéchétiques.
- Exercices de prédication et de catéchisation devant les professeurs témoins.

Séance du 5^{ème} 1863

Présidence de M. Dufoinnet, tous les membres étant présents

Monsieur le professeur Vuilleumier est nommé président du Conseil pour l'année académique 1863-1864.

Séance du 26^{ème} janvier 1864

Présidence de M. Vuilleumier, tous les membres étant présents.

Lettre du Recteur de l'Académie communiquant une proposition du Département de Justice & Police qui tend à charger le Professeur de Droit civil de donner aux étudiants de la Faculté de Théologie un cours sur la tenue des registres de l'état civil. Pour l'examen de cette proposition l'Académie a adjoint au Conseil M. le prof. Guisier, qui assiste à la séance.

Décision. Il n'y a pas lieu pour le moment de charger M. le professeur de Droit civil de donner aux étudiants de la Faculté de Théologie un cours sur la tenue des registres de l'état civil. Si plus tard le besoin s'en faisait sentir M. le prof. de Droit civil se chargerait volontiers de ce cours, comme membre du Conseil de la Faculté de Théologie mais fort consciencieusement de sa précieuse coopération.

Tous les motifs de ce projet, voir le rapport adressé à l'Académie.

Séance du 16^{ème} avril 1864

Présidence de M. Vuilleumier. Tous les membres sont présents.

Le projet de programme des cours pour l'année académique 1864-1865 est arrêté comme suit.

- Théologie exégétique
- Ancien Testament. Continuation de l'étude de la Genèse, des Psaumes, du livre de Job, des grands et petits prophètes.
- Géographie biblique.

(suite)

Nouveau Testament. Continuation de l'étude de l'évangile selon St Matthieu et des petites épîtres de St Paul.

Mêmes jours et mêmes heures que jusqu'à présent.

Théologie historique et systématique
Dogmatique biblique. 3 heures par semaine.
Histoire de l'Eglise et des dogmes. 5 heures par semaine.

Théologie pratique
Catechétique, 2 heures par semaine.
Droit ecclésiastique, 1 heure par semaine.
Etudes bibliques et analyses de textes, 2 heures par semaine.
Exercices homilétiques et catéchétiques, 2 heures par semaine.

Exercices de prédication et de catéchisation devant les professeurs réunis, 2 heures.

Séance du 19 mai 1864

Présidence de Mr Vuilleumier.

Tous les membres sont présents.

Monsieur le Rector a demandé le préavis du conseil sur une pétition que le proposant Benoit, de la 1^{re} école de théologie, a adressée au Département de l'Instruction publique et des cultes. Le proposant, alléguant son manque de ressources pour achever ses études, demande que le gage dont il jouit et qui s'élève à 200 fr. soit porté pour cette année, la dernière de ses études, à 400 fr. Le conseil, appuyant cette requête, décide de proposer à l'Académie de préavis au Département pour qu'il soit accordé à Mr Benoit un subside de 200 fr. pour l'année datant du 1^{er} octobre 1863 au 30 Sept^{br} 1864, outre son gage ordinaire de 200 francs.

Séance du 29 juillet 1864

Présidence de Mr Vuilleumier

Tous les membres sont présents

Le conseil délibérant sur une question posée par l'un de ses membres, décide que les sermons de concours ne compteront pas comme propositions obligatoires.

Monsieur le Rector a reçu du Président de la commission synodale une lettre qui lui rappelle que d'après l'article 42 de la loi ecclésiastique la Faculté de théologie doit faire rapport au Synode sur ce qui la concerne. Un projet

Le rapport rédigé par M. le Recteur est lu et adopté. Il est conçu en ces termes :

Séance du 21 octobre

1864

Présidence de M. Vuilleumier.

Tous les membres sont présents.

Monsieur le professeur Piquet est nommé président du conseil pour l'année 1864-1865.

En conséquence de la décision qui précède, le Procès verbal verbal des séances du conseil fut transporté chez M. le prof. Piquet où il est demeuré jusqu'à sa mort survenue, inopinément, au commencement de Mars 1869. On espérait trouver dans ses papiers la minute des opérations du conseil pendant la durée de la présidence de M. Piquet qui s'est étendue jusqu'au 30 Juillet 1866, époque où son successeur dans la présidence fut nommé. Mais toutes les recherches faites à ce sujet furent vaines; on ne trouva que le registre qui fut remis alors au nouveau Président successeur de Monsieur Piquet.

Pour les opérations du conseil pendant l'intervalle qui s'est écoulé depuis le 21 octobre 1864 jus qu'au 20 8^{me} 1866, on est ainsi obligé de recourir aux registres de l'Académie où se trouvent consignés les divers rapports que le conseil de la Faculté lui présentait.

On rappelle ici que M. Piquet qui avait été nommé le 21 Octobre 1864 pour l'année 1864-1865 fut confirmé le 31 Octobre 1865 pour l'année 1865 à 1866, et que M. Dufour fut nommé le 30 Juillet 1866 pour entrer en fonctions le 20 Octobre suivant.

Séance du 8 8^{me} 1866

Présidence de M. Dufour.

Les membres du conseil sont présents.

Le conseil s'occupe de la distribution des examens des aspirants à la licence par lequel on communique le tableau à M. le Recteur.

La séance est levée.

Séance du 1^{er} 9^{me} 1866

Présidence de M. Dufour.

Les membres du conseil sont présents.

On règle ce qui concerne le rapport relatif aux diennes en théologie qui demandent la consécration au S^t Ministère, rapport qui doit être envoyé à l'Académie et par elle au Département de l'Instruction publique et des cultes.

La séance est levée.

Séance du 11 Mars 1867.

Présidence de M. Dufourmet.

Présent, M. le prof. Vuilleumier

Considérant le décès de M. le prof. Riquet et de la nécessité de pourvoir provisoirement aux cours de théologie historique et systématique que sa mort laisse vacants, le conseil décide de proposer à l'Académie que MM. les pasteurs Fabre et Chapuis soient priés de se charger de cet enseignement et de se le répartir entre eux.

La séance est levée

Séance du 27 Avril 1867.

Présidence de M. Dufourmet

Présents, M. Vuilleumier professeur ordinaire, MM. Fabre et Chapuis professeurs extraordinaires.

M. le pasteur Fabre propose de porter à 2 1/2 le nombre des heures qu'il consacre à l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, proposition qui sera appuyée par le conseil auprès de l'Académie, qui sera priée de l'appuyer auprès du Département.

On communique le projet de programme pour l'année scolaire 1867-1868, et ce qui concerne les cours de théologie ecclésiastique et pratique, projet qui est adopté par le conseil, de même que la proposition de faire précéder du mot vacat, l'annonce relative à l'enseignement de la théologie historique et systématique.

La séance est levée

Séance du 7 Mai 1867.

Présidence de M. Dufourmet

Les membres du conseil sont présents

Le conseil a qui l'Académie a renvoyé l'examen du règlement sur la consécration des ministres sacrés, donné par le grand conseil et le conseil d'Etat le 23 Janvier et le 2 Février 1867, a reconnu que ce règlement porte, art. 24, que les épreuves, pour obtenir la consécration dans l'église nationale mentionnées art. 9^e, sont a) un sermon prêché devant la commission de consécration sur un texte prescrit huit jours à l'avance; b) un catéchisme fait devant la commission de consécration.

Le conseil, considérant que ce dispositif est le même que celui qui figure dans le règlement pour le Baccalauréat et la licence du 1^{er} Juin 1857, art. 34, 4^{me} alinéa, proposera à l'Académie de demander au conseil d'Etat que ce dernier alinéa soit abrogé.

La séance est levée

Séance du 21 Mai 1867

Présidence de M. Dufourmet

Les membres du conseil sont présents.

Lettre des étudiants de la Faculté de Théologie en date du 14 du courant.

demandant qu'il soit apporté quelques modifications au règlement pour la considération

M. de la réponse aux pétitionnaires qui leur demande qu'il soit ajouté un nouveau paragraphe à l'art. 16 du règlement ne paraît pas nécessaire, la simple déclaration de leur part qu'ils remettront leur diplôme dès qu'il leur aura été déliné paraissent suffire.

que l'ouverture de la session des examens académiques dépend, quant à l'époque, du nombre des aspirants à la Licence, qu'ainsi on ne peut pas placer les examens au commencement de Juillet, et cela à l'avenir.

Enfin, quant au vœu exprimé par les étudiants relativement à l'époque à fixer pour la soumission en 1867 et 1868, ce vœu doit être adressé à M. le Président de la Commission de la Consécration.

La séance est levée

Séance du 20 Juillet 1867

Présidence de M. Dufourmet
Présents MM. Vuilleumier et Fabre

M. Dufourmet donne lecture du projet de rapport à faire au Synode sur la Faculté de Théologie en ce qui la concerne, lequel est approuvé avec quelques modifications.

La séance est levée

Séance du 20 Octobre 1867

Présidence de M. Dufourmet.
Les membres du conseil sont présents
On informe l'Académie que M. Dufourmet est nommé Président du conseil pour l'année 1867 à 1868.

La séance est levée

Séance du 3^{ème} 1867

Présidence de M. Dufourmet.
Présents, MM. les pasteurs Fabre et Chappuis professeurs
lettre de M. le Recteur demandant que le conseil lui indique les heures auxquelles auront lieu les leçons d'histoire ecclésiastique et des dogmes et celles de théologie dogmatique. Le conseil propose qu'à cet égard, il ne soit apporté aucun changement au tableau de l'été passé. Les deux cours seront annoncés comme: continuation du cours d'histoire de l'Église et des dogmes - 4 h. - continuation du cours de théologie dogmatique - 4 h.

lettre de M. le Recteur du 2.7^{ème} sont lues, et ont lieu
lettre du Dép^t de l'Instruction publique et des cultes accompagnée d'une lettre de M. Durand de Mesnil qui offre de donner

N.B. C'est par erreur qu'en transcrivant la minute on a placé celle de la séance du 20 Octobre avant celle du 3.7^{ème}.

aux étudiants un cours facultatif ayant pour objet quel-
ques points de l'histoire ecclésiastique

Le conseil pense qu'il y a lieu d'accepter l'offre de
M: de Mésal au point de vue sous lequel il la présente,
c'est à dire comme cours facultatif, en le faisant
dans l'intérêt de l'enseignement de donner son cours
à 2 heures par semaine. — Le Président s'entendra avec
lui pour le choix du sujet et les heures.
La séance est levée

Séance du 14 9^{me} 1867

Présidence de M: Dufourmet.
Les membres du conseil sont présents

M: le Rector et prof. Fabre est prié par le conseil de vouloir bien faire
part à M: l'instituteur Payrolay des vœux que le conseil
de la Faculté au sujet de l'extrême faiblesse de la vue dont est
affligé M: Payrolay fils, promu cette année dans la Faculté.

Le conseil redoutait que la commission de l'ordination ne
vît dans cette infirmité un obstacle à l'accomplissement
de certains devoirs du ministère évangélique, et qu'il n'en
fût de même de la part des paroisses qui, aujourd'hui
pressent une si grande part au choix de leurs pasteurs.

J'essai qu'il a fait de lire des la chaîne à prouver que
l'infirmité ne pourrait pas profiter de sa lecture, oblige que
le lecture était de tenir la petite Bible dont il se servait si
près de ses yeux

La séance est levée

Séance du 4 Février 1868

Présidence de M: Dufourmet
Les membres du conseil sont présents

Le conseil prend connaissance d'une lettre de M: le Rector
du 17 Janvier relative à la demande des étudiants Alexis
Duquien de la seconde division, Denis Brechet et Jules Galley
de la 4^{me} tous les trois recommandés par l'application
dont ils font preuve dans leurs études et qui désirent obtenir
l'un des gages que l'Académie confère et qui sont connus
sous la dénomination de gage Plais et de gage Masset.

À l'égard des deux pétitions... de la 4^{me} division
le conseil doit proposer pour l'un des gages l'étu-
diant Jules Galley, qui est orphelin d'un père qui a laissé
trois autres fils, et peu de ressources, préférentiellement à
l'étudiant Brechet qui est sous le rapport dans une
position plus favorable

Quant à l'autre gage, le conseil pense qu'il pourrait
être conféré à l'étudiant Duquien qui aura bientôt passé
près de trois ans à la Faculté et qui par conséquent n'en
jouira pas longtemps, s'il lui est accordé.

Les deux gages dont il s'agit diffèrent à l'égard de leur importance.

financière. - Le titulaire du gage Paris reçoit annuellement 140 fr. celui du gage Massat 95 fr. 60.

D'un autre côté l'étudiant Galley reçoit une bourse de l'Etat de 300 fr., et l'étudiant Luquiers une bourse de fondation particulière de 200 fr.

Pour établir l'équilibre et vu que l'étudiant Galley jouira plus longtemps que l'étudiant Luquiers du gage qui lui sera accordé le conseil estime que le gage Paris pourrait être conféré à l'étudiant Luquiers et le gage Massat à l'étudiant Jules Galley.

Il y aura lieu d'ailleurs de demander au titulaire préféré le cautionnement exigé par suite de fondation de l'un des gages
La séance est levée

Séance du 27 février 1868.

Présidence de M. Dufourmet

Les membres du conseil sont présents.

Le conseil entend quelques enseignements sur des pages copiées par la municipalité de Lausanne

Il règle ce qui a rapport aux prochains examens de semestre et arrête qu'ils auront lieu de vers soup. d'essai du texte hébreu et du texte grec pour l'examen de théologie exégétique étant seul autorisé, ce dont les étudiants seront avisés de présent.

La séance est levée

Séance du 8 Juin 1868.

Présidence de M. Dufourmet

Les membres du conseil sont présents

Le conseil arrête comme suit le projet de programme pour les cours de 1868 à 1869.

- Théologie exégétique - Étude de la Genèse, des Psaumes, des grands et petits Prophètes, du livre de Job de la géographie biblique, des Actes des Apôtres depuis le chap. XIV et de l'épître aux Romains.
- Théologie historique - Histoire des dogmes
- Théologie systématique - Cours de morale chrétienne
- Théologie pratique - Catechétique, droit ecclésiastique, études bibliques et analyses de textes, conférences homilétiques et catéchétiques.
Prédication et catéchisation devant les professeurs de la Faculté réunis.

La séance est levée

Séance du 20 Juin 1868

Présidence de M. Dufourmet

Les membres du conseil sont présents

On fait au mardi 23 l'examen de lecture sacrée et l'on prie M. le prof. Vulliamier de préparer le rapport à présenter au Synode sur ce qui concerne la Faculté de Théologie

La séance est levée

Séance du 24 octobre 1868.

Présidence de M. Dufourast.

Les membres du conseil sont présents.

Nommé le professeur Vuilleumier près est nommé Président du conseil pour l'année académique 1868-1869. Il sera donné connaissance de cette nomination à l'Académie.

Séance du 19 novembre 1868.

Présidence de M. Vuilleumier près.

Présents: M. le professeur Dufourast et MM. les professeurs extraordinaires Fabre, Chapuis, Vuilleumier fils.

Le projet de programme des concours pour 1869 est arrêté comme suit.

Théologie exégétique de l'A.T. La 2^e partie du livre d'Esai (chap. 40 à 66) étudié principalement au point de vue de son contenu messianique (l'idée du Serviteur de l'Éternel).
— David, sa vie et son règne. Ét. de historique, religieuse et littéraire.

Théologie exégétique de N.T. Étude de l'aphorisme de Milandton ainsi conçu: "Non intelligentia scripturae theologia nisi prius intelligentia grammatica", et examiner si cet aphorisme, envisagé comme principe d'interprétation, peut être considéré comme suffisant.
— Étude de l'Épître aux Éphésiens.

Théologie historique. Du Pelagianisme.
— Du Rationalisme moderne.

Théologie systématique. L'origine de la religion? Étude dogmatique.
— L'origine du péché, selon Schol et selon les théologiens modernes.

Théologie pratique. De l'argument historique dans la prédication.
— Étude de sermons d'Adolphe Monod.
— Composition et récitation d'un sermon sur un texte au choix du candidat.

Langue hébraïque (Pour les étudiants de la 1^{re} et 2^e lettres qui suivent ces cours). Étudier, d'après le grammaire d'Ewald (7^e édition, § 143 à 170) et de Gesenius (20^e édition par Rödiger, § 83-85), les procédés de dérivation propres à la langue hébraïque. En faire l'application à une série de racines se rattachant, autant que possible, au même thème fondamental et offrant le même fond de signification.
— Recueillir les mots de liens mentionnés dans le livre de Fugues, les classer d'après leur signification et relever les particularités qu'ils offrent sous le rapport de la langue.
La leçon est levée.

Séance du 1^{er} Décembre 1868.

Présidence de Mr. Vuillemin père.

Les membres du conseil sont présents.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de Mr. le Rector de l'Université de Berlin, tendant à obtenir la continuation de la bourse que l'Etat lui a accordée il y a un an. Le Règlement en ce qui concerne les bourses (articles 246, 249 & 252) ne permet pas au conseil de préavis en faveur de cette demande. Mais comme la pétitionnaire est digne d'intérêt le conseil exprime le vœu que l'Académie le recommande à la bienveillance du conseil d'Etat et qu'une subvention lui soit accordée pour l'aider à continuer ses études en Allemagne.

Ce préavis a été transmis à Mr. le Rector par lettre du 8^e décembre 1868.

La séance est levée.

Séance du 15 Janvier 1869.

Présidence de Mr. Vuillemin père.

Les membres du conseil sont présents.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de l'étudiant Jules Gully, qui demande l'autorisation de subir, cette année, outre les examens annuels, ceux sur les cours donnés en 1866-1867, et aussi de passer en même temps ceux qui ont eu lieu au printemps cette année-là.

Le conseil transmet cette demande à l'Académie, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

La séance est levée.

Séance du 10^e Mars 1869

Présidence de Mr. Vuillemin père.

Les membres du conseil sont présents, sauf Mr. le prof. Dupouret.

Le conseil délibère sur la manière dont il sera procédé aux prochains examens d'été, qui auront lieu le 18^e Mars.

Le conseil décide que ces examens se feront par écrit, et que trois professeurs seulement y assisteront. Il désigne quels seront les professeurs formant le jury pour chacun de ces examens.

La séance est levée.

11^e mai 1869

Par circulaire du Président du Conseil, sous date du 11^e mai, les membres du Conseil sont avisés d'une demande de Mr Weber, étudiant, tendant à obtenir la permission de subir cette année, toutes les examens annuels, ceux sur le cours donné en 1865-1866.

Cette demande est transmise à l'Académie avec un avis favorable.

19^e mai 1869

Présidence de Mr Vuilleumier père.

Les membres du Conseil sont présents.

Sur l'invitation du Recteur, le Conseil formule un avis sur les questions suivantes, en vue de l'organisation de l'Académie conformément à la nouvelle loi.

1^o Année académique. Si l'on se maintient par le système actuel, le Conseil ne vient pas d'inconvénient au système semestriel suivant qui diffère peu de l'actuel: 1^{er} semestre allant du 20^e octobre au commencement de mars, examens dans la 1^{re} quinzaine de mars, congrès le 2^e quinzaine de mars, 2^e semestre allant du 1^{er} avril au commencement de juillet, examens en juillet, vacances de 1^{er} août au 20^e 8^e le. Les examens ^{chaque} ~~des~~ semestres compteraient pour moitié de l'appréciation annuelle.

2^o Enseignement. L'enseignement dans le faculté de théologie a essentiellement pour objet: l'exégèse de la Bible avec la critique savante, les langues saintes, les sciences auxiliaires la théologie biblique et vie de Jésus; - l'histoire de l'église et des dogmes, la symbolique; - l'encyclopédie des sciences théologiques et la théologie systématique; - la théologie pratique.

3^o Répartition de l'enseignement et 1^o chaire de théologie exégétique de l'A. T. 2^o chaire de théologie exégétique du N. T. 3^o chaire de théologie historique et de théologie systématique. 4^o chaire de théologie pratique. - 20 à 25 leçons par semaine pour l'étudiant, 11 à 13 pour le professeur.

Un cours par semaine sera consacré en 1^{er} de gymnase à l'étude de la grammaire du N. T., ainsi le professeur d'exégèse du N. T. sera libre de joindre ce cours à ceux d'exégèse.

Le Conseil décide qu'il envoie, sous pli de 9 leçons en lettres aux livres de la 1^{re} année de théologie.

4^o Mesures transitoires. Le Conseil a entendu sur ce point.

La séance est levée.

20^e mai 1869.

Présidence de Mr Vuilleumier père.

L'Académie a renvoyé à l'examen du conseil la question relative au programme de l'enseignement pour les étudiants de l'année de théologie.

Le conseil propose le programme suivant pour cette 1^{re} année.

X Lettres: Classiques grecs 3 h., Littérature française 3 h., Histoire de la philosophie 4 h., Économie politique 2 h., soit 12 heures pour les lettres.

Théologie: Encyclopédie et méthodologie de sciences théologiques 1 h., Exégèse de l'A.T. (livres historiques) 3 h., Histoire sainte antique d'Israël 2 h., Exégèse du N.T. (livres historiques) 3 h., Histoire des polythéistes 2 h., Introduction à la théologie pratique (la ministre, son institution, son nature & son objet) 1 h., soit 12 h. pour la théologie. En tout 24 heures.

Revenant sur la question de la répartition de l'enseignement entre les professeurs, le conseil maintient le dédoublement de la chaire d'exégèse en deux chaires, l'une pour l'A.T., l'autre pour le N.T., et il décide, pour le reste, de proposer à l'Académie les deux plans qui suivent.

1^{er} Plan. 1^{re} chaire de théologie histor. et de théol. systématique.
1^{re} chaire de théologie pratique.

2^o Plan 1. chaire de théologie historique.
1. chaire de théologie systématique.

Théologie pratique enseignée par un professeur extraordinaire.

La majorité du conseil incline pour le 2^o système.

La séance est levée.

1 Juin 1869.

Présidence de Mr Vuilleumier père.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de l'étudiant John Galtley qui demande la permission de faire à la rentrée d'octobre sur le cours de l'année 1866-1867 les examens qu'il a obtenu l'autorisation de passer en juillet avec les examens annuels. — Accorde un permis favorable.

Le conseil confère ensuite sur différents points concernant le Règlement académique, à la rédaction duquel on travaille à présent, en particulier les examens soit annuels, soit de bacheliers.

La séance est levée.

25^e juin 1869

Présidence de Mr Villoumieu père.

On s'occupe du projet de programme des cours pour l'année académique 1869-1870. Le travail n'est pas sans difficulté, parce que d'un côté, il s'agit d'entrer dans un ordre de choses nouveau, et que, de l'autre, les professeurs chargés d'exécuter le programme sont encesse inconnus, ou peu connus. Le projet en question ne peut donc être que transitoire et il devra sans doute être modifié quand le personnel enseignant sera connu. En attendant, il est arrêté comme suit.

I Théologie exégétique de l'A.T.

- (Vacat)
- 1^{er} année. Lecture et explication de la Genèse et du 1^{er} livre de Samuel. 3 heures
- Archéologie biblique (géographie, antiquités, etc) — 2 "
- 2^e 3^e 4^e années. Explication des Psaumes et du livre d'Ecclésiaste — 3 "
- 2^e 3^e années. Théologie biblique de l'A.T. — 2 "

II Théologie exégétique du N.T.

- M. Dupont, professeur ordinaire.
- 2^e 3^e 4^e années. Explication de l'évangile selon St Jean (1^{re} partie), fin de l'épître aux Romains, et petits épîtres de St Paul, - partie de l'épître aux Galates. — 3 heures
- 1^{re} année. (Vacat)
- Explication de l'évangile selon St Matthieu — 3 "
- 2^e 3^e années. (Vacat)
- Cours d'Isagogique et d'hébraïque antique — 3 "

III Théologie historique.

- (Vacat)
- 1^{re} année. Histoire du polythéisme — 3 heures
- 2^e 3^e années. Histoire de l'Église (1^{re} partie) — 4 "
- 4^e année. Symbolique — 3 "

IV Théologie systématique.

- (Vacat)
- 1^{re} année. Encyclopédie et méthodologie théologique — 2 heures
- 2^e 3^e 4^e années. Introduction à la dogmatique (apologétique) — 3 "
- 4^e année. Théologie biblique du N.T. (transitoire) — 4 "

V Théologie pratique.

- (Vacat)
- 1^{re} année. Introduction (ministère évangélique et oratoire) — 1 heure
- 4^e 4^e années. Histoire de la prédication — 2 "
- 2^e 3^e 4^e années. Analyse de textes — 1 "
- Exercices de prédication et de catéchisation — 2 "
- Exercices devant les professeurs réunis — 2 "

La séance est levée.

X

29^e juin 1869.

Présidence de M. Vuilleumier père.

Le Conseil décide d'accompagner le programme arrêté dans sa séance du 25^e juin de quelques explications, qu'il conviendrait de transmettre au Département de l'instruction publique. Les explications se résument comme suit:

Le programme de cours pour 1869-1870 a été nécessairement revêtu un caractère transitoire. C'est pourquoi il diffère à quelques égards du plan général de études théologiques sous le nouveau régime. Ainsi quelques cours qui figuraient dans ce plan ne peuvent être donnés pendant la prochaine année académique ou même qu'ils ont été donnés récemment ou par ce qu'ils n'auraient pas lieu à la place qui leur assigne le système de études gradués et progressives. Du reste ce programme ne saurait être adopté que sous réserve de modifications qu'il y apporteront sans doute les professeurs encore inconnus qui sont chargés de l'exécuter.

Le Conseil considérant que les étudiants qui pressent prochainement de la Faculté de lettres dans la faculté de théologie, n'auront à suivre aucun cours dans la 1^{re} et la 2^e années, — propose en ce qui les concerne le programme proposé sous un examen, — propose de leur combler en ajoutant aux cours que leur donne le programme les cours suivants qu'ils suivraient avec les étudiants de 2^e et 3^e années:

- Pédagogique et herméneutique, 3 heures,
- Histoire de l'Eglise ————— 4 " ,
- Histoire de la prédication ————— 2 " ,
- Analys. de Text. et exercices pratiques 3 " ,

ce qui leur ferait en tout un programme de 24 à 25 heures.

S'ils demandaient, comme cela est à prévoir, d'accomplir en trois années le cycle de leurs études théologiques, il leur serait tenu compte dans ce but des examens subis par eux sur ces cours supplémentaires.

Juillet 1869.

Dans sa dernière séance avant les grandes vacances, l'Académie procédant à l'établissement de différents officiers institué dans son sein par le nouveau Règlement devant entrer en vigueur le 20^e octobre 1869, a désigné comme président du Conseil de la Faculté de théologie pour deux ans, M. le prof. Deffouache

4 Novembre 1869

Présidence de M. le professeur Deffouache; Présents: M. M. Vuilleumier père, de Muralt, Vuilleumier fils

1) Demande de M. Gally Jules. M. Gally avait obtenu de subir des examens sur les cours de 1866-1867, de subir ces examens à la rentrée d'Octobre. Il explique dans cette lettre pourquoi il ne s'est pas présenté à ces examens. Il demande d'être autorisé à subir double examen en juillet prochain, examen sur 1866-1867 & sur 1869-1870 & d'être considéré comme étudiant de 4^e année.

Le Conseil prieuse favorablement: M. Gally étant un étudiant recommandable, le cas

[Signature]

Séance du 9 Mars 1870

Présidence de M^e Pillemer pré, Riv président.

On prend connaissance des pièces de M. M. Pabatier, de Prado & Soutier, & on propose de les admettre. Ces pièces consistent en certificats d'études délivrés par l'école de l'oratoire de Genève. Sur le vu de ces pièces, le Conseil prieais comme suit en ce qui concerne le classement de ces Messieurs dans notre faculté. 1^o M^e Gédéon Soutier sera admis à suivre les cours & à subir les examens de la 3^e année d'études à condition qu'il complète ses études écrites & historiques qui ne sont pas tout à fait à la hauteur de ce qui est exigé de nos étudiants de 3^e année. En revanche M^e Soutier pourra, s'il en fait la demande suffisamment motivée, être dispensé de ceux de ceux sur lesquels il a déjà subi un examen satisfaisant à Genève. Dans ce cas, il devra adresser une demande spéciale pour chaque cours ou examen, au Conseil, qui décidera.

2^o M. M. Pabatier & de Prado seront admis en 2^e année, sous la même condition & avec la même latitude, statnés ci-dessus pour M^e Soutier.

M^e le Professeur Dandinon est chargé de donner à ces M. M. les explications nécessaires sur la position qui leur est faite par ces décisions.

Seance du 4 Avril 1870.

Présidence de M^e Pillemer pro

I. Affaire Grin. — M^e Grin, ancien étudiant de notre faculté, qui a quitté Lausanne il y a 2 ans, & qui séjourne actuellement à Londres, après avoir été à Berlin & à Edinbourg, demande si & à quelle conditions il pourra se présenter à la licence cette année-ci.

Préavis: 1) Bien que M^e Grin ait négligé de demander le renouvellement du congé de l'an qui lui avait été accordé lors de son départ, la Faculté propos de le maintenir au bénéfice de son congé & par conséquent au bénéfice des 2 ans d'études & des 2 séries d'examens promoteurs qu'il a faits antérieurement. 2) Quant à son admission à la licence & aux épreuves (spéciales & générales) qui pourront être exigés de lui, la Faculté n'est pas en état de se prononcer aussi longtemps que M^e Grin n'aura pas produit des certificats d'études & d'examens de Berlin & d'Angleterre. 3) Quant aux épreuves pratiques, on lui compterait les 2 sermons & la catéchèse qu'il a fait précédemment; on l'admettrait à produire 2 sermons qu'il dit avoir faits pour l'Eglise Suisse de Londres; enfin il aurait à présenter encore, avant les examens de licence, 2 sermons & 2 catéchèses.

II. Valeur relative des différents cours aux examens promoteurs. Cette valeur ne peut pas encore être définitivement fixée, vu le caractère provisoire de l'enseignement dans plusieurs branches, pendant cette année. Pour cette année-ci, le conseil propos de assigner le facteur 2 aux examens portant sur les cours d'Ecclésiast., d'Intro: au N.S. de Théol. du N.S. d'Hist. & de Symbolique; le facteur 1 aux autres cours, la plupart de 1 h par semaine.

1^{er} Décembre 1869

Présidence de M^o Dufournet

Tous les membres sont présents.

M^o le professeur Durand désire que le Conseil appuie sa demande tendant :

- 1^o) à réduire à 1 heure par semaine, au moins pour commencer, le cours d'introduction à la dogmatique (Apologétique) au lieu de 3 heures.
- 2^o) à faire suivre le cours de Théologie Biblique du N. Test: par les étudiants de 2^e & 3^e année en même temps que pour ceux de 1^{er}.

Le conseil appuie ces demandes; le nombre de heures à suivre par 2^e & 3^e année se trouve ne pas dépasser le maximum de 24 heures.

Communication est faite par le président, de la correspondance avec les étudiants, H. Lange, Paschoud, Meyster.

Les étudiants du groupe Delisle & Comp^o suivront l'heure d'introduction de M^o Durand.

Quant au cours du N. Test: de M^o Dufournet, ils se mettront en règle de manière à subir examen sur la matière traitée depuis le commencement de l'année.

22 Décembre 1869

Présidence de M^o Dufournet

Présents: M. M. Pillemin père, Durand, Pillemin fils, de Muralt.

1^o) Lettre de M^o le professeur Guisan du 17 Décembre 1869, qui se plaint de ce que les étudiants de la 1^{re} année de théologie, à plusieurs reprises, n'ont pas paru à la leçon de tenue des registres de l'Etat Civil. — On décide que M^o le Président avertira les étudiants de la 1^{re} année de la peine qui a épuisé M^o Guisan de ne pas trouver d'auditeurs.

2^o) Demande de 2 étudiants, M. M. Henchoz & Secrétan, qui désirent faire leurs études en 3 ans; examen annuel de 1869/70 en juillet 1870; examen de double en automne 1870; licence en 1871.

On décide: 1^o que M^o le Président fera venir ces deux étudiants pour leur représenter la gravité de leur demande; 2^o que, s'ils persistent, ils préciseront leur demande en ce sens qu'ils détermineront l'année sur laquelle ils désirent passer examen.

9 Février 1870

Présidence de M^o Dufournet

Présents: M. M. Durand, Dandrian, de Muralt, Pillemin fils.

Lettre de M^o le Recteur annonçant qu'un certain nombre d'élèves de l'école de Théologie de Genève demandent à être admis à notre faculté de Théologie. — Le Directeur du Gymnase transmet les pièces qui ont été examinées par le Conseil du Gymnase. Ce Conseil propose que l'on accepte leur Diplôme d'études littéraires moyennant certains examens complémentaires. — Le Conseil de la faculté de Théologie décide de préciser en ce sens: c'est que, pour ce qui concerne l'admission de ces étudiants en théologie, on s'en rapporte à ce que le Conseil du Gymnase jugera convenable d'exiger en fait d'examens complémentaires en sus de leur diplôme. Le Conseil se réserve de déterminer plus tard les épreuves qui pourront être exigées de ces M^o en vue de leur classement en Théologie.

Les séances du 9 Mars & 11 Avril 1870 à la suite ci-jointe.

18 Mai 1870.

Présidence de M^e Dufournet.

- 1^o Mons^r Sabatier demande qu'il soit accordé de se présenter cette année quel'un de ses disciples à prêcher le 2^e au commencement de la prochaine année académique. — accordé.
- 2^o Programme des cours pour l'année prochaine. — I Théologie exégétique de l'anc. Test. M^e Pillemin p^{re}
 - 1^o Archéologie biblique - 1^{re} année, 1 heure; — 2^o Lecture & explication de morceaux tirés des livres historiques ... 1^{re} année ... 3 heures; — 3^o Histoire de la littérature canonique de l'Hebreu (Isagogique) 2^e & 3^e années 2 h^{es}; — 4^o Explication d'un choix de psannes à partir du 115^e & de quelques uns des petits prophètes ... 2^e & 3^e & 4^e années ... 3 heures — 9 heures.
- II Théologie exégétique du N. T. — M^e Dufournet: 1^o Evangile selon St Jean, 2^e moitié, & petits épîtres de St Paul ... 2^e, 3^e, & 4^e années: 3 heures. — 3 heures.
 - b^e: Mons^r de Muralt (éventuellement) 2^o Evangile selon St Luc 1^{re} année 3 h^{es}; 3^o Evangile selon St Mathieu (2^e partie) 2^e année ... 1 h^e; 4^o Isagogique & Herméneutique (fin du cours) 2^e & 3^e années ... 2 heures ... — 6 heures
- III. Théologie historique Mons^r Dandiran (éventuellement): 1^o Histoire du Polythéisme 1^{re} année 3 heures; 2^o Histoire de l'Eglise (2^e période 604-1517) 1^{re}, 2^e & 3^e années: 3 heures; 3^o Hist: des dogmes (1^{re} période jusqu'à la réformation) 3^e & 4^e années ... 3 heures; ... 4^o Symbolisme 4^e année ... 2 heures ... — 11 heures
- IV. Théologie systématique. M^e Durand; ... 1^o Encyclopédie - 1^{re} année - 1 heure; 2^o Dogmatique ... 3^e & 4^e années ... 4 heures; 3^o Théologie B^e 2^e année (à 3^e années doublent) 3 h^{es} — 9 heures
- V. Théologie pratique. M^e Pillemin p^{re}: 1^o Théologie pastorale, 3^e & 4^e années 2 heures; 2^o Analyse de textes, 4^e années mêmes, 1 h^e; 3^o Exercices de prédication & de catéchisation, 4^e années, 1 h^e — 4 heures
- 3^o La discussion sur le Cycle général des études est renvoyée à la prochaine séance.
- 4^o Messieurs les étudiants Tahin, Bertholet & Dumur désirent se mettre en règle en substituant, avant les examens provisoires de juillet, l'examen de langue française prévu aux art: 62 & 70 du Règlement pour l'académie. La Com^{te} d'examen est composée de M. M. Dufournet, de Muralt, Pillemin p^{re}.
- 5^o Concours de lectures sacrées. Com^{te} composée de M. M. Dufournet, Durand, Dandiran & de M^e Péranguer professeur de littérature française.

1 Juin 1870.

Présidence de M^e Dufournet

- I. L'examen de lectures sacrées aura lieu vendredi prochain 3 Juin à 2 heures
- II. Programme pour 1870/71 — : 1^o. Le programme proposé à la dernière séance est modifié en ce sens que les 3 heures d'Isagogique & Herméneutique seront réduites à 2 & que 1 heure soit consacrée à l'achèvement de St Mathieu (le cours d'Isagogique suivi par 2^e & 3^e années, Math: par 2^e) & que le cours de Théol. B^e soit de 3 heures, au lieu de 4 et suivi outre les étudiants de 2^e année par ceux de 3^e qui doublent. — 2^o. Le nombre d'heures pour la 1^{re} année de travail, d'après ce programme, sera de 30 par semaine: 16 Théologiques & 14 de lettres. Le Conseil retranche du

Programme

programme les 2 heures de pratique, ce qui réduit les heures Théolog: à III, le tout à 28 ce qui est encore trop. En conséquence, le Conseil demande à l'académie de retrancher des III heures de lettres 2 heures, de manière à porter le nombre des heures de lettres à 12 (il propose de retrancher l'histoire (2 h.) qui n'est pas dans le Cycle provisoire.)

III. Cycle — 1) Anc: Test: vide Archinard, sauf p^r l'archéologie 1 h. au lieu de 2 h. — 9 heures
2) N. Test: transmettre la Thiol: du N. Test: au prof^r de dogmat: & partager l'Isagogique & l'Herméq^{ue} en 2 parties, alternant d'année en année p^r les 2^e & 3^e années. 3^e le reste v. Archinard 9 heures.
3) Th. Hist^{or}iq^{ue}: polythéisme 3 h^s 1^{re} année; Hist: de l'egl: 3 h^s 1^{re}, 2^e & 3^e années (3 h^s sauf pour la 3^e partie 11 h^s); Hist: du dogme 3 h^s, 3^e & 4^e années; alternant: { ^{symbolique} Hist: de la bib. Mod } 2 h. 4^e année = 11 heures (à 12 tous les 3 ans) 4) Thologie System: Encyclopédie 1 ou 2 h — 1^{re} année alternant { Thiol: Bibl: 3 h^s } 2^e année; alternant { Dogmatique 11 h^s } 3^e & 4^e années. 5) Th: pratique Introd^{ct} à la Thologie pratique 1 h. { ^{homilétique} Thologie part^{ie} 2 h^s alternativement } 2^e, 3^e & 4^e années; analyse 1 h^s Exercic: 1 h^s. Ce Cycle est provisoire. On exprime le desir que le gouvernement règle le plus tôt possible ce qui concerne l'enseignement exégétique & historique.

IV. Lettre de M^c le Recteur concernant les examens qu'auront à subir M. M. Sabatier & Poulin qui ils demandent positivement à être dispensés des examens d'Apolog: & d'Isagogique spéciale qu'ils ont subi à Genève; quant au reste ils subiront les examens de leur volée respective (Sabatier 2^e & Poulin 3^e année)

V. Lettre de M^c Klunge. Demande de pouvoir présenter ses préliminaires en automne, vu son état maladif; il espère pouvoir faire les examens promoteurs. — Le Conseil décide que M^c Klunge devra renvoyer préliminaires & examens en automne. Il devra de reste présenter une déclaration du médecin.

VI. Rapport sur l'examen de langue hébraïque de M. M. Bartholet & Dumou. Le premier est admis, le 2^e n'est pas admis. A cette occasion on traite la difficulté qui naît de la différence entre les §§ 62, 2^e alinea & 70, 2^e alinea. On propose d'interpréter & de concilier ces deux articles en ce sens: § 62: Pour être admis comme étudiant régulier dans la Faculté de Théologie, il faut en outre avoir subi un examen satisfaisant sur la langue hébraïque. Toutefois ceux qui n'ont pas satisfait à cette condition pourront suivre le cours de la 1^{re} année comme externes mais ils ne seront admis à subir les examens promoteurs qu'après avoir passé l'examen d'hébreu.

8 Juin 1870

Présidence de M^c Dufourmet

- M^c de Muralt fait excuser son absence pour cause d'indisposition.
- 1^o M^c Klunge produit le certificat médical qu'il devait apporter à l'appui de sa demande (voir séance précédente).
- 2^o M^c Bartholet, étudiant de la 1^{re} année de Théologie, demande qu'il lui soit accordé de renvoyer à la rentrée les examens suivants: Exégèse de l'Ancien Testament, Archéologie Biblique, & Histoire de polythéisme. Il se fonde: 1^o sur une maladie & un séjour à l'hospice cantonal attaché

par [Signature]

par un certificat de médecin; 2) sur ce qu'il a dû consacrer une partie de son temps, pendant cette 1^{re} année, à apprendre l'hébreu, n'ayant pu suivre le cours de langue hébraïque l'année précédente; 3) sur ce que, se sentant faible dans les branches littéraires, il désire subir les examens sur les cours littéraires & philosophiques de la 1^{re} année & compléter ainsi ses études propédeutiques, quoiqu'en vertu de son diplôme de bachelier, il n'y fut pas obligé. — La demande de M^e Bartholet est prise en considération, &, appréciant ses motifs, le Conseil l'approuve.

3. Délibération sur la conférence qui, en vertu d'une décision de l'Académie du 2 Juin, doit avoir lieu entre le Conseil de la Faculté de Théologie & les professeurs de lettres & de droit dont les cours sont suivis par les étudiants de la 1^{re} année. Cette conférence a pour but d'amener une entente au sujet de la répartition de l'enseignement théologique & de l'enseignement littéraire pendant la 1^{re} année d'études. Cette conférence est fixée au mercredi 15 Juin à 4 heures. — Il est entendu que dans cette conférence, il ne s'agira que de l'objet spécial en question. Le Conseil entendra les propositions de M. M. les professeurs de lettres & de Droit, mais se réserve à lui seul la décision concernant le projet de Cycle à soumettre à l'Académie. La délibération ne portera pas sur les études théologiques elle-même & le cycle de 3 autres années, mais seulement sur la 1^{re} année, moitié théologique, moitié littéraire, du Cycle, afin d'arriver à un arrangement aussi équitable que possible. — M^e le Président est prié de communiquer à M^e le Recteur cette manière de voir du conseil, afin que tout malentendu soit prévenu au sujet du titre auquel les professeurs de lettres & de Droit seront admis à la dite séance du conseil.

4. Le Recteur communique une lettre du Département demandant des préavis sur la manière de pourvoir l'année prochaine à l'enseignement des branches qui, actuellement, sont enseignées provisoirement. La délibération sur cet objet est ajournée à une prochaine séance.

Procès Verbal de la conférence qui a eu lieu, en vertu de la Décision de l'Académie du 2 Juin, entre les membres du Conseil de la Faculté de Théologie & Messieurs les professeurs de lettres dont les cours sont suivis, aux termes de la loi, par les étudiants en Théologie de 1^{re} année.

Cette Conférence a eu lieu mercredi 15 Juin 1870 à 4 h^{es} à la Salle de l'Académie, sous la Présidence de M^e le professeur Dufourant, Président de la Faculté de Théologie.

Étaient présents: les six professeurs de Théologie & M. M. Minier, Bréanger, Ch^e Secretan, Duperron & Broche (ce dernier représentant l'enseignement de l'économie politique & du droit naturel.)

Le but de la Conférence était de s'entendre au sujet du partage à établir, dans la 1^{re} année de Théologie, entre les cours théologiques & les cours littéraires. Après discussion, la conférence a pris les résolutions suivantes qui seront soumises à l'Académie avec le projet du programme général des études dans la Faculté de Théologie:

- 1.) Le nombre d'heures imposé aux étudiants de 1^{re} année de Théol: sera de 28 au maximum.
- 2.) Ces 28 h^{es} seront partagés d'une manière égale entre les cours de lettres & les cours de Théologie c.à.d que le nombre des heures consacrées à l'enseignement de l'une & de l'autre catégorie ne dépassera pas 14.
- 3.) La conférence ne se prononce pas sur la manière dont les 14 heures assignés à l'enseignement

littéraire

2) Plainte des pasteurs de Lausanne concernant l'irrégularité des fonctions de lecture que les étudiants en Théologie sont tenus de faire dans le Temple du chef lieu. Il fait particulièrement du 25 Mai; 2) négligence en général. On décide: 1° Rendre le préteur attentif au fait signalé dans la lettre & le charger de faire des observations au coupable. 2° le charger de veiller à ce que les fonctions se fassent plus régulièrement, que lors qu'un proposant est empêché, il cherche un remplaçant parmi ses condisciples, qu'il ne recoure au chaire que lorsqu'il ne trouve pas de remplaçant parmi eux, qu'il prévienne le chaire à temps & en observant les formes & convenances plus qu'on ne paraît l'avoir fait jusqu'ici.

7 Juillet 1870.

Présidence de M^e Vuillemin, vice président

Présents: M. M. Vuillemin père & fils, de Muralt.

- 1) Réponse du préteur à la lettre du Conseil concernant l'irrégularité avec laquelle se font les fonctions de lecture.
- 2) Lettre de M^e Fabre rectifiant sa plainte lue à la dernière séance. Il n'y a pas lieu de prendre de nouvelles mesures. On élaborera un nouveau Règlement pour les lectures.
- 3) Demande de M^e le Recteur: comment se fera l'examen de M^e Dufourant? M^e de Muralt le désigna; il se fera par écrit.
- 4) Requête de M^e Bartholet étudiant: il voudrait être dispensé des examens de philosophie & d'histoire. - Estimant que M^e Bartholet demande d'être dispensé de ces examens, le Conseil ne peut appuyer cette demande; voir art: 20 & 62.
- 5) Examens de M^e Galley sur 1866-1867.

Juillet 1870.

Dans sa dernière séance avant les grandes vacances, le Conseil a désigné M^e Vuillemin père pour achever en qualité de président le temps de la présidence de M^e le professeur Dufourant défunt, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année académique 1871.

8 octobre 1870

Présidence de M^e Vuillemin père, président.

Présents: MM Durand, Dandinan, Vuillemin fils, de Muralt.

- 1) Lecture est faite d'une lettre de M^e Julien Remyer datée de bains de Lisbanstein, annonçant qu'il renonce à la théologie pour suivre son goût prononcé pour la peinture.
- 2) M^e Durand lit un projet de rapport au Synode sur la faculté de théologie. Ce rapport est adopté moyennant quelques modifications.
- 3) Fixation de la distribution des examens complémentaires qui auront lieu les 15 & 17 octobre.

131.

13 octobre 1870.

Président de M. S. Vuillemin.

Les membres du conseil sont présents.

Mr H^{ie} Secretan, étudiant en théologie de 3^e année, demande, dans le but de passer quelques mois en Allemagne, un congé pour le 1^{er} semestre de l'année 1870-1871, et l'autorisation de faire régulièrement ses examens d'année au mois de juillet 1871. — Réavis favorable, par la seule raison que rien dans le règlement ne s'oppose à cette demande.

22 octobre 1870.

Président de M. S. Vuillemin.

Les membres du conseil sont présents.

Mr Klunz, étudiant de 4^e année, avait obtenu de renvoyer à la rentrée d'octobre les examens de prédication et de catéchisation qu'il aurait dû faire avant le 1^{er} juin pour être admis aux examens annuels de juillet; différentes circonstances, l'ont empêché de se mettre en état de remplir actuellement ce devoir. Maintenant, sur le point de se rendre en Allemagne, où il se propose de passer une année, il demande la permission de faire ces examens en 1871, à l'époque où il viendra pour subir les épreuves en vue de la licence. — Réavis favorable.

Le conseil décide de demander à l'Académie que les fourneaux en feu de l'auditoire soit remplacés par un moyen de chauffage mieux approprié au but.

16 novembre 1870.

Président de M. S. Vuillemin.

Les membres du conseil sont présents.

Le conseil rédige le projet de programme des concours pour 1871 en ce qui concerne la théologie. Le projet a été admis par l'Académie. On peut en prendre connaissance dans le programme imprimé.

10 mai 1871.

Président de M. S. Vuillemin.

Les membres du conseil sont présents.

Rédaction d'un projet de programme de cours pour 1871-1872. Voir le programme imprimé. Demande sera adressée à l'Académie par, d'abord, les thèses pour la licence en théologie soient imprimées.

29^e mai 1871.

Président de M. S. Vuillemin.

Les membres du conseil sont présents.

Préavis du conseil sur quelques points concernant les examens de licences :

1^o Le conseil délègue, à son choix, deux de ses membres pour la formation du jury d'examen.2^o La financer sera partagée entre tous les professeurs de la Faculté.3^o L'Etat accordera aux candidats pour la publication de leurs thèses une indemnité de 150 fr.M. Soulier, étudiant français, demande la permission de faire dans le courant de juin les deux sermons et le catéchisme qu'il aurait dû présenter avant le 1^{er} juin. — Accordé.M. Forstner et M. Muthmann, étudiants de 3^e année, demandent la permission de faire à la rentrée d'octobre les deux examens de prédication et celui de catéchisation qu'ils auraient dû faire avant juin outre ceux dont ils se sont acquittés. — Accordé.15^e juin 1871

Président de M. S. Vuillemin.

Les membres du conseil sont présents.

Monsieur le Rectorat transmet au conseil, pour préavis, une demande de M. Dumas, étudiant français, tendant à obtenir le grade de licencié en théologie à l'Académie de Louvain. Divers certificats d'étude, avec prière de cette demande.

Préavis : les certificats produits ne sont pas des diplômes ; cependant, à l'encontre de l'article 97 du Règlement académique, ils peuvent être considérés comme tenant lieu des examens mentionnés aux 1^{er} et 3^o de l'article 89 du Règlement. Il ne sera exigé de M. Dumas que les épreuves indiquées aux 1^{er} et 4^o de même article et celle indiquée à l'article 91.L'examen de lectures sacrées est fixé au mardi 20^e juin à 4 heures. Le conseil y délègue MM. Dandieu, Durand et H. Vuillemin, auxquels il va demander à Mr le Rectorat d'adjoindre un professeur d'une autre faculté.

4 Juillet 1871

Le conseil consulté par circulaire préavis favorablement sur une demande que l'étudiant Denis Anchet lui a adressée le 30^e juin, tendant à obtenir de l'Académie la permission de passer en octobre les examens annuels. Il est malade et qu'il atteste un certificat médical. Avant tout à la rentrée Mr Anchet fera le catéchisme dont il est encore débiteur.

5^e juillet 1871.

Président de M. J. Vuillemin.

Les membres du conseil sont présents.

Monsieur le Rector nous soumet au conseil une demande de l'étudiant Sabatier, laquelle se résume dans ces deux points: 1^o Permission de passer à la suite d'octobre 1871 les examens de théologie qu'une indisposition l'empêche de subir en juillet 1870 et qu'il avait obtenu de passer en octobre même année, ce qu'il ne peut faire par l'effet de triste, circonstance qui affligèrent alors sa patrie; 2^o Permission de passer en janvier ou en février 1872 les examens qui lui furent imposés lors de son admission dans la faculté de théologie, pour y avoir rang d'étudiant régulier.

Précis favorable sur les deux points. Les examens mentionnés au 2^o point auront lieu en janvier 1872. Le conseil propose à l'Académie pour faire partie du jury de licence qui fonctionnera en octobre les trois professeurs ordinaires de la Faculté, MM. Daudin, Durand et Vuillemin.

La finance d'inscriptions pour la licence sera partagée entre les cinq professeurs de la Faculté.

13^e juillet 1871.

Le conseil nomme Monsieur le professeur Daudin pour son Président pendant les années 1871-1872 et 1872-1873.

28 Mars 1871

Président de M. Daudin nos professeurs.

Rapports: M. Durand, Vuillemin fils, Daudin etc. M. le président communique au conseil une lettre adressée au département de l'Instruction, par laq. M. le prof. de théologie demande qu'on lui confie l'enseignement d'un certain nombre de cours qu'il indique, copie de ce tel attaché à l'Académie avec le titre de professeur. Le conseil, après examen, répond par le précis suivant:

Quinn d'une part nous de sympathie pour M. le prof. de théologie et désirons de voir l'enseignement théologique se développer au sein de la faculté par de bons cours nombreux et variés que possible, le conseil se sera tenu pour M. le prof. de théologie à présenter sous la forme de courtes conférences quelques uns des cours indiqués et la lettre. Mais le conseil verrait de vive voix les conditions gra-

ve: à ce qu'une enseignement, autre que celui fixé par
le lycée normal et les autres études théologiques par un
prof. comme obligatoire le pour une durée indéterminée
ou indéfinie à nos étudiants. Il me semble qu'il y aurait
et ce pour un double danger: celui de bouleverser l'organ
sion de l'enseignement théologique officiel, et celui
d'augmenter outre mesure le nombre déjà plus que suf
fisants de leçons obligatoires.

En conséquence, le Conseil S. bonum a proposé lors ce
dernier rapport que le M. L. soit admis à donner par
dans l'année 1871-2 deux étudiants de la 2^e volée un
Cours de l'Épique et de l'Apocalypse sous le titre de l'Ap.
à 1 heure par semaine.

M. le recteur le proposeur Villermieu pour être invité
à préparer le cours de la Faculté pour la session de
l'année prochaine.

1 novembre 1871.

Président de M. J. Daudram.

Assistants: tous les membres du Conseil.

1. Communication faite par M. le Président à M. le prof.
Villermieu pour les minutes de la séance du 22 Nov.
2. M. le Président lit les projets de rapports de la Faculté au
Syndic. Les projets les adoptés moyennant quelques modi
fications sugg. et les fait lire.
3. Lettre de M. l'étudiant Gino demandant à quel
comité il peut demander la présente aux épreuves
de la thèse. Le Conseil S. bonum à ses référés
aux règlements déjà faits à ce sujet (séance du 6 Avri
1870) (p. 115).
4. M. le prof. Villermieu demande à ce qu'il soit de son cours
d'épique l'Apocalypse indiquée par le programme de
son programme par une autre partie du N. T. de
l'histoire.
5. M. le p. Daudram demande à M. l'étudiant si son cours
de l'histoire de l'épique (3 h. par semaine) une augmen
tation de ^{20 min} long et l'histoire de la théologie moderne
(4 heures) par les parties de 2 h. et 3 h. par semaine
ou. Le long de l'histoire de l'épique, les deux données
l'année prochaine aux deux premières volées, réunies.
Précis favorable.

21 novembre 1871

Présidence de M. Daudran.

Assistants: M. Durand, Vuillemin fils, Miéville, Daudran.

Communication faite par M. L. Pizirous:

1: de... lettre de l'étudiant H. Serretan [14 nov.] demandant l'autorisation de subir l'examen prochain à la fin de l'année académique le 15 janvier prochain. Réponse favorable.

2: de... lettre de l'étudiant Sabatier demandant si il se trouve par suite de la loi sur les personnes et d'interrompre les études. Il aura à demander un congé s'il ne veut pas perdre le bénéfice des dérogations qu'il a obtenues qui le concernent.

3: de... lettre de l'étudiant G. Surlier qui annonce son intention de renvoyer à l'examen prochain les jeunes promoteurs amis et les amis de la Faculté. Cette faculté n'a pas l'autorisation de leur donner un congé. Réponse favorable.

4: de... lettre de l'étudiant P. Galley qui demande de à être dispensé de fonctions de promoteur, pour pouvoir continuer la direction de la école de dimanche de la Roche. Accordé.

La Faculté révisé le programme des concours pour ce qui concerne l'année 1871-1872. Voir le programme imprimé.

Déclaire les prix de réimpression des règlements intérieurs de la Faculté. M. le prof. Vuillemin fils et Daudran sont chargés de préparer les projets.

26 Décembre 1871

Sous la présidence de M. Daudran.

Assistants: M. Durand, Vuillemin fils, Miéville, Daudran.

M. le président donne lecture d'une lettre adressée au Conseil par le Dip. de l'Instr. publ. et des Cultes relative aux besoins matériels de l'Eglise et au vœu de M. le Doyen les étudiants en théologie d'y pouvoir s'inscrire leurs parents en un ou plusieurs points comme professeurs mais le point les missions de prière qui leur sont adressés. (Voir la lettre aux archives).

Le Conseil s'ajourne provisoirement aux prochaines exceptions de l'Ordre. Il décide sur la demande qui lui est en fait, l'acceptation de théologie. Les Cours pour entendre la lecture de la lettre de Dip. et les observations de M. le Président de la Faculté. M. le chargé de l'accompagnement.

Et en ce même temps décide qu'il sera adressé une lettre au Dip. pour l'opinion à l'égard de la résolution de

Conseil d'appuyer les appels faits à lui, le étendant sur les
cours toutefois de sa volonté en aucun façon la liberté
individuelle, et de ne pas vicieusement la correction académique
par des fautes de trois lois.

Une dérogation au décret relatif à la régulation par
l'Académie du détachement des examens généraux de licence
à la faculté de la Sorbonne, et de donner le
Conseil de réviser les facultés de préparer un règlement sur
la base de principes généraux déjà acceptés.
Les principes ont été formulés comme suit:

Propositions.

sur la motion de M. Foucault relative aux examens pour le grade de licence.

1. Les examens de licence seront, la dissertation et la dispute exceptés,
subis devant une commission composée de trois professeurs de la
Faculté désignés par l'Académie sur le préavis du Conseil de
la Faculté, et de deux experts désignés par le Conseil d'Etat.
2. Après ces examens, la commission fera rapport à l'Académie
qui décidera si le candidat est admis aux épreuves de la
dissertation et de la dispute.
3. Le candidat admis est tenu de remettre, au plus tard
avant le 15 Octobre de l'année suivante, la dissertation
avec les thèses qui l'accompagnent, à défaut de quoi les
examens déjà subis sont censés nuls et non avenue.
Toutefois l'Académie peut, s'il y a lieu, accorder une
prolongation du délai, pourvu qu'elle soit demandée
avant le 15 Juillet.
4. Les épreuves de la dissertation et de la dispute
ont lieu devant le Conseil de la Faculté tout
entier. Le Conseil fait rapport à l'Académie
qui accorde ou refuse le grade demandé.

Le Conseil exprime le vœu qu'à l'avenir si le règlement
mentionné l'intervention d'experts désignés par le Dip.
Une citation sera formulée pour mettre en accord le
règlement actuellement en vigueur avec les propositions
nouvelles.

En outre le Conseil propose que le nouveau règlement
et les révisions des examens généraux de licence se
fassent en la Sorbonne et d'épreuves. (Article 89. 4°).

3 Mai 1872

Présidence M. Daudin.

Assistance. M. le prof. Durand, Mierde, Wittmann
meier fils.

voir le programme imprimé. — Discussion des programmes pour le Cours 1872-1873.

15 Septembre 1872

Présidence - de M. Daudin.

Assistance. M. le prof. Durand, Mierde, Wittmann.
meier fils.

Discussion sur le rapport fait par le président les
chargés de rédiger pour les Liasses prochaines des
Lynx. L'avis unanime de nombreux membres de
Carliel les fait faire profiter les lettres reçues pour
exposer devant le Lynx de la plus haute de l'en-
seignement théologique dans le rang les facultés.
voir le rapport imprimé...

et novembre - 1872

Présidence de M. Daudin.

Assistance. M. le prof. Wittmann, Mierde, Wittmann
fils, Mierde.

Discussion sur le programme de l'année pour
1872-1873.

Lecture de la lettre par le président, dans lequel on
peut voir l'état actuel de l'enseignement de l'année
de l'année...

Le signataire de la lettre adressée par le
président des pères théologues sera entendu au
rapport de l'année.

Le conseil décide que M. le président adresse au
président M. Fehrd, l'un des signataires, une lettre
de refus, motivé.

25 Février 1873.

Présidence de M. Daudin.

Le conseil désigne comme son Président pour
les 2 années 1873-1875 M. le Prof. Mierde.

Séance du 16 Octobre 1873

Présidence de M. M^{re} Prof. Michéille.

Présents: M. M^{re} Vuitteumier père et fils,
Durand et Davidsson.

Lecture est faite d'un projet de Rapport au Synode,
préparé par le Président. Ce rapport est adopté
(v. le rapport imprimé).

Séance du 2 Décembre 1873.

Présidence de M. Michéille.

Présents: M. M^{re} Davidsson et Vuitteumier fils.

Elaboration du programme des leçons pour
la Faculté de Théologie. (v. le programme imprimé)

Séance du 10 Mars 1874.

Présidence de M. Michéille.

Présents: M. M^{re} Davidsson, Durand, H. Vuitteumier.

Le conseil délibère sur une demande de M^{re} Paul
Jolley, étudiant, tendant à être dispensé d'une
partie des exercices pratiques. La demande est accordée.

Séance du 25 Avril 1874.

Présidence de M. Michéille.

Présents: M. M^{re} Davidsson, Durand, H. Vuitteumier.

Elaboration du Programme des leçons pour
l'année académique 1874-1875. (v. le Programme
imprimé)

Séance du 15 Octobre 1874.

Présidence de M. Micéille.

Présents: M. M. Daudiran, Durand, J. Vuillemin,
H. Vuilleminier.

Elaboration d'un rapport à présenter au Synode
dans sa prochaine session. Le projet préparé
par le Président est adopté. (V. le Rapport imprimé)

Séance du 28 Novembre 1874.

Présidence de M. Micéille.

Présents: M. M. Daudiran & H. Vuilleminier.

Préparation d'un projet de programme des
cours pour 1875. (V. le programme imprimé)

Séance du 24 Février 1875.

Présidence de M. Micéille.

Présents: M. M. Durand, Daudiran et H. Vuilleminier.

L'Académie demande aux Conseils de Famille un
rapport et précis sur la question des semestres, par
lesquels on remplirait l'année académique actuelle.
Cette question est soumise à l'Académie par le Département
de l'Instruction publique et des Cultes.

Le Conseil délibère longuement sur ce point: et
reconnait les avantages qu'aurait le système des
semestres au point de vue d'une meilleure répartition
des leçons et du nombre d'heures affecté à chacun d'entre eux.
L'autre point est que cette question se lie intimement
à celle de la liberté des études, pour laquelle point il
est évident que les étudiants ne sont pas suffisamment préparés.

Après délibération le Conseil charge son Président
d'adresser à l'Académie un précis motivé, dans lequel
les avantages du système des semestres seraient

reconnait, mais on les graves conséquences que
le Conseil redoute seraient aussi pesées. Comme
conclusion le Rapport demanderait le maintien
de l'état de choses actuel, tout en déclarant que si
les Facultés-sœurs sont favorables à l'innovation
proposée, la Faculté de Théologie ne s'isolera point
et suivra le mouvement sans arrière-pensée; elle
protesterait même contre toute tendance qui voudrait
faire de la Faculté une école à part, une sorte de
Séminaire. Elle demande à être mise, autant que
possible sur tous les points, au même niveau
que les Facultés de Droit, des Sciences, etc. —

Séance du 29 Avril 1875.

Présidence de M. Daudin, Vice-Présid.

Présents: M. M. Daudin et H. Vuilleumier.

Elaboration du programme des cours pour
l'année 1875-1876, soit pour le cas d'une
division en semestres, soit dans le cas de maintien
du système actuel.

Séance du 25 Juillet 1875

Présidence de M. Daudin Vice-Présid.

Le Conseil désigne comme son Président pour
les années 1875-1876 et 1876-1877 M. le Prof. Durand

Séance du 15 Octobre 1875

Président de M. le Prof. Durand

Présents MM. H. Vuilleumier et Daudin

M. Durand donne lecture du projet de Rapport
de la Faculté de Théologie au Synode. Ce rapport est
adopté (voir le Rapport imprimé.)

Séance du 12 Décembre 1875

Président de M. le Prof. Durand

Présents MM. H. Vuilleumier et Daudin

Elaboration du programme des Concours pour la Faculté
de Théologie (voir le Programme
imprimé)

Séance du 29 Janvier 1876.

Président de M. le Prof. Durand

Présents MM. H. Vuilleumier et Daudin

Le Conseil a été convoqué, sur la demande de M. le
Recteur, pour préparer les éléments d'un rapport spécial sur
la marche de la Faculté de Théologie et les vœux qu'elle
pourrait avoir à formuler. Ce rapport sera envoyé au
Département de l'Instruction publique et des cultes qui a exprimé
le désir de recevoir, cette année, cette chose qu'un exposé
statistique de l'état de l'Académie, en vue des remaniements
de la loi sur l'Instruction supérieure.

Entre autres vœux, le Conseil exprime celui de voir la
chaire de Théologie pratique confiée à un jeune professeur ordinaire,
lorsque le moment viendra de pourvoir à cet enseignement.

En outre, le Conseil prie favorablement sur la demande
de M. Chapuis pasteur à l'Église, pour le désir pour
la remise de la thèse ou dissertation au van de la Chaire de
Professeur d'Exégèse N. T., soit prolongé d'une quinzaine
de jours.

Séance du 10 Juillet 1876

Le Conseil consulté par le Département de l'Instruction
publique et des cultes sur ce qu'il y a à faire en suite de
l'intention manifestée par M. le Prof. Vuilleumier, p. r., de renou-
ver à l'enseignement de la Théologie pratique, priavis pour
que des démarches soient faites par l'autorité pour le priver

De vouloir bien continuer encore ses leçons à
la Faculté, surtout dans la prévision d'un remaniement
de la loi, qui, répondant à des vœux souvent exprimés,
créerait une chaire de Théologie pratique et permettrait
d'appeler un professeur ordinaire pour cet enseignement.

Séance du 15 Septembre 1876

Le Conseil de la Faculté charge M. le Prof. H. Vuilleumier
de préparer le rapport annuel qui doit être présenté au
Synode.

Séance du 30 Mai 1877

Président M. Durand; présents en outre M. Daudin
H. Vuilleumier et Paul Chapuis.

Le Président expose qu'il a convoqué le Conseil à la
demande de M. Vuilleumier professeur extraordinaire de Théologie
pratique qui, en exprimant le vœu de son désir d'être
détaché des leçons qu'il donne à l'Académie, prie ses
collègues d'examiner ce qu'il y aurait à faire pour y
pourvoir de la manière la plus utile pour la Faculté et
pour l'Église; il les prie, en particulier, d'examiner si
l'appel de M. le Pasteur Dorret à Lausanne pourrait
offrir une solution avantageuse de cette question, et,
dans le cas où la Faculté en jugerait ainsi, il se déclare
décidé à prier l'autorité supérieure de le détacher sans
retard d'une tâche devenue pour lui trop lourde.

Il résulte de la discussion qui a eu lieu sur ce sujet
que la Faculté unanime, sans prétendre se prononcer d'une
manière absolue sur la convenance qu'il pourrait y avoir
à confier l'enseignement de la Théologie pratique à M. Dorret,
peut, en tout cas, ou ne peut pas le lui proposer le
lendemain de son arrivée à Lausanne, attendu que les
fonctions pastorales absorberont sans doute son temps et
son activité. — En conséquence, la Faculté ne voit point
dans l'arrivée de M. Dorret à Lausanne une circonstance
de nature à déterminer ou à précipiter la résolution de
M. Vuilleumier, de renouer à ses fonctions; elle exprime plutôt
le vœu le plus sincère et le plus ferme pour que ce vénéré col-
lègue veuille bien, avec l'aide de Dieu, continuer son enseignement.

D'un autre côté, elle sait aussi qu'il y a un terme à tout et elle comprend que ce collègue puisse soupirer après un soulagement, bien mérité par ses longs services; elle partage la crainte qu'il a lui-même exprimée, qu'en le voyant rester à son poste, on ne s'endorme de nouveau sans songer d'avantage à préparer d'une manière utile son remplacement.

C'est pour éviter, en ce qui la concerne, cet inconvénient, que la Faculté croit devoir saisir cette occasion pour formuler ses vœux sur ce sujet, afin de les soumettre, car il le faut, à l'Autorité compétente.

Elle a déjà exprimé et elle renouvelle le vœu que la Université vienne à instituer une chaire de Théologie pratique confiée à un professeur ordinaire. — En tout cas, elle insiste sur la haute convenance, elle dirait même sur la nécessité d'appeler à cet enseignement un homme qui en aurait fait son, tout au moins, qui pourrait en faire l'objet principal de ses études et de son activité. Quoique l'étude de Théologie pratique et que, pour l'enseigner, une expérience acquise dans l'exercice du pastoral, soit hautement désirable, il ne faudrait pourtant pas s'imaginer, comme on le fait souvent, que cette expérience seule puisse suffire pour faire un bon professeur de Théologie pratique, ni que les fonctions de cet enseignement puissent, sans inconvénient, venir s'ajouter à celles du pastoral dans une ville comme Le Mans. Il serait plus facile de comprendre qu'on ajoutât à la charge de l'enseignement académique l'obligation (limitée, bien entendu) de prêcher dans les chaires de Le Mans. C'est ce qui a fait dans plus d'une ville d'université, et ce qui pourrait présenter de sérieux avantages.

En résumé, la Faculté exprime le vœu que le Professeur de Théologie pratique (ordinaire ou extraordinaire) soit avant tout professeur, et que cet enseignement, qui suppose comme les autres une science, ne soit pas constitué d'une manière telle qu'il fût à peu près impossible de remplir cette condition.

Le séance du 14 Juin

Présidence de M. Dourand, présents MM. H. Vuilleumier et J. Chapuis.

Le Conseil arrête le Programme des Cours pour le semestre d'hiver 1877-78; et sur la demande de M. le Recteur, il prépare un projet de tableau pour les examens de Juillet.

Il délègue aussi la commission pour l'émanation de Licences, qui se compose de MM. Dourand, H. Vuilleumier et Chapuis.

Séance du 26 Juillet.

Présidence de M^r Durand; présents M^{rs} H. Vuilleumier et Chapuis.

Le Conseil appelé à choisir son Président pour la période biennale, désigne en cette qualité M^r H. Vuilleumier.

Séance du 21 Septembre.

M^r H. Vuilleumier ayant été nommé Recteur de l'Académie, le Conseil le remplace en qualité de Président de la Faculté de théologie par M^r Paul Chapuis, qui est en même temps chargé de préparer le rapport annuel qui doit être adressé au Sénat.

Séance d'août 1897-98. -

15 octobre - 25 mars. -

Séance du 22 octobre. -

Présidence de M^r Paul Chapuis; présents en outre M^{rs} M. Sanderson et H. Vuilleumier. -

1^o. Le Conseil nomme les attachés pour les dissertations de M^{rs} M. J. Joyet, L. Rochat et Alf. Guison, dont les defenses sont finies au vendredi 26 octobre (M^r Joyet) et samedi 27 (M^{rs} M. Rochat et Guison). -

Il décide en outre d'inviter M^r Alf. Nigroz cond. en thèse à régulariser sa position en face de l'Académie. - Le temps accordé à M^r Nigroz ^{pour se régulariser} (après le Regt. [Art 29] est évalué depuis le 15 oct, non qu'il ait demandé un nouveau délai, - comme le prescrivent les statuts. -

2^o. - Le Conseil décide d'envoyer au Supl. de l'Inspection publique et des cultes la liste des étudiants qui ayant fait leurs services de prébendes à l'auditoire, peuvent être employés comme subsid. On rappellera en même temps avec recommandation la tradition académique qui veut que les élèves de la Faculté ne puissent pas donner leurs services avant d'avoir fait à l'auditoire. - Des abus fâcheux sont arrivés à ce point de vue; les étudiants ^{seront punis} -

3^o. Le Conseil décide de demander au Département un meilleur emploi de 200 dissertations qui lui sont remises par chaque candidat. - On demandera les moyens aux porteurs. -

4^o - Le Conseil décide d'exiger que M. Amey, étud. de 6^{me} année, qui a obtenu ses examens en 1^{er}, fasse de nouveau les exercices réglementaires. - Il est décidé d'ouvrir une seconde fois les cours, s'il y a lieu convenable d'en agir ainsi. -

Séance du 22 novembre.

Présidence de M. P. Chapuis. Présents tous les prof. de la Faculté sauf M. Vuillemin p^rs.

1^o Le Conseil s'occupe d'une lettre de M. Amey qui désirerait ne pas être astreint aux exercices pratiques que la Faculté lui demande (féq. Séance du 22 octobre). - Il est décidé qu'en aucun cas il ne pourra être question de cette exemption demandée par le candidat et qui est anti-réglementaire. - Le seul motif valable et qui eût pu décider le Conseil à accorder à M. Amey les fies de sa demande serait un rapport du candidat sur son université d'étude qui aurait les deux semestres de l'année présente, et qui n'est pas -

2^o - La lettre que le Conseil avait décidé d'adresser au Doyen au sujet des préférences de nos étudiants (Voy. séance du 22 oct. 2^o) n'a pas été envoyée, par ce que le Doyen et la commission synodale ont fait une démarche dans le même sens. - On décide d'expédier au Doyen la liste des candidats sans y se dispenser et de rappeler par la même occasion les traditions de la Faculté sur ce point. - M. le prof. J. Herb. propose aux lettres la liste, chaque fois qu'il y aura un nouveau nom à ajouter aux anciens.

3^o - Le Conseil discute et approuve les règls de concours pour l'année 1877-78. (Voy. le progr. imprimé).
Séance du 24 janvier 1878.

Présidence de M. P. Chapuis. - Présents en outre M. M. H. Vuillemin et Zanovet. -

1^o Le Conseil s'occupe d'abord d'une lettre de M. Vetter qui demande pour son fils en 4^{me} année de théol. la continuation de la bourse qui lui a été accordée jusqu'ici et qui expire maintenant. Cette bourse est de 50 francs par mois et est demandée par M. Vetter jusqu'à la fin du 1^{er} semestre de son fils. - Le Conseil décide favorablement. -

M. Zanovet, anc. parol. demande pour son fils Paul en 9th année de théol. l'exemption de toute la finance en de la matière. - Le Conseil décide favorablement pour la 1/2. -

étud.

2^o Sur la demande de M. le Recteur, le Conseil discute les modifications que l'on devrait apporter à l'organisation de la Faculté dans la révision de la loi projetée. — Il demande:

a) Que l'enseignement de la théol. pratique soit développé; 2^o ce but il serait désirable que la chaire extraordinaire soit transformée en chaire ordinaire. — Le titulaire pourrait en même temps donner au gymnase un cours d'auprès d'un de religion, qui sans doute se serait obligatoire que pour les futurs théologiens. — (Voy. Rap. de la Faculté au Synode 1872). — (Voy. les Rapports de 1878 et 79.) —

b) — Que la première année de théologie n'ait plus à suivre de cours de lettres. Une exception est faite toutefois en faveur de la philosophie qui sera étudiée durant les quatre premiers semestres de théologie. —

c) Que le système d'examen soit modifié; à la place des examens annuels, il serait préférable d'établir des examens bisannuels, qui pour la plupart seraient des examens de fin de cours. Une licence suivrait ces épreuves préparatoires. — Voici le tableau d'examen tel que le propose la Faculté:

Projet.

Tableau des examens bisannuels ou de fin de cours de la Faculté de Théologie.

Première série.

À la fin du 4^{ème} semestre: —

Ancien-Test. — Origine: Morceaux traduits par — dont les quatre semestres. — Archéologie biblique. — Topographie ou théol. bibl. selon le cours qui a été donné. —

Nouv-Test. Origine: Livres historiques expliqués. — Topographie ou Hist. du siècle de J.-th. —

Théol. historique: Histoire de l'Eglise (une période). — Histoire des religions. —

Théologie hist.

a) Hist. bibl. —

b) Hist. eccl. et relig. —

Théol. hist. -
a) Hist. bibl. -

b) Hist. eccl. et des
dogmes.

Théol. systématique.

Théol. pratique.

A la fin du 8^{ème} semestre -

Anc. Test. Exégèse; Morceaux traduits pendant les
quatre derniers semestres. - Exégèse ou Théol.
bibl. -

Nouv. Test. - Epîtres ap. logiques, par Exég. ou Hist.
du siècle de J. Ch. - Théol. bibl. -

Histoire eccl. - Les deux périodes indiquées pendant
les 4 derniers semestres. - Hist. des dogmes et
Théol. mod. et Symboliques.

Dogmatique et Morale. - + l'histoire des dogmes.

Homil. théol. pastorale. -

Séance du six juin 1878.

Présidence de M. Chapuis. - Part absent M. M.
Dondiron et Vieilleumier, père.

Le programme du semestre d'hiver est adopté. -
A son sujet on établit dans la division des cours la
modification suivante:

Les cours d'exégèse du N-T d'abord suivis jus-
qu'en l'un par la 1^{ère} année seulement, l'autre
par les trois dernières. Il est décidé de faire suivre
le cours d'exégèse des évangiles par les deux premières
années et de réserver aux deux autres les Epîtres. -

Année académique 1878-1879.

Séance du 11 octobre.

Présidence de M. Chapuis: Absents M. M.
H et J. Vieilleumier et Dondiron. -

Le Rapport de la Faculté au Synode est
lu et adopté sans observations. -

Séance du 17 octobre.

Présidence de M. Chapuis. - Absent: M.
Vieilleumier, père. -

Finalité de la division et la dissolution de
M. Argy. -

M. Thérin de 2^e année demande à faire en juillet prochain les examens de 3^e et 4^e années. Le procès de la Faculté est favorable. -

Séance du 20 janvier 1829.

Présidence de M. Chapuis. - Absent: M. Vuilleumier père. -

Des faits regrettables se sont passés. M. Janavel étudiant de 3^e année pouvait être le principal coupable; mais d'autres étudiants en théologie se sont aussi mal conduits. -

Après discussion le Conseil décide de faire adresser une exhortation à l'Auditorium par M. le prof. Vuilleumier, père. -

Séance du 11 février 1829.

Présidence de M. Chapuis. - Absent M. Vuilleumier père. -

De nouveaux faits regrettables se sont produits. L'Académie et la Commission syndicale s'inquiètent de ces rixes entre étudiants. Par lettre du 5 février l'Université ecclésiastique demande des renseignements sur ses boursiers et prie la Faculté d'adresser à ses élèves de sages remontrances. -

Le Conseil délibère sur cette lettre, avec laquelle il se veut s'occuper.

Les renseignements exigés sont donnés. Ils consistent dans la communication des succès obtenus lors des derniers examens et dans des observations sur la fréquentation des cours par M. M. les boursiers. -

Une exhortation sera faite adressée à tout l'Auditorium jeudi 13 février à 8 h. du matin en présence de tous les professeurs de la Faculté. -

Le Président du Conseil est chargé de parler au

nom de tous. -

Séance du 26 juin. -

Présidence de M. Chapuis. - Absents: M. M. Vaillan-
mier père et Sandron. -

M. Gray par lettre du 24 juin demande un
unги d'un an. Le préavis de la Faculté est favorable. -

Les juges Paris et Marret, spécialement destinés aux
études en théologie n'ont pas été distribués depuis deux
ans. Le conseil prie l'Académie de donner le préavis
six d'une année) à M. Burraud qui en a fait la demande,
et de verser les sommes restant et non versées sous
la caisse des études pour le Saint-Ministère. - (cette 2^e prop.
n'est pas adoptée
par l'Acad.)

Année académique 1879-1880.

- Séance du 12 février octobre 1879. -

Présidence de M. Chapuis. - Sont présents: M. M.

L'ordre du jour contient les objets suivants:

1) Election d'un Président du Conseil pour une
nouvelle période de deux ans. -

2) Rapport de la Faculté au Lycée.

3) Demande de M. Janavel, qui a obtenu
ses examens de juillet en 3 ans au lieu de 4 ans et qui demande de
les refaire en été 1880 avec ceux de 4^e année. -

~~4) Nouvelle délibération sur les sommes restant
des juges Paris et Marret, l'Académie ayant reçu
des plus amples informations. -~~

5) Dispositions à prendre au sujet des exercices
pratiques prescrits par les étudiants.

6) Enseignement religieux au Lycée. -

7) Fixation des dépenses de l'Académie de M. M.
Thévenin, Marret et Vetter, et éventuellement
de celle de M. E. Amey. -

4) L'Académie
a décidé de se
réservor chaque
année l'emploi
d'un fr. -

Le Conseil nomme comme président. M. H. Vuilleumier. -

Le Rapport lu par M. Chiquier est adopté avec quelques adjonctions. -

La demande de M. Jancuel est mise en discussion. On am-
tèle qu'au fond tout s'agit de le droit de double, qu'il
ne s'agit d'une pose d'une autorisation à accorder, mais
d'une simple constatation de fait. C'est pour ce sens que
la question sera présentée à l'Académie, afin qu'on arrive
à une solution claire des problèmes de ce genre. -

La Faculté prend ensuite au sujet des exercices pratiques
les décisions suivantes :

a) Le Préfet de la Faculté sera prié d'établir
un catalogue des lundis et mercredis disponibles pour
la prédication et la catéchisation.

b) Chaque étudiant s'exercera aux dates qu'il au-
ra choisies.

c) S'il est empêché par une cause majeure d'être
son exercice au jour indiqué sur le tableau, cet ^{examen}
sera renvoyé au premier mercredi ou lundi disponible.

d) Comme pour le passé, les exercices pratiques doi-
vent être achevés le 31 mai.

e) Il ne sera accordé aucun délai et aucune
autre forme de prédication ou d. catéchisation que
celles finies par le programme.

M. le Président est prié de communiquer aux
étudiants ces résolutions. -

Quant à l'enseignement religieux à donner
au Gymnase, voir le Rapport de la Faculté au Sy-
node (année 1879) qui indique les motifs du renvoi de
la question. -

Le Conseil fixe la date des examens de licence de
M. Thélier et ses disciples de thèses. -

Présidence de M. L. Vuilleumier.

Mercredi 22 octobre 1879, à 3 heures

Soutenance de la thèse de Mr O. Vetter sur le Christianisme et la Bible d'après Lessing.

Après la soutenance, le Conseil ayant en connaissance d'une insulte faite à M. le prof. Durand par l'étudiant P. Janavel au moment où le professeur entrait à l'auditoire mardi 21 pour donner sa première leçon, — décide ce qui suit: Le Conseil ayant épuisé à l'égard du dit étudiant tous les moyens dont il dispose en matière de discipline, dénonce le fait au Recteur et par lui à l'Académie. En outre le Président prévient M. Janavel qu'il doit considérer comme non avenue l'invitation qui lui avait été faite de prendre part à la dispute de thèses de la semaine prochaine.

(Dans la séance acad. du jeudi 23, le Prorecteur M. Valras a été chargé d'interroger l'accusé. Dans une séance ultérieure, convoquée ad hoc, le 27 du même mois, l'Académie a prononcé l'expulsion de l'étud. Janavel).

Mercredi 29 et Jeudi 30 octobre, à 3 h.

Soutenance des thèses de M. M. Marrel, sur le Royaume de Dieu d'après le Synoptique, et Thélème, sur l'Eglise d'après les Actes et les Epîtres.

Samedi 15 novembre à 10 h.

Le Président donne connaissance d'une lettre d. d. du 13 de M. le Chef du Département, destinée à être lue aux étudiants. Cette lettre, écrite à la demande de la Commission de Consécration, renferme de sérieux avertissements et d'utiles conseils relatifs à leurs études et à l'esprit dans lequel ces études doivent se faire. La Commission de Consécration est décidée à ne plus user désormais de l'indulgence dont elle a fait preuve par le passé sous la pression de la pénurie de candidats.

Le Président est chargé de réunir les étudiants pour leur lire cette lettre, et de profiter de l'occasion pour leur adresser de la part du Conseil des exhortations et des directions, et en particulier pour donner aux nouveau-venus quelques conseils pratiques sur leurs études théologiques. Il remercie le Chef du Département de sa lettre, qui ne peut manquer de produire une salutaire impression sur nos étudiants.

1879(-80).

18 décembre à 3 h.

Le Président communique des lettres des Doyens de facultés nationales de Neuchâtel et de Genève, demandant des renseignements sur Janavel, ainsi que de la substance des réponses qu'il y a faites, à savoir que l'impulsion de cet étudiant doit être entendue, non pas dans le sens d'une réclamation, mais d'un constat abondant.

Les sujets de concours pour 1879-80, remis au Président par les professeurs chacun en ce qui les concerne, ont été transmis au Recteur.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Phillet, pasteur aux Ollières en France, qui voudrait obtenir le grade de Docteur en Théologie et demande les conditions à remplir à cet égard. Après un entretien sur ce sujet, il est décidé que le Président examinera la question, en prenant des renseignements sur ce qui se pratique ailleurs en pareille matière, et arrivera à une séance ultérieure avec des propositions, soit un projet de règlement sur le Doctorat.

1880.

Mercredi 25 février

M. Dandriaux étant gravement malade et devant demander un congé pour le semestre d'été, le Conseil, à la demande du Recteur, s'occupe des moyens de pourvoir à l'enseignement de la théologie historique. Après délibération, le Président est chargé, en vue de propositions à faire au Département, de fonder quelques pasteurs. Il y aurait lieu de réduire l'enseignement à deux cours, l'un d'histoire de religion, l'autre d'histoire de l'Église au moyen-âge. Pour le 1^{er} de ces cours, on s'adresserait à M. Alf. Forret pasteur à Lansanne; pour le 2^d, on indiquera en particulier les noms de M. de Perrot, à Morges, & Würsten à La Tour de Peily.

Mardi 2 mars,

M. de Perrot & Würsten ayant décliné l'honneur de la charge qui leur était officiellement offerte, et M. Alf. Forret ayant déclaré que, s'il le fallait, il était disposé à se charger des deux cours, réduits à un nombre de leçons aussi limité que possible, on prévient dans ce sens auprès du Département.

Samedi 8 mars,

Le Chef de Département ayant fait savoir au Président par lettre confidentielle, qu'il voyait de sérieux inconvénients à ce qu'un seul pasteur, et surtout un pasteur de Lansanne, déjà très-chargé,

fut appelé à subsidier le professeur en congé, le Conseil décide de faire d'ultérieures recherches pour le cours d'histoire de l'Église au moyen-âge. Le Président tente une démarche auprès de M. le pasteur Combe de Grandson. En cas d'acceptation, il avisera directement le Département. (M. Combe a été présenté aux étud^s le 15 avril, Mr Forret le 19 id^e).

Mercr. 17 mars.

Le Conseil entre en séance après un service de prédication, pour délibérer sur les réformes à faire à une lettre par laquelle le Recteur demande des renseignements sur la conduite, l'application & l'assiduité aux leçons des étudiants qui jouissent d'une dispense de finance ou d'un bonnet. - Il n'y a pas de plaintes particulières à faire. L'aspect qui règne à l'auditoire s'est amélioré depuis l'année dernière.

Mardi 20 avril, à 3h.

Soutenance de la thèse de M. Louis Mayor sur l'Origine de l'Épiscopat.

Vendredi 11 juin, à 3h.

Soutenance de la thèse de M. Henri Mayor sur le Bouddhisme et le système de M. de Hartmann.

Après la soutenance, le Conseil donne un préavis favorable à la demande de M. Gray, en congé cette année pour cause de santé, pendant à pouvoir faire en juillet des examens sur les cours de l'année 1878-79, ce qui lui permettrait d'entrer en octobre prochain en 2^e année.

Année académique 1880-1881.

Mardi 19 Octobre.

Le Conseil entre en séance après un examen de Licence.

M. Durant exprime le désir d'être remplacé en la qualité de délégué de la faculté à la Commission de Consécration, attendu qu'il fait partie de cette Commission depuis un grand nombre d'années. Il est remplacé par M. le prof. Chapuis.

M. Audré, étud^s, demande, p^r raison de santé, un congé p^r le semestre d'hiver. Sera transmis à l'Académie avec préavis favorable.

On écrit à la Commission de la Bibliothèque pour recommander l'acquisition de l'ouvrage de Viret sur l'Ordonnance dominicale; offert par l'hoirie de feu le prof. Fréd. Rambert.

(Le rapport sur la Faculté, à remettre à la Commission de gestion du Synode, sera mis en circulation parmi les prof. de la faculté).

Samedi 30 oct.

Soutenance de la thèse de Mr Amey sur la 1^{re} édit. des Loc de Mélanchthon.

Le 23 juillet
soutenance de la thèse
de M. Curchod, Ad. p^{te}
sur l'Enseign^t de J^hs
sur sa personne d'après les
synoptiques.

À l'issue de la soutenance, le Conseil prévia en faveur d'une demande de M. Chesaux, tendant à obtenir un délai pour la présentation de sa thèse. Il a rencontré dans son travail des difficultés imprévues qui l'ont engagé tardivement à changer de sujet. On lui accorde un délai de six mois.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Besançon prof., membre de la Commission de la Bibliothèque, qui prie la faculté de théol. de proposer une ou deux revues théologiques auxquelles la Bibliothèque s'abonnerait en sus de celle qu'elle reçoit déjà. Le Conseil décide de proposer: la Revue de l'histoire des religions, dirigée par M. Maurice Vernes, et - les Jakobische für protestantische Theologie, dirigés par Mm. Hase, Lipius, Pfeiderer & Schrader.

Mardi 21 décembre à 8h.

Soutenance de la thèse de M. Angsbouger sur les principaux sacrifices Lévitiques. (Rapport à la séance acad. du 3 fév. 81).

Samedi 22 janvier à 3 heures

Le Conseil délibère sur une lettre par laquelle M. le Recteur communique aux facultés des propositions du Département relatives au mode des examens. Il s'agit de savoir s'il est convenable de maintenir les examens promoteurs tels qu'ils se pratiquent maintenant, ou bien s'il ne serait pas préférable, dans le nouveau régime inauguré par la Loi ^{récentement votée} ~~devenue~~ par le Grand Conseil, de substituer à ces examens promoteurs un système reposant sur les bases qui voici:

1. Chaque branche d'étude ne ferait l'objet que d'un seul examen, lequel porterait sur l'ensemble de cette branche et qui serait considéré comme examen oral pour l'obtention de la licence.
2. Les examens auraient lieu à époques déterminées, une ou deux fois par an.
3. Pour éviter que les étudiants s'accumulent sur leur dernière année d'étude, tous leurs examens, le règlement pourrait fixer pour chaque faculté le nombre minimum de branches sur lesquelles les étudiants devraient subir chaque année des examens définitifs.

Un entretien s'engage à ce sujet. On est d'accord pour désirer qu'il n'y ait plus d'examens promoteurs annuels. Quant au système suggéré par le département, il présente pour notre faculté de graves inconvénients majeurs, entre autres parce qu'on a des branches d'étude qui se poursuivraient à travers 3 et même 4 années. Ce qui serait préférable, ce serait de diviser les matières d'enseignement en deux groupes et les examens en deux séries, dont l'une serait subie p. ex. au bout de la 2^e année d'étude, l'autre au bout de la 4^{ème}, cette seconde tenant lieu de l'examen oral de licence.

La faculté de droit s'est arrêtée à un système analogue. Le Président soutiendra ce point de vue dans la réunion des présidents de faculté qui doit se réunir prochainement sous la présidence du Chef de Département. Il verra positivement, s'il ne serait pas possible d'obtenir que les théologiens fussent astreints à suivre encore pendant la 1^{re} année un cours d'histoire de la philosophie, de manière à compléter les études philosophiques qu'ils font pendant l'année de Lettres qui est inscrite ^{pas} dans la nouvelle loi entre le Gymnase et les Facultés supérieures. Cet arrangement serait préférable à celui qui consiste à concentrer tout l'enseignement philosophique sur la seule année de Lettres. La Faculté est d'accord sur ce point avec l'opinion de moi le prof. de philosophie.

Séance du Vendredi 28 janvier à 3h.
chez le Président.

Le Président rend compte de la réunion des présidents de Faculté, qui a eu lieu le 25 et au Département sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Boiceau. Le but de cette réunion était de se rendre compte par une discussion générale et préliminaire, des conditions que fait à l'Académie la nouvelle loi du 20 janv. 1881 (modifiant le Titre V de la Loi de 1869 sur l'instruct. supér.) et des modifications qui en résultent pour le Règlement académique.

Les principales innovations qui intéressent la Faculté de théologie consistent 1^o en ce que les études théologiques se font en 4 années complètes, sans que la 1^{re} année soit consacrée, comme d'usage, à des études littéraires et philosophiques; 2^o pour entrer en théologie il faut, après avoir fait 2 1/2 années de gymnase et avoir obtenu son baccalauréat, passer encore une année en Lettres et subir un examen sur les cours de cette faculté. On n'entre donc en théol. qu'à 19 ans, au lieu de 18.

Diverses difficultés qui touchent la nouvelle loi ont été signalées et discutées dans cette réunion; entre autres l'inconvénient qui résulte du fait que le baccal., au lieu d'être le couronnement des études littéraires et de donner immédiatement accès aux facultés de théol., droit etc., est placé après les 2 années de gymnase et avant l'année de Lettres (C'est une concession qu'il a fallu faire aux futurs médecins de qui la nouvelle Loi fédérale exige la « maturité » classique), — ensuite cet autre inconvénient qui consiste en ce que les futurs juristes & théologiens seront obligés de faire leur philosophie en un an, lorsqu'il y aurait avantage, pour les théologiens tout au moins, à récapituler ces études sur l'année de Lettres et la 1^{re} de théologie (la lettre de la Loi s'y oppose, et le délégué de la fac. de théol. n'a pas été appuyé sur ce point par celui de la fac. de Droit).

La réunion a abouti, entre autres décisions, à celle-ci portant que les Présidents des fac. de Théol., de Droit et de Lettres auraient à s'entendre

au sujet des points qui leur sont communs dans le nouveau règlement à élaborer. Chacun d'eux, dans ce but, en référera à sa faculté respective. Il est à désirer que le mode des examens, dans ces 3 facultés, soit aussi uniforme que possible.

Le Président communique une lettre confidentielle qu'il a reçue, le jour même de la réunion, de Mr le Chef du Département, par laquelle celui-ci prend la peine d'expliquer son point de vue & le but de la loi, et cherche à dissiper les "inquiétudes" que celle-ci a fait naître quant aux conséquences que pourrait avoir l'organisation de l'année littéraire intercalée entre le baccalauriat et l'entrée en théologie.

Après quoi, le conseil de faculté s'occupe :

1^o des leçons de lettres qu'il désire que les futurs théologiens soient tenus de suivre. Les desiderata sont : a) que les futurs théol. soient dispensés de cours d'économie politique, — b) qu'ils aient à suivre un 2^e cours de langue hébraïque, complétant celui qui se donne dans la classe supérieure du Gymnase ; — c) que le nombre des leçons obligatoires ne dépasse pas 20 ; de manière à permettre aux étud. qui le désirent de suivre tel cours de la fac. des sciences ; — d) qu'en cas qu'il y ait en lettres deux cours différents sur une même branche (grec, latin, allemand) il soit loisible à chaque étud. de choisir au commencement de semestre celui qu'il préfère.

2^o du Cycle des Etudes pendant les 4 années de théologie. Il est arrêté comme suit :

1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
+ Encyclop. théol. 1h.	Encycl. th. 1h.	_____	_____
Exég. Anc. Test. 2-3h.	Exég. A.T. 2-3h.	_____	_____
{ Introd. A. Test. } 3-4h. { Introd. A.T. } 3-4h.	{ Hist. rel. d'Israël }	Int. A.T.	_____
+ Géogr. biblique 2h.	+ Géogr. bibl. 2h.	_____	_____
Exég. N. Test. 4h.	Exég. N.T. 4h.	_____	_____
{ Introd. N. Test. } 2h.	{ Introd. N.T. } 2h.	{ Introd. N.T. } 2h.	_____
{ Siècle de J. Chr. }	{ Siècle de J. Chr. }	{ Siècle de J. Chr. }	_____
+ Hist. des relig. 3h.	+ Hist. des relig. 3h.	_____	_____
Hist. de l'Eglise 3h.	Hist. de l'Egl. 3h.	Hist. de l'Egl. 3h.	Hist. de l'Egl. 3h.
{ Théol. bibl. N.T. } 2-3h. { Théol. N.T. } 2-3h.	{ Introd. à la Dog. }	_____	_____
{ Introd. à la Dog. }	{ Introd. à la Dog. }	_____	_____
Analyse de Textes 1h.	Anal. de textes 1h.	Anal. de textes 1h.	Anal. de textes 1h.
_____	Hist. des dogmes & symbolique 3h.	Hist. des dogmes & symbolique 3h.	Hist. des dogmes & symbolique 3h.
_____	+ Homilétique 2h.	+ Homilétique 2h.	+ Théol. part ^{le} 2h.
_____	_____	Théol. part ^{le}	_____
_____	Exerc. hom. & cat. 1h.	Exerc. hom. & cat. 1h.	Ep. hom. & cat. 1h.
_____	_____	Exég. Anc. Test. 2h.	Exég. Anc. Test. 2h.
_____	_____	Exég. N. T. 2h.	Exég. N. T. 2h.
_____	_____	Hist. de la théol. mod. 2h.	Théol. mod. 2h.
_____	_____	{ Dogmatique } 3-4h. { Dogmatique } 3-4h.	{ Dogmatique } 3-4h.
_____	_____	{ Morale } 2h.	{ Morale } 2h.

N.B. Les cours marqués d'un + se donnent que tous les 2 ans. Les cours reliés par un } se donnent alternativement d'une année à l'autre.

Il est réservé que le programme des 2 dernières années, notamment celui de la 4^e année, pourra être enrichi lorsque l'enseignement de la théologie pratique sera développé. Le Conseil de faculté maintient son postulat sur ce point.

3^o Du système d'examen. Le Conseil de faculté se prononce pour les principes suivants:

a) Il y aura 2 séries d'examen, dont la 1^{re} doit se faire à la fin de la 2^e année d'études, la 2^e à la fin de la 4^e.

b) L'examen de 2^e série tient lieu de l'examen oral p^r la licence.

c) Les étudiants ne sont admis aux examens de 2^e série qu'après avoir subi un examen satisfaisant sur chacune des branches de la 1^{re} série (donc: plus de compensation).

d) Un intervalle d'un année au moins doit s'être écoulé depuis l'achèvement des examens de 1^{re} série, pour que l'étudiant puisse se présenter à ceux de 2^e.

e) Les examens ont lieu dans la règle en juillet; des examens complémentaires se font en octobre par les non-admis de juillet et ceux qui étaient malades (y a-t-il lieu d'instituer encore une session d'examen, à Pâques? C'est un point à régler plus tard).

f) L'examen écrit de licence se compose de deux compositions, dont l'une d'exégèse sur les parties du N.T. qui n'ont pas été expliquées à l'auditoire pendant les 4 dernières années; l'autre sur telle question de théol. choisie par le jury.

g) Les examens de licence ont lieu en juillet et octobre.

h) L'année de délai p^r la présentation de la thèse est maintenue.

i) Les matières sur lesquelles portent les 2 séries d'examen sont réparties comme suit, en rapport avec le cycle d'études ci-contre:

1^{re} série

- 1) Exég. Anc. Test. 1^{er} degré (essentiell: livres hist.)
- 2) Exég. Nouv. Test. 2^o
- 3) Hagag. Anc. Test.
- 4) Histoire relig. d'Isra.
- 5) Géographie biblique.
- 6) Histoire de religions
- 7) Encyclop. théologique.
- 8) Théologie biblique du N.T.
- 9) Introd. à la Dogmatique.

2^{me} série.

- 1) Exég. Anc. Test. 2^{me} degré (propht. et hagiogr.)
- 2) Exég. N. Test. 2^o (épîtres, etc.)
- 3) Introd. au N.T.
- 4) Livre de Job.
- 5) Hist. de l'Eglise
- 6) Hist. des dogmes et symbolique
- 7) Hist. de la théol. moderne.
- 8) Dogmatique
- 9) Morale X^g^m
- 10) Homilétique et catéch.
- 11) Théol. pastorale.

Le jour de Mercredi 11 mai.

Le Président rapporte qu'il a communiqué à la réunion des présidents de faculté du 1^{er} février le résumé des décisions prises à la précédente séance. Il est résulté de la dite conférence qu'il vaut mieux laisser à chaque faculté son propre chemin et que le nouveau règlement académique à élaborer devra laisser à chacun le plus de marge possible.

Le Conseil passe en revue le Règlement académique en vue de le mettre d'accord, en ce qui intéresse la faculté de théol., avec la nouvelle loi. Le président soumettra les propositions de la Faculté à une conférence des Présidents de faculté qui doit se réunir avant long temps.

Règlement actuel, art. 11, lettre D (nombre des chaires dans la fac. de théol.) retranche le dernier alinéa: "Les professeurs de la fac. de théol. sont chargés de tout ou partie de l'enseignement de la théol. pratique". Il est possible à cet enseignement à tenor de l'art. 14 (prof. extraord.). Le Conseil rappelle à cette occasion son ^{de voir l'enseignement en question érigé en chaires ordinaires.}

Art. 18. Cycle des cours déterminé par le Départ^t sur le préavis de l'Acad^m. Supplément, le cycle étant déterminé par les articles concernant les examens, et une certaine latitude devant être laissée pour l'élaboration des programmes semestriels.

Art. 23. Règlement intérieur de chaque faculté. Ce Règlement, dont nous nous sommes passés jusqu'ici, est supplémentaire. Il ne renfermait rien (au point de vue qui intéresse l'Académie) qui ne puisse trouver sa place dans le Règlement général.

Art. 69. Promotion à la suite d'examen annuels. Supprimé et remplacé par des articles déterminant (selon le nouveau article de loi) le mode et l'époque des examens. Ici se placent les décisions prises à la précédente séance du Conseil sur les 2 séries d'examen, en y insérant ce qui concerne les exercices de prédication & de catéchisation comme condition d'admission aux dits examens. On se borne à codifier ce qui est de tradition à cet égard.

Art. 71 Comment se font & s'apprécient les examens. Retranche les alinéas 2, 4 et 5. Maintient seul: 1 (oralement ou par écrit) et 3 (échelle de 0 à 10).

Art. 72 Composition des commissions d'examen & époque. À modifier.

Art. 86-92, comp. l'Arrêté du 13 mars 1872. Articles relatifs à la Licence. À modifier d'après les décisions touchant les examens.

En outre art. 62 spécifier que pour entrer en théol. il faut 1) être bachelier 2) avoir subi les examens de lettres, y compris un examen d'hébreu sur les 2 cours de langue hébraïque (celui du gym. & celui de la fac. de Lettres).

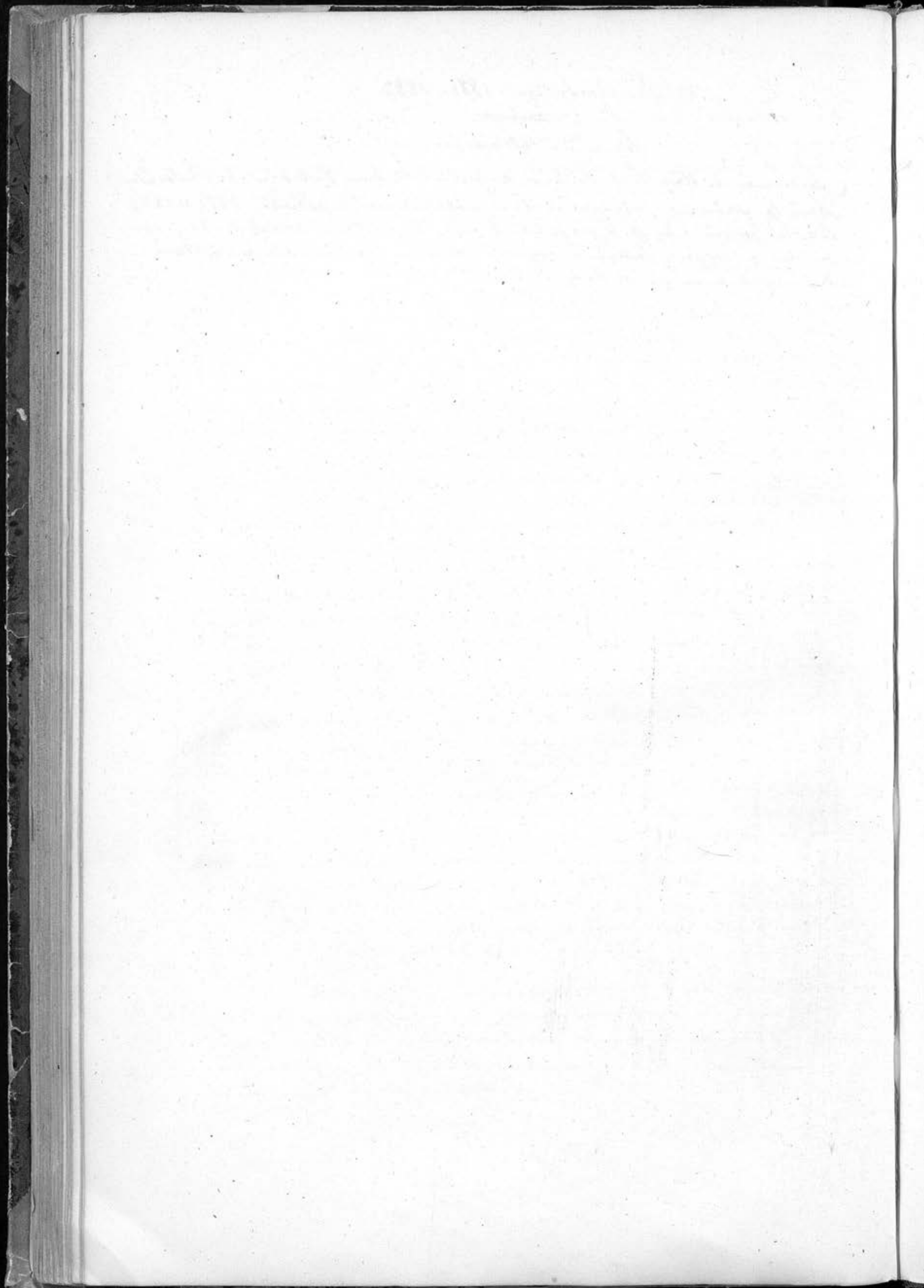
Le Président communique quelques affaires courantes: Lettres de la Société de Toulouse et du Comité genevois de publicat. relig. annonçant l'envoi d'ouvrages p^r les étudiants. — L'élève Bugnon a demandé une exemption d'examen de grec en 1^{er} année; cette demande anti-réglementaire a essuyé un refus de la part du Rector, sur le préavis conforme de l'Inf^{te} de faculté. — M. Aug. André, en congé à Nice p^r raison de santé, annonce son retour p^r le semestre d'été. — M. Ch. Bieler, après 2 années passées en Allemagne, fait savoir qu'il entre à la faculté libre (où on lui fait des facilités p^r les examens).

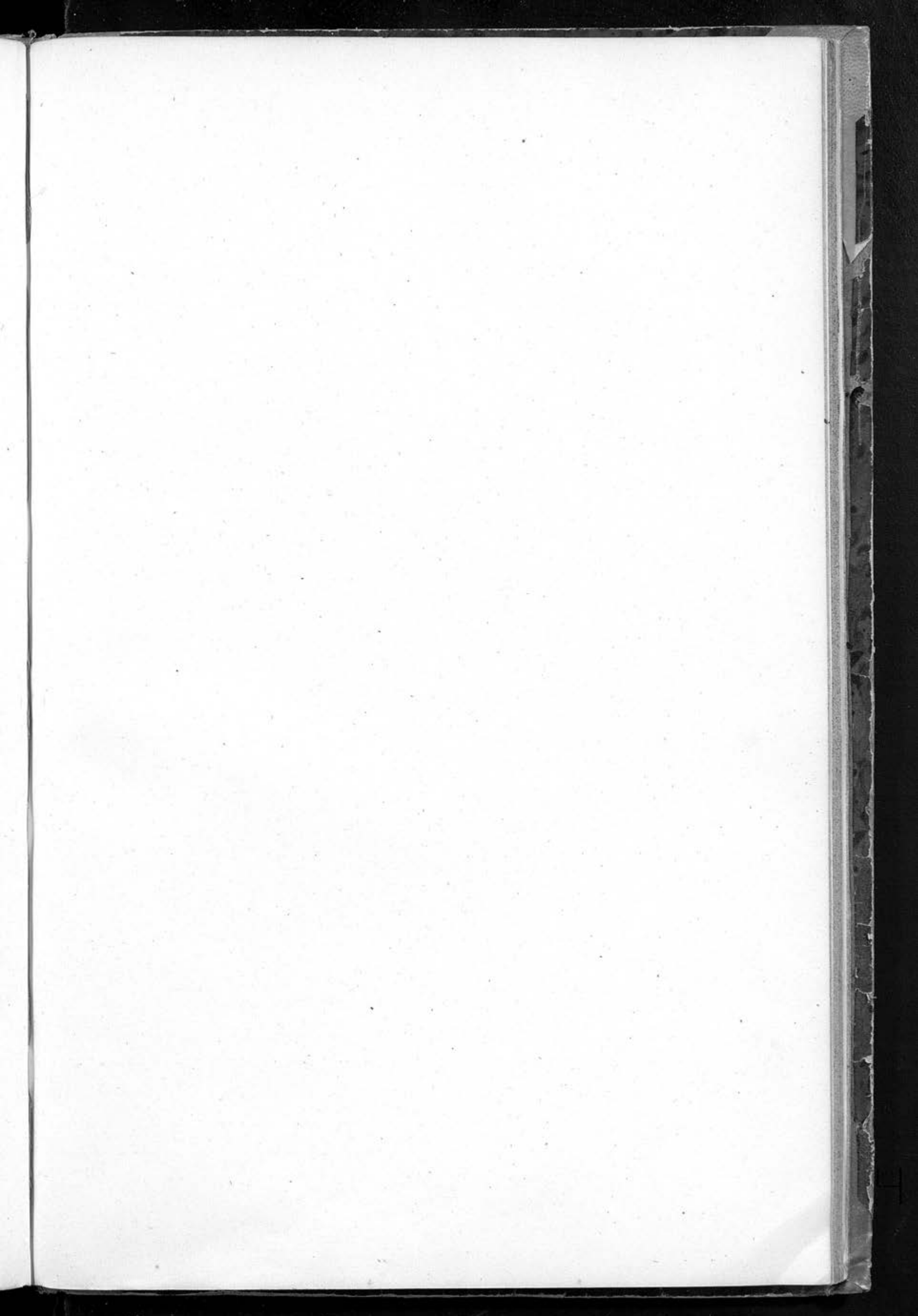
(Mercredi 22 juin, réunion des présidents de Faculté, pour délibérer sur le Règlement académique. On décide de simplifier le plus possible le règlement général; ce qui se justifie d'autant mieux que le Département insiste pour que chaque faculté ait son règlement intérieur. — Le Règlement est discuté & adopté en séance académique le 23 dit.)

Année Académique 1881-1882.

Séance Du 28 octobre.

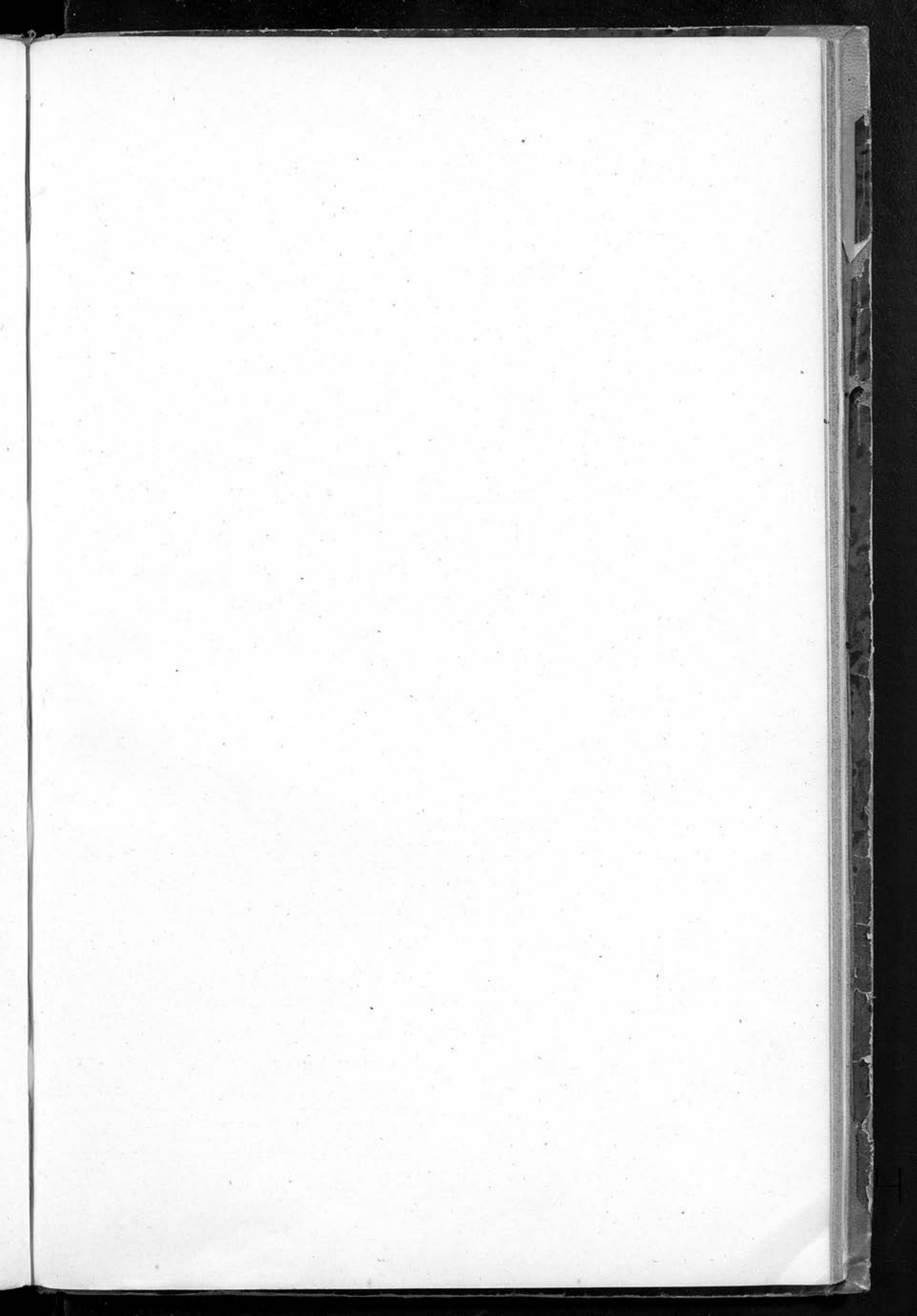
(Soutenance de thèse de M. P. Fayot, sur le *Curculio*, homo d'Anselme de Cantorbéry)
Après la soutenance, nomination d'un président pour la période 1881-1883
dans la personne de M. le prof. Dandiran. Le président sortant de charge pré-
sentera le rapport destiné au Synode dans une prochaine séance à l'issue
de la soutenance de M. Rossat.





Faint, illegible handwriting at the top of the page, possibly a title or header.

Main body of the page containing several paragraphs of extremely faint, illegible handwriting.



XIII

13

